

# HCE

République Française

HAUT CONSEIL  
à l'  
**EGALITE**  
ENTRE LES  
FEMMES ET  
LES HOMMES

# 2013 - 2019

# 6 ans

d'engagement pour l'égalité  
et les droits des femmes



*Ce document a été rédigé conformément aux recommandations relatives à l'usage du féminin et du masculin du « Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe » (HCE, 2015).*

À retrouver sur notre site internet : [haut-conseil-egalite.gouv.fr](http://haut-conseil-egalite.gouv.fr)

# HCE

République Française

HAUT CONSEIL  
à l'**EGALITE**  
**ENTRE LES**  
**FEMMES ET**  
**LES HOMMES**

## SOMMAIRE

■ Édito de la présidente . . . . .	5
■ PREMIÈRE PARTIE – Des travaux en prise avec la société et des résultats. . . . .	7
1. En bref. . . . .	8
A. Les dates-clés du HCE. . . . .	8
B. Les chiffres-clés du HCE . . . . .	10
2. Une institution pluraliste, experte et ouverte sur la société . . .11	
A. Diversité des expertises, pluralisme des voix . . . . .	11
B. Une institution à l'écoute . . . . .	31
C. Une institution au travail . . . . .	54
3. Une institution écoutée, en France et à l'international . . . .59	
A. Près d'une centaine de rendez-vous avec le Gouvernement et le Parlement . . . . .	59
B. De nombreuses reprises par les médias . . . . .	69
C. Une diffusion des travaux du Haut Conseil sur l'ensemble du territoire. . . . .	73
D. Une portée internationale . . . . .	82

<b>4. Une institution audacieuse qui fait bouger les lignes . . . . .</b>	<b>.85</b>
A. Rendre visible l'invisible . . . . .	.85
B. Améliorer les lois et les politiques publiques . . . . .	.89
C. Mobiliser . . . . .	.93
<b>5. Trois recommandations dans la perspective d'un HCE encore renforcé . . . . .</b>	<b>101</b>
A. Renforcer les moyens humains et financiers du HCE . . . . .	101
B. Instaurer des règles strictes sur la régularité de la participation des membres. . . . .	102
C. Envisager, à moyen-terme, les conditions d'une articulation entre le Haut Conseil à l'Égalité et le Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle (CSEP) . . . . .	103

## ■ DEUXIÈME PARTIE - Une institution féministe. . 105

<b>1. Pour une République des Droits humains, qui reconnaisse et garantisse les droits fondamentaux des femmes . . . . .</b>	<b>109</b>
A. Le droit de disposer de son corps, contre l'assignation à la maternité . . . . .	109
B. Le droit à l'autonomie économique, contre la dépendance	110
C. Le droit de vivre en sécurité, sans violence, ni rappels à l'ordre . . . . .	111
D. Le droit à la citoyenneté pleine et entière, contre l'invisibilisation et l'exclusion des espaces d'expression et de décision. . . . .	112
<b>2. La nécessité d'une action résolue des pouvoirs publics . . . . .</b>	<b>113</b>
A. Par la loi et son application. . . . .	113
B. Par la lutte contre les stéréotypes, qui naturalisent les inégalités . . . . .	114
C. Par des finances publiques égalitaires. . . . .	116



À l'heure du bilan des deux premiers mandats du Haut Conseil à l'Égalité, se pose une question légitime : depuis la création de cette instance, qu'est-ce qui a changé en France pour les femmes et les relations entre les femmes et les hommes ? Si les statistiques résistent encore, il est pour autant certain que des lignes ont bougé — et qu'à ces changements et ces progrès, le Haut Conseil a largement contribué.

**Des angles-morts ont disparu.** Harcèlement sexuel et violences sexuelles dans les transports en commun. Actes sexistes dans le suivi gynécologique et obstétrical. Ces termes même — qui émergeaient alors dans les mouvements féministes et sur les réseaux sociaux —, étaient encore, il y a peu, inconnus du grand public, et plus encore des politiques publiques. Aujourd'hui, ces phénomènes sont reconnus, ils commencent à être mesurés, des actions politiques sont mises en œuvre pour les combattre. Ce résultat a été permis car depuis ses débuts, le Haut Conseil à l'Égalité travaille dans un esprit de concertation, au carrefour des associations, des expert.e.s et du politique et favorise ainsi le débat public et la réponse aux problématiques que rencontrent les femmes et que relaient les mouvements militants.

**Des politiques publiques et des lois ont été renforcées.** L'avortement est aujourd'hui reconnu comme un droit à part entière dans la loi ; le nombre de lieux et de professionnel.le.s de santé pouvant le pratiquer a augmenté ; l'information à son sujet fait l'objet d'un site institutionnel et de campagnes d'information. L'ampleur des violences sexuelles que subissent les femmes et les enfants est mieux connue ; ces délits et ces crimes se prescrivent désormais plus tardivement. Sur internet, les raids de harcèlement sont désormais condamnables. Ces progrès, c'est en particulier grâce au travail du HCE qu'ils sont advenus, relayé par ses membres, notamment parlementaires. Notre institution favorise le décroisement et le dialogue.

Le HCE joue un rôle central d'aiguillon des politiques publiques. Il s'est vu continuellement confier de nouveaux mandats : depuis 2017, il est chargé par la loi de réaliser chaque année l'état des lieux du sexisme en France ; le HCE est également désormais rapporteur national de la stratégie de la France à l'international en matière d'égalité, des plans de lutte contre les violences faites aux femmes, et du plan d'action de la France relatif aux résolutions onusiennes « Femmes, paix et sécurité ».

**La mobilisation pour l'égalité est inédite, partout dans les territoires.** Avec son Guide pour une communication sans stéréotype, le HCE a permis un débat inédit sur les enjeux d'égalité dans la langue française et dans nos représentations. Plus de 60 organisations ont signé la Convention d'engagement du Haut Conseil et luttent, au quotidien, pour l'égalité dans leur communication. Contre les inégalités femmes-hommes, le secteur du cinéma a témoigné d'une mobilisation inédite à la suite du rapport du HCE en la matière.

Partout, l'appétence pour l'égalité est forte. Les témoignages que nous avons reçus ces dernières semaines sont la meilleure preuve que, sur l'ensemble des territoires, des professionnel.le.s de l'enseignement, de la santé, de la justice, des élu.e.s, des membres d'associations, des chercheur.e.s prennent appui sur les travaux du Haut Conseil pour comprendre, convaincre, enseigner et s'organiser pour faire advenir l'égalité.

Pour elles et eux, le Haut Conseil à l'Égalité s'est imposé comme **une institution légitime et crédible**. Ce résultat, nous le devons aux membres du Haut Conseil, à leur expertise, leur diversité et à leur engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Et par l'indépendance de l'instance, reconnue dans la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté.

La **reconnaissance de l'indépendance** du Haut Conseil, nous l'appelions de nos vœux à l'issue du premier mandat, qui avait été celui de la légitimation et de la visibilité. Le deuxième mandat aura bien été celui de l'institutionnalisation — bien que les moyens humains et financiers n'aient pas pu être renforcés.

À l'heure du 6<sup>e</sup> anniversaire du Haut Conseil se dessinent **des lignes pour le futur**, celui de la diffusion du modèle « HCE », de la duplication de ce mécanisme inédit de concertation avec la société civile et d'aiguillon des politiques publiques. À l'international, nous avons organisé, en ce mois de janvier 2019, une première rencontre d'un réseau européen des HCE, et au niveau local, des initiatives se développent, en s'inspirant de l'organisation de notre instance et de ses objectifs.

Lors de l'installation du Haut Conseil à l'Égalité, j'avais exprimé le souhait que cette instance soit utile, utile aux pouvoirs publics et à la société civile, en étant « *capable d'être une institution de référence, tout à la fois visible, crédible et indépendante*. ». Depuis six ans, nous avons suivi ce cap, et je crois aujourd'hui que nous avons atteint l'objectif. La promotion de l'égalité femmes hommes et des droits des femmes est une lutte collective, qui se nourrit de l'apport de chacun et chacune d'entre nous. L'engagement collectif et exceptionnel des président.e.s de commissions et des membres, qui travaillent à titre bénévole, doit ainsi être salué, tout autant que celui du Secrétariat général. Je tiens ici à leur exprimer mes remerciements pour leur travail et ma profonde reconnaissance pour cette belle aventure que nous avons construite ensemble.

À l'heure du passage de relais, j'ai toute confiance en la capacité de notre instance, et des personnalités qui continueront de la faire vivre, pour continuer à tracer la voie vers un nouveau contrat social entre les femmes et les hommes, fondé sur la reconnaissance des droits fondamentaux des femmes. Cela implique qu'elles puissent disposer librement de leur corps, vivre en sécurité, être autonomes et accéder à une citoyenneté pleine et entière. L'exercice de ces droits est la condition de l'égalité femmes-hommes et de l'émergence de ce nouveau contrat social, qui doit advenir dans les prochaines années.

# Première partie

Des travaux  
en prise avec  
la société  
et des résultats









## B. Les chiffres clés du HCE

PRÈS DE **50** PUBLICATIONS

ET **600** RECOMMANDATIONS FORMULÉES

PRÈS DE **500** AUDITIONS PAR LE HAUT CONSEIL — PLUS DE **700** HEURES DE RÉUNIONS

**40** RENDEZ-VOUS AVEC DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

**40** AUDITIONS PARLEMENTAIRES (ASSEMBLÉE NATIONALE ET SÉNAT)

**53** RENDEZ-VOUS AVEC DES DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

PLUS DE **23 000** EXEMPLAIRES DU GUIDE POUR UNE COMMUNICATION SANS STÉRÉOTYPE DE SEXE DISTRIBUÉS

PLUS DE **60** SIGNATAIRES DE LA CONVENTION EGACOM

**146** COMMUNIQUÉS DE PRESSE

PRÈS DE **200** RÉPONDANT.E.S À L'APPEL À TÉMOIGNAGE SUR L'UTILITÉ DES TRAVAUX DU HCE

## 2. Une institution pluraliste, experte et ouverte sur la société

### A. Diversité des expertises, pluralisme des voix

La présidente du HCE est nommée pour 3 ans par Arrêté du Premier Ministre, renouvelable une fois, et est issue du collège des personnalités qualifiées.

#### Danielle Bousquet, Présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes



**Danielle BOUSQUET** préside depuis 2013 le Haut Conseil à l'Égalité, reconnaissance d'un engagement féministe et politique de longue date au service des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes.

Après des études secondaires au lycée Renan à Saint-Brieuc, elle entre à HEC à Paris. D'abord directrice commerciale dans une PME de 500 personnes à Paris, elle revient vivre et travailler en Bretagne où elle exerce successivement les métiers de professeure puis cheffe d'établissement scolaire.

En parallèle, Danielle Bousquet s'investit activement dans le secteur associatif. Elle milite au Mouvement français pour le planning familial des Côtes-d'Armor, dont elle est présidente jusqu'en 1980. Elle préside ensuite le Centre d'information des droits des femmes de ce même département. À partir de 1982, elle est chargée de mission départementale aux droits des femmes auprès du préfet des Côtes-d'Armor. Elle fut également présidente de l'association « L'Écloserie d'Armor » dont l'objectif était de favoriser la mise en place de projets de jeunes créateurs et créatrices d'entreprises. Plus récemment, Danielle BOUSQUET a été Présidente de l'Assemblée des femmes (2011-2015), association féministe fondée par Yvette ROUDY en 1992 et née du combat pour la parité.

Sur le terrain politique, Danielle BOUSQUET a été élue députée des Côtes-d'Armor en 1997 suite à des fonctions d'adjointe au maire de Saint-Brieuc dans les secteurs successifs des services publics en régie, de l'éducation, et des finances (1983-1996). Réélue à deux reprises en tant que députée (1997-2012), Danielle Bousquet fut Vice-présidente de l'Assemblée nationale (2009-2010) et Vice-présidente de la Délégation

aux droits des femmes et à l'égalité de l'Assemblée nationale (2002-2012). Elle a en particulier travaillé sur le sujet de la prostitution (mission d'information de l'Assemblée nationale, 2011), des violences de genre (co-autrice de la loi contre les violences faites aux femmes, 2010), de l'IVG et la contraception (rapporteuse de la loi sur l'IVG, 2001, et de la loi de la pilule du lendemain, 2000), de la parentalité (autrice de la proposition de loi examinée en 2010 sur la modernisation des congés parentaux), ou encore de la question de l'aide au développement (Sommet mondial des parlementaires en 2011 - Jeunes filles et enjeux de population, les leviers oubliés du développement).

## Les Président.e.s de commission

**Les président.e.s de commission sont désigné.e.s parmi les membres nommé.e.s du HCE, pour 3 ans par Arrêté du Premier Ministre.**



### **Geneviève COURAUD, Présidente de la Commission Santé des femmes, droits sexuels et reproductifs**

Geneviève COURAUD est une militante féministe et une femme politique. Elle débute son militantisme à Marseille au MLAC pour défendre le droit à l'avortement. Elle fut professeure agrégée de lettres durant 36 ans, dont 32 dans les quartiers Nord de Marseille. C'est là où elle sera élue conseillère d'arrondissements des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> secteurs de Marseille (1995-2001 puis 2008-2014).

Elle fut membre du bureau confédéral du Mouvement Français pour le Planning Familial (2007-2012), membre de Section du CESE (1999-2001), membre de l'Observatoire de la Parité entre les femmes et les hommes (2010-2012), présidente d'ECVF - Elu.e.s contre les violences faites aux femmes (2013-2015). Elle fut également Présidente de l'Observatoire du droit des femmes et de l'égalité des chances des Bouches-du-Rhône — instance de démocratie participative composée de 21 membres — pendant 11 ans. Elle est par ailleurs Secrétaire Générale de NEGAR-Soutien aux femmes d'Afghanistan. Depuis 2016, elle préside l'Assemblée des femmes, association féministe née en 1992 du combat pour la parité.



*Geneviève COURAUD préside la Commission Santé depuis 2016, à la suite de Françoise LAURANT.*



### **Ernestine RONAI, Co-Présidente de la Commission Violences de genre**

Engagée dès 14 ans dans l'Union des jeunes filles de France et au sein du Mouvement Jeunes Communistes de France, elle devient à la fin des années 1980 secrétaire nationale de l'Union des femmes françaises (UFF), qui deviendra « Femmes solidaires ». Elle rejoint Clara-Magazine et en devient même la rédactrice en chef.

Ernestine RONAI a exercé par ailleurs la fonction d'institutrice, de directrice d'école et de psychologue scolaire. Dans les années 2000, elle crée puis devient responsable de l'Observatoire départemental des violences envers les femmes de Seine Saint-Denis, qu'elle dirige toujours aujourd'hui. Elle a été par ailleurs coordinatrice nationale au sein de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences (MIPROF) entre 2013 et 2016.

*Ernestine RONAI co-préside la Commission Violences depuis 2013.*



### **Édouard DURAND, Co-Président de la Commission Violences de genre**

Magistrat, Édouard DURAND est actuellement juge des enfants au tribunal de grande instance de Bobigny. Il a été juge aux affaires familiales et coordonnateur de formation à l'École nationale de la magistrature, pour la formation initiale des auditeurs de justice et pour la formation continue des magistrats. Il est également membre du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) et membre du conseil scientifique de l'Observatoire national de

l'enfance en danger. Il est l'auteur de l'ouvrage « *Violences conjugales et parentalité. Protéger la mère, c'est protéger l'enfant* » (Editions L'Harmattan, 2013).



*Édouard DURAND co-préside la Commission Violences depuis 2016, à la suite d'Elisabeth MOIRON-BRAUD.*

Ernestine RONAI et Édouard DURAND co dirigent le DU violences faites aux femmes à Paris 8 et ils ont coordonné l'ouvrage « *Violences faites aux femmes, le droit d'être protégée* » (Dunod, 2016).



### **Maxime FOREST, Président de la Commission Enjeux européens et internationaux**

Actuellement enseignant-chercheur à Sciences Po Paris (OFCE) et membre du Programme PRESAGE, Maxime FOREST est docteur de l'IEP de Paris (2009) et a été chercheur post-doctoral au sein du projet européen QUING (Quality in Gender Equality Policies, 6<sup>e</sup> PCRD) à l'Université Complutense de Madrid de 2009 à 2011.

Il assure actuellement la coordination scientifique du projet EGERA (Effective Gender Equality in Research and the Academia), co-financé par la Commission Européenne. Ses thèmes de recherche incluent l'analyse comparée des politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations dans l'Europe à 28, l'intersection du genre et d'autres facteurs de discrimination, les politiques d'égalité de l'Union Européenne et la dimension du genre lors des crises politiques.

Maxime FOREST est régulièrement consulté par l'Institut Européen pour l'Égalité des sexes (EIGE), la Commission Européenne, le Conseil de l'Europe et les ministères Français de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes.

*Maxime FOREST préside la Commission Internationale depuis 2013.*



**Réjane SÉNAC, Présidente de la Commission Parité en matière politique, administrative et dans la vie économique et sociale**

Actuellement Directrice de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po – CEVIPOF et enseignante à Sciences Po, Réjane SÉNAC est Docteure de l'IEP de Paris en science politique et diplômée d'un troisième cycle de droit et d'une maîtrise de philosophie de l'Université de Paris I - Panthéon Sorbonne. Ses recherches ont pour point commun d'interroger les expressions contemporaines du principe d'égalité à travers le prisme des différenciations jugées légitimes et illégitimes. Elle analyse l'inclusion de celles et ceux qu'elle appelle les « non-frères » — les femmes et les « non-blancs » — dans son ouvrage *« L'égalité sous conditions. Genre, parité, diversité »* (Presses de Sciences Po, 2015). Elle a aussi en particulier publié *« L'invention de la diversité »* (PUF, 2012), *« L'ordre sexué - La perception des inégalités femmes-hommes »* (PUF, 2007) et le *« Que sais-je ? »* sur la parité (PUF, 2008).

*Réjane SÉNAC préside la Commission Parité depuis 2013.*



**Françoise VOUILLOT, Présidente de la Commission Lutte contre les stéréotypes sexistes et la répartition des rôles sociaux**

Françoise VOUILLOT fut enseignante-chercheuse spécialisée sur les questions du genre et de l'orientation scolaire et professionnelle et Maîtresse de conférences en psychologie de l'orientation INETOP/CNAM, Responsable du groupe de recherche OriGenre, Laboratoire CRTD.

Ses axes de recherches portent sur les causes et les effets de la division sexuée de l'orientation du point de vue des politiques de l'éducation, des procédures, des pratiques et outils de l'orientation et de leurs effets sur les choix d'orientation des filles et des garçons. Membre du comité de pilotage de la Convention Interministérielle pour l'égalité filles-garçons dans le système éducatif (2013-2018), elle a participé à plusieurs missions ministérielles sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle a publié : *« Orientation scolaire et discriminations : quand les différences de sexe masquent les inégalités »* (La Documentation française, 2011) et *« Les métiers ont-ils un sexe »* (Collection Égale à égal, du Laboratoire de l'égalité, Ed. Belin, 2014).



*Françoise VOUILLOT préside la Commission Stéréotypes depuis 2016, à la suite d'Isabelle GERMAIN.*

## Le secrétariat Général

Le Secrétariat général prépare, organise et assure le suivi des travaux du HCE. Placé sous l'autorité de la Présidente, et dirigé par la Secrétaire générale, il est composé de personnels salariés et est assisté en permanence d'une apprentie en communication et de deux stagiaires conventionnées

**Claire GUIRAUD**, Secrétaire générale (a succédé à **Romain SABATHIER** qui a occupé les mêmes fonctions de février 2013 à novembre 2016)



**Cléa LE CARDEUR**, Commissaire aux affaires internationales et européennes (a succédé à **Marie-Annick BOURDIN**, qui a occupé les mêmes fonctions de septembre 2014 à septembre 2017)



**Marion ODERDA**, Responsable des études et de la communication, chargée des commissions stéréotypes et santé (a succédé à **Margaux COLLET**, qui a occupé les mêmes fonctions de septembre 2015 à août 2018 et **Claire GUIRAUD**, de février 2013 à août 2015)



**Marion MURACCIOLE**, Chargée des commissions violences et parité, en remplacement de **Caroline RESSOT**, Responsables des affaires juridiques



**Joëlle CHEVRIER**, Assistante





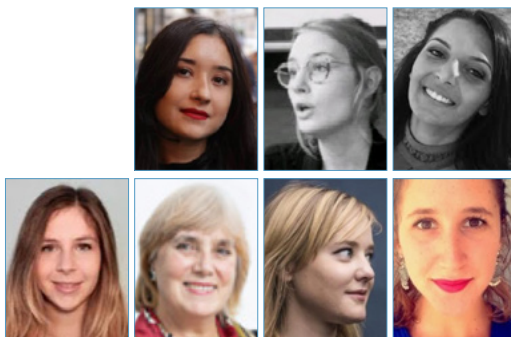
.....

## Apprenties, stagiaires, vacataires et autres mises à dispositions temporaires

**2018 :** Mélanie BRISARD,  
Carlotta GRADIN,  
Garance PACOURET  
Lucie MICHEL,  
Pauline LALLE,  
Audrey BOISGONTIER,



**2017 :** Lynda MAY-AZIBI,  
Alice GAYRAUD,  
Tahani AMRAOUI,  
Vahée BOUVATIER,  
Brigitte ARTHUR,  
Coline DELCOURT,  
Léa GUICHARD



**2016 :** Paola PACI,  
Yseline FOURTIC,  
Verlaine ARTUS,  
Faustine DELGRANGE,  
Mauranne LAGNEAU,  
Charlotte PERNEZ,  
Floriane LARRE





**2015 :** Amélie DURIN,  
Maya ELFADEL,  
Sarah GRESSET,  
Clémence GUETTE,  
Margaux LYPRENDI,  
Marion MURACCIOLE,  
Guillaume HUBERT



**2014 :** Ilana ELOIT,  
Clémence ABRY-DURAND,  
Anna BILLARD,  
Chloé JAMBON,  
Céleste DANOS,  
Louise DELAVIER



**2013 :** Camille CARTON,  
Marjorie MONNI,  
Laurane BOURON,  
Mathilde JOUYET,  
Gwladys DAVID,  
Anne GUILBERTEAU



2. Une institution pluraliste, experte et ouverte sur la société

## Les membres du Haut Conseil

### Expertise, diversité et indépendance

**72**  
membres  
issu.e.s

- de la recherche universitaire
- des associations de terrain
- des services et des institutions de l'État
- des collectivités territoriales
- de l'assemblée nationale, du Sénat et du CESE

## **UNE LOI reconnaissant le HCE et son indépendance**

Le HCE compte 72 membres issu.e.s de plusieurs collèges afin de garantir une pluralité des voix :

- ■ Les membres des collèges « associations », « personnalités qualifiées » et « expert.e.s » (soit 33 membres) sont nommé.e.s pour 3 ans par Arrêté du Premier Ministre.
- ■ Les membres élu.e.s (soit 11 membres) sont désigné.e.s par les assemblées (Assemblée Nationale, Sénat) et les associations d'élu.e.s (RF, ADF, AMF).
- ■ Les membres des collèges « représentant.e.s de l'État » et « membres de droit » (soit 28 membres).



## Collège des associations

### MANDAT 2016-2019



**Adolé ANKRAH**, Directrice de la fédération nationale Femmes inter-associations inter service migrants (FIA-ISM)

**Françoise BRIE**, Directrice de la fédération nationale solidarité femmes (FNSF)

**Marc CASTILLE**, Directeur des relations extérieures du Secours populaire

**Thierry DAMIEN**, Président du mouvement Familles rurales

**Jean-Michel DUCOMTE**, Président de la Ligue de l'enseignement

**Stéphane FRIMAT**, en binôme avec **Anne GRUMET**, représentant.e.s de la Fédération interrégionale du « Mouvement H-F vers l'égalité hommes-femmes dans les arts et la culture »,

**Annie GUILBERTEAU**, Directrice générale du Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (CNIDFF)

**Christine MAUGET**, Membre du bureau national du Mouvement Français du Planning familial (MFPF)

**Claire SERRE-COMBE**, Ancienne Présidente d'Osez le Féminisme

**Grégoire THERY**, Ancien Secrétaire général du Mouvement du Nid

### MANDAT 2013-2016



**Jérôme BALLARIN**, Président de l'Observatoire de l'Equilibre des Temps et de la Parentalité en Entreprise

**Françoise BRIE**, Vice-Présidente de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF)

**Marie-France CASALIS**, Porte-parole du Collectif féministe contre le viol (CFCV)

**Marie CERVETTI**, Directrice d'un centre d'hébergement de l'Association « FIT, une femme, un toit »

**Magali DE HAAS**, Ancienne porte-parole d'Osez le féminisme !

**Annie GUILBERTEAU**, Directrice générale du Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (CNIDFF)

**Carine FAVIER** puis **Véronique SEHIER**, Co-Présidentes du Mouvement Français du Planning familial (MFPF)

**Clarisse REILLE-PEROTTI**, Présidente de Grandes écoles au féminin

**Nicolas SADOUL**, Secrétaire national chargé de la politique égalité femmes-hommes de La ligue de l'enseignement

**Grégoire THERY**, ancien Secrétaire général du Mouvement du Nid

.....

## Collège des chercheur.se.s

### MANDAT 2016-2019



**Chahla BESKI-CHAFIQ**, Ecrivaine, sociologue et ex-directrice de l'ADRIC

**Marlène COULOMB-GULLY**, Professeure en sciences de la communication à l'Université de Toulouse II-Jean Jaurès

**Sébastien DENAJA**, Maître de conférences de droit public à l'Université de Toulouse 1 Capitole et ancien député de l'Hérault

**Édouard DURAND**, Magistrat

**Maxime FOREST**, Maître de conférences en sciences politique à Science Po

**Gaël PASQUIER**, Maître de conférences en sociologie à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation, Université Paris-Est Créteil

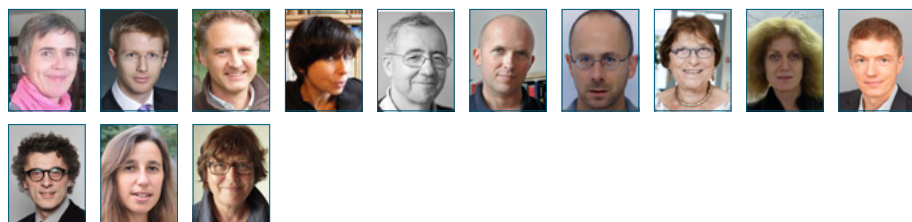
**Maudy PIOT**, Ancienne présidente de l'association « Femmes pour le dire, femmes pour agir » (décédée en décembre 2017)

**Yves RAIBAUD**, Maître de conférences HDR et chargé de mission égalité à l'Université Bordeaux-Montaigne

**Réjane SENAC**, Directrice de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po – CEVIPOF, en sciences politiques

**Françoise VOUILLOT**, Maîtresse de conférences en psychologie de l'orientation, Responsable du groupe de recherche OriGenre à l'INETOP-Le CNAM

### MANDAT 2013-2016



**Nathalie BAJOS**, Sociologue – démographe, chercheuse en Santé Publique

**Antoine BOZIO**, Economiste, Directeur de l'Institut des Politiques Publiques, à la suite de **Marc GURGAND**, Economiste – Directeur de recherche CNRS

**Marlène COULOMB-GULLY**, Professeure en sciences de la communication à l'Université de Toulouse-II-Le Mirail

**Eric DEBARBIEUX**, ancien Président de l'observatoire international de la violence à l'école

**Maxime FOREST**, Maître de conférences en sciences politique à Science Po

**Alexandre JAUNAIT**, Maître de conférences en sciences politique à l'Université de Poitiers

**Maudy PIOT**, Présidente de l'association « Femmes pour le dire, femmes pour agir », à la suite de **Noëlle CHATELET**, Vice-Présidente du comité de la société des gens de lettre

**Sébastien POINT**, Professeur des Universités en sciences de gestion à l'École de Management Strasbourg, Université de Strasbourg et membre du laboratoire HuManiS, à la suite de **Vincent BERGER**, Président de l'université Paris Diderot

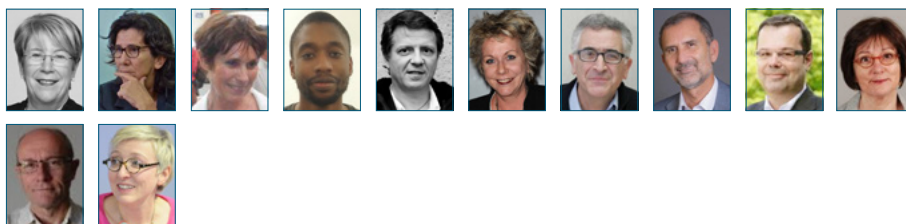
**Réjane SENAC**, Directrice de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po – CEVIPOF, en sciences politiques

**Françoise VOUILLOT**, Maîtresse de conférences en psychologie de l'orientation, Responsable du groupe de recherche OriGenre à l'INETOP-Le CNAM

---

## Collège des personnalités qualifiées

### MANDAT 2016-2019



**Danielle BOUSQUET**, Ancienne députée des Côtes-d'Armor, militante féministe, co-auteurice de la loi de 2010 sur les violences faites aux femmes

**Marie CERVETTI**, Directrice d'un centre d'hébergement de l'Association « FIT, une femme, un toit »

**Geneviève COURAUD**, Ancienne Présidente de l'Observatoire du droit des femmes et de l'égalité des chances du Conseil général des Bouches-du-Rhône

**Abdoulaye DIARRA**, Membre du bureau national de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) et représentant du Forum Français de la Jeunesse (FFJ)

**Pierre-Yves GINET**, Rédacteur en chef du magazine « Femmes ici et ailleurs »

**Françoise LABORDE**, Journaliste, ancienne membre du CSA, présidente de l'association « Pour les femmes dans les médias »

**Gilles LAZIMI**, Médecin généraliste, chef du centre municipal de santé de Romainville, responsable des actions de prévention santé

**Guy MAMOU-MANI**, Chef d'entreprise coprésident du Groupe Open

**Jean-Michel MONNOT**, Vice-président Group Diversity & Inclusion de Sodexo

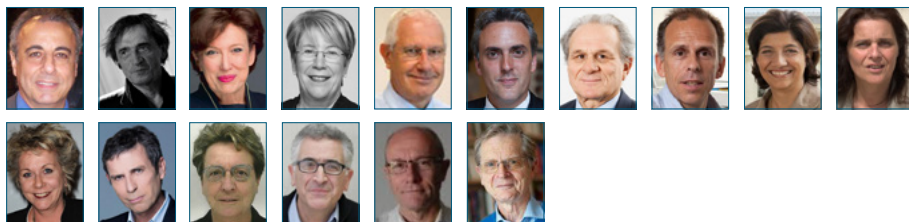
**Françoise MORVAN**, Ancienne Présidente de la CLEF

**Serge RABIER**, Ancien Directeur exécutif de l'Association Equilibres et populations (Equipop)

**Ernestine RONAI**, Responsable de l'Observatoire départemental de Seine-Saint-Denis des violences envers les femmes

**Sabine SALMON**, Présidente du mouvement Femmes solidaires

## MANDAT 2013-2016



**Georges ASSERAF** à la suite de **Pascal CHARVET**, Directeur de l'ONISEP

**Roselyne BACHELOT**, Ancienne ministre

**Danielle BOUSQUET**, Ancienne députée des Côtes-d'Armor, militante féministe, co-auteurice de la loi de 2010 sur les violences faites aux femmes

**François CLERC**, Délégué CGT expert Discriminations

**Sébastien DENAJA**, Maître de conférences de droit public à l'université de Toulouse 1 Capitole, à la suite de **Jacky RICHARD**, Conseiller d'État

**François FATOUX**, ancien Directeur de l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE)

**Christiane FERAL-SCHUHL**, Avocate, ex-Bâtonnière du Barreau de Paris

**Isabelle GERMAIN**, Journaliste, fondatrice du site d'informations en ligne « Les Nouvelles News », ancienne présidente de l'Association des femmes journalistes

**Françoise LABORDE**, Journaliste, à la suite de **Frédéric TADDEI**, Animateur

**Françoise LAURANT**, Membre du bureau national de la Ligue de l'enseignement, ancienne présidente du Mouvement français du planning familial

**Gilles LAZIMI**, Médecin chef du centre municipal de santé de Romainville

**Serge RABIER**, ancien Directeur exécutif de l'Association Equilibres et populations

**Jérôme VIGNON**, Président des Semaines sociales de France (membre jusqu'à avril 2015)

.....

## Collège des élu.e.s



## MANDAT 2016-2019

**Bahija ATITA**, Adjointe au Maire de Meudon

**Josselin AUBRY**, Adjoint au Maire de Fresnes

**Marie-Pierre BADRE**, Conseillère régionale au Conseil régional de l'Île-de-France

**Michèle BERTHY**, Vice-Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise

**Jocelyne BOUGEARD**, Adjointe à la Maire de Rennes

**Jérôme DURAIN**, Sénateur de Saône-et-Loire

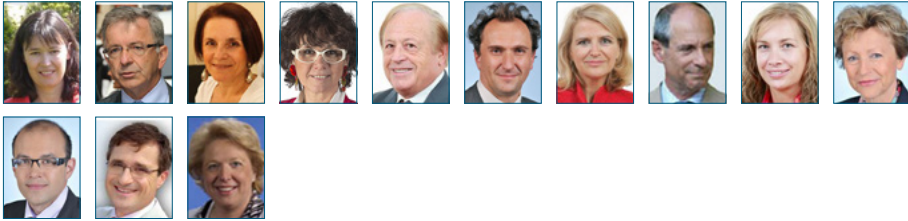
**Charles FOURNIER**, Vice-Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire

**Jean GALAND**, Conseiller départemental de la Gironde



**Véronique HAMMERER**, Députée de Gironde  
**Françoise LABORDE**, Sénatrice de la Haute-Garonne  
**Maxime MINOT**, Député de l'Oise

#### MANDAT 2013-2016



**Gaëlle ABILY**, Vice-Présidente du Conseil régional de Bretagne  
**François BONNEAU**, Président du Conseil régional du Centre  
**Jocelyne BOUGEARD**, Adjointe au maire de Rennes  
**Laurence COHEN**, Membre suppléante, Sénatrice du Val-de-Marne  
**Roland COURTEAU**, Sénateur de l'Aude  
**Vincent FELTESSE**, Conseiller Municipal de Blanquefort (Gironde)  
**Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**, Sénatrice des Français.e.s établi.e.s hors de France  
**Guy GEOFFROY**, Député de la Seine-et-Marne  
**Sylvie GOY CHAVENT**, Membre suppléante, Sénatrice de l'Ain  
**Maud OLIVIER**, Vice-présidente du Conseil général de l'Essonne, Députée  
**Gwendal ROUILLARD**, Député du Morbihan  
**Thierry SIBIEUDE**, Vice-président du Conseil général du Val-d'Oise  
**Marie-Jo ZIMMERMAN**, Conseillère municipale de Metz

.....

### Collège des membres de droit

#### MANDAT 2016-2019



**Annick BILLON**, Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes du Sénat, à la suite de **Chantal JOUANNO**  
**Sylviane GIAMPINO**, Vice-Présidente du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge, à la suite de **Bertrand FRAGONARD**  
**Brigitte GRESY**, Secrétaire générale du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CSEP)  
**Elisabeth MOIRON-BRAUD**, Secrétaire générale de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF)

**Marie-Pierre RIXAIN**, Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes de l'Assemblée Nationale, à la suite de **Catherine COUTELLE**

**Jean-Philippe VINQUANT**, Directeur général de la cohésion sociale (DGCS), Délégué interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes

**Emelyn WEBER**, Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances au Conseil économique, social et environnemental, à la suite de **Pascale VION**

## MANDAT 2013-2016



**Catherine COUTELLE**, Ancienne Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée Nationale, Députée de la Vienne

**Brigitte GRESY**, Secrétaire générale du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

**Chantal JOUANNO**, Ancienne Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat, à la suite de **Brigitte GONTHIER-MAURIN**

**Elisabeth MOIRON-BRAUD**, Secrétaire générale de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) et **Ernestine RONAI**, Coordinatrice nationale «violences faites aux femmes»

**Bertrand FRAGONNARD**, Président du Haut Conseil de la Famille

**Jean-Philippe VINQUANT**, Directeur général de la cohésion sociale (DGCS), Délégué interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la suite de **Sabine FOURCADE**

**Pascale VION**, Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Conseil économique, social et environnemental, à la suite de **Geneviève BEL**



.....

## Collège des Haut.e.s fonctionnaires à l'égalité

MANDAT 2016-2019



**Anne-Sophie AVE**, pour le Ministère des Armées

**Serge DUVAL**, pour les Services du Premier ministre

**Hélène FERNANDEZ**, pour le Ministère de la Transition écologique, à la suite d'**Isabelle ANTOINE**

**Edouard GEFFRAY**, pour le Ministère de l'Éducation nationale, à la suite de **Catherine GAUDY**

**Caroline KRYKWINSKI**, pour le Ministère de la Fonction Publique

**Françoise LIEBERT**, pour le Ministère de l'Agriculture

**Florence MANGIN**, pour le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, à la suite de **Kareen RISPAIL**

**Patricia PHENE**, pour le Ministère de l'Économie

**Denis ROBIN**, pour le Ministère de l'Intérieur et son adjointe, **Nathalie MARTHIEN**, à la suite de **Corinne DESFORGES**

**Isabelle ROME**, pour le Ministère de la Justice, à la suite de **Marie-Françoise LEBON-BLANCHARD**

**Michaela RUSNAC**, pour le Ministère des Outre-Mer

**Agnès SAAL**, pour le Ministère de la Culture, à la suite de **Claire LAMBOLEY**

**Laurent SETTON**, pour les Ministère sociaux et son adjointe, **Nelly HERIBEL**

**Fabrice THEVAUX**, pour le Ministère de l'Économie

## MANDAT 2013-2016



**Isabelle ANTOINE**, pour le Ministère du Développement durable, à la suite de **Thierry VATIN**

**Serge DUVAL**, pour les Services du Premier ministre, à la suite d'**Isabelle SAURAT**

**Françoise GAUDIN**, pour le Ministère de la Défense

**Catherine GAUDY**, pour le Ministère de l'Éducation nationale

**Muriel GENTHON**, pour le Ministère de la Culture, à la suite de **Nicole POT**

**Caroline KRYKWINSKI**, pour le Ministère de la Fonction Publique, à la suite de **Laurant GRAVELAINE**

**Marie-Françoise LEBON BLANCHARD**, pour le Ministère de la Justice, à la suite de **Patrick BEAU**

**Françoise LIEBERT**, pour le ministère de l'Agriculture, à la suite d'**Odile BOBENRIETHER**

**Sophie MORIN**, pour le Ministère de l'Économie

**Gaëlle NERBARD**, pour le Ministère de l'Outre-mer, à la suite de **Juliette CORRE** et **Sylvie GERMAIN**

**Dominique PRINCE**, pour le Ministère des Finances

**Denis ROBIN**, à la suite de **Didier LALLEMENT**, pour le Ministère de l'Intérieur et son adjointe, **Corinne DESFORGES**

**Kareen RISPAIL**, pour le Ministère des Affaires Étrangères, à la suite de **Maryse BOSSIÈRE**

**Nathalie TOURNYOL DU CLOS**, pour les Ministères sociaux, à la suite d'**Agnès LECLERC**

.....

## Collège des représentant.e.s de l'État

### MANDAT 2016-2019



**Carine CHEVRIER**, Déléguée générale à l'emploi (Min. du travail)

**Cécile COURREGES**, Directrice générale de l'offre de soins (Min. de la santé), à la suite d'**Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE**

**Nicolas DE RIVIERE**, Directeur général des affaires politiques et de sécurité (Min. des Aff. étrangères)

**Rémy HEITZ**, Directeur des Affaires criminelles et des grâces (Min. de la justice), à la suite de **Robert GELLI**

**Jean-Marc HUART**, Directeur général de l'Enseignement scolaire (Min. de l'Éducation nationale)

**Béatrice NOEL**, Cheffe de la mission de la parité et de la lutte contre les discriminations (Min. de l'Ens. Sup.)

**Jérôme SALOMON**, Directeur général de la santé (Min. de la santé)

### MANDAT 2013-2016



**Nicolas DE RIVIERE**, Directeur général des affaires politiques et de la sécurité (Min. des Aff. étrangères), à la suite de **Jacques AUDIBERT**

**Jean DEBEAUPUIS**, Directeur général de l'offre de soins (Min. de la santé)

**Marie-Suzanne LE QUEAU**, Directrice des affaires criminelles et des grâces (Min. de la justice)

**Agnès NETTER**, Cheffe de la mission de la parité et de la lutte contre les discriminations (Min. de l'Ens. Sup.)

**Florence ROBINE**, Directrice générale de l'Enseignement scolaire (Min. de l'Éducation nationale), à la suite de **Jean-Paul DELAHAYE**

**Benoît VALLET**, Directeur général de la Santé (Min. de la santé), à la suite de **Jean-Yves GRALL**

**Emmanuelle WARGON**, Déléguée générale à l'emploi (Min. du travail)

.....

### Membres honoraires

#### MANDAT 2016-2019



**Marie-France CASALIS**, Porte-parole du Collectif féministe contre le viol (CFCV)

**Françoise LAURANT**, Membre du bureau national de la Ligue de l'enseignement, ancienne présidente du Mouvement français du planning familial

## Les membres associé.e.s aux travaux du HCE entre 2013 et 2019

En vertu de son règlement intérieur, le HCE peut être appuyé par des « membres associé.e.s » sur décision de la Présidente, suite à une proposition des Président.e.s de commissions. Ces membres enrichissent les travaux du HCE de leur expertise particulière sur un axe de travail donné. Leur voix est consultative.

**Nicole ALIX**, Présidente de la Coop des Communs

**Marie-Noëlle BAS**, Présidente des Chiennes de garde

**Claire BERNARD**, Conseillère en charge de l'égalité femmes-hommes de Régions de France

**Olivia BUI-XUAN**, Professeure de droit public

**Yves CHARBIT**, Professeur émérite de démographie à l'Université Paris Descartes

**Armelle DANET**, Présidente de l'association « Elles aussi »

**Valérie DARRIAU**, cheffe du département des études statistiques ONZUS et sa représentante **Marylène HENRY**

**Monique DENTAL**, Animatrice du réseau féministe « ruptures »

**Marie-Dominique DE SUREMAIN**, Chargée de mission genre, Enda Europe

**Isabelle GILLETTE-FAYE**, Directrice du Groupe Femmes pour l'abolition des mutilations génitales (GAMS)

**Charlotte GIRARD**, Maîtresse de conférences de droit public, Co-animatrice du Conseil scientifique d'EUCLID, Université de Paris Ouest Nanterre - La Défense, Contractuelle ANR pour le projet universitaire REGINE

**Charlotte GROS**, Avocate à la Cour (Ordre des avocats de Paris), ancienne Conseillère en charge de l'égalité femmes-hommes auprès de Madame la Bâtonnière **Christiane FÉRAL-SCHUHL**

**Hélène GUETAT**, Professeure de sociologie rurale à l'École Nationale de Formation Agronomique, Chercheure à l'UMR Dynamiques Rurales

**Madeleine HERSENT**, Chercheure, Présidente de l'ADEL

**Agnès HUBERT**, Conseillère honoraire en charge de l'égalité femmes-hommes auprès de la commission européenne

**Marylène JOUVIEN**, Conseillère à l'ADF

**Iman KARZABI**, Chargée de mission au centre Hubertine Auclert

**Fatima LALEM**, Ancienne adjointe au Maire de Paris, chargée de l'égalité femmes-hommes

**Aurélien LATOURES**, Chargée d'études au centre Hubertine Auclert

**Armelle LEBRAS-CHOPARD**, Professeure émérite de l'université de Versailles

**Sonia LEBREUILLY**, Socio-sexologue / Educatrice en Santé Sexuelle, chargée de mission Égalité pour la ville des Ulis et cheffe de projet départementale sur le dispositif « Jeunes et Femmes de l'Essonne

**Eric LENOIR**, chef de la mission de coordination interministérielle et sectorielle du Commissariat général à l'égalité des territoires (depuis mars 2017)

**Valérie LOIRAT**, Chargée de projet à l'AFCCRE  
**Serge MORVAN**, Commissaire général à l'égalité des territoires  
**Yaëlle MSELLEM MANGUY**, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)  
**Serge NEDELEC**, SG-CIV  
**Lady NGO MANG**, Journaliste  
**Yveline NICOLAS**, Association Adéquations  
**Clémence PAJOT**, Directrice du centre Hubertine Auclert  
**Nicolas RAINAUD** et **Marguerite BANNWARTH**, Equilibres et Populations  
**Magalie SAUSSEY**, Présidente de l'Association femmes et développement (AFED)  
**Cécile SPORTIS**, Conseillère des affaires étrangères honoraire  
**Lucille TERRE**, Coordinatrice Genre en Action



## B. Une institution à l'écoute

### Une ouverture permise par l'indépendance – retour sur l'histoire du Haut Conseil

Le Haut Conseil et son indépendance ont été élevés au rang législatif, avec la promulgation de la loi relative à l'égalité et la citoyenneté le 27 janvier 2017.

#### **Article 9-1 de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations**

« I.- Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes est placé auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'animer le débat public sur les grandes orientations de la politique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

À cette fin, le Haut Conseil :

1° Formule des recommandations et des avis et propose des réformes au Premier ministre ;

2° Contribue à l'évaluation des politiques publiques conduites en matière de droits des femmes et d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les champs de la vie sociale au regard des objectifs fixés par la loi et les engagements internationaux de la France ;

3° Assure, après leur publication, l'évaluation des études d'impact des textes législatifs et, le cas échéant, des textes réglementaires et des documents d'évaluation préalable des lois de finances et des lois de financement de la sécurité sociale, en ce qui concerne les aspects relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes ;

4° Recueille, fait produire et diffuse les données, analyses, études et recherches sur les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes, aux niveaux national, européen et international ;

5° Remet, tous les ans, au Premier ministre et au ministre chargé des droits des femmes un rapport sur l'état du sexisme en France. Ce rapport est rendu public.

Le Haut Conseil mène librement ses travaux, formule librement ses recommandations et adresse librement ses communications.

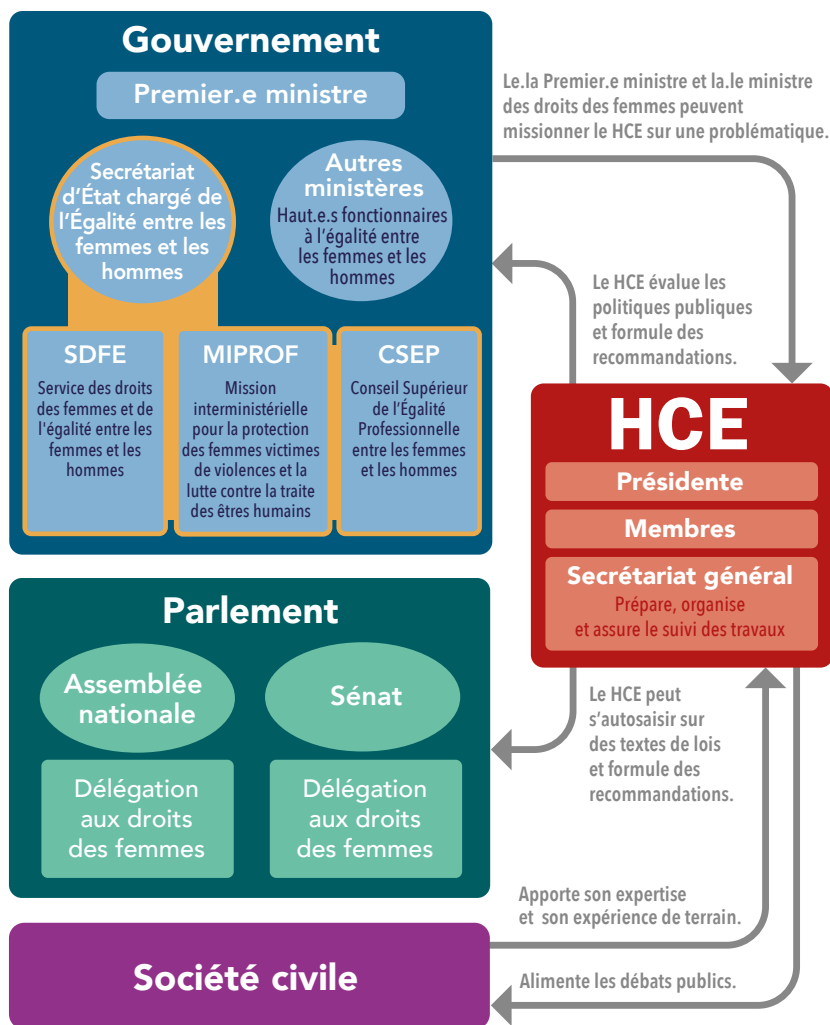
Le Haut Conseil peut être saisi par le Premier ministre ou par le ministre chargé des droits des femmes. Il peut se saisir de toute question de nature à contribuer aux missions qui lui sont confiées.

II.- Le fonctionnement et la composition, en nombre égal de femmes et d'hommes, du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, sont fixés par décret. »

La reconnaissance de l'indépendance du Haut Conseil le conforte encore dans son ouverture vers la société civile, en affirmant le caractère libre de son programme de travail, de ses recommandations et de sa communication.

Cette nouvelle étape institutionnelle renforce encore la dynamique de concertation des parties-prenantes de l'égalité femmes-hommes. C'était bien l'enjeu identifié par Najat VALLAUD-BELKACEM, alors ministre des Droits des femmes, lorsqu'elle confiait à Danielle BOUSQUET, le 31 juillet 2012, une mission de préfiguration afin de « définir les moyens d'une mobilisation permanente de l'ensemble des actrices et des acteurs de l'égalité femmes-hommes et d'une concertation régulière sur les mesures que le gouvernement met en œuvre pour cette égalité ».

### Schéma global de fonctionnement et de production des travaux





### **De l'Observatoire de la parité au Haut Conseil**

Créé par Décret du Président de la République en janvier 2013, le Haut Conseil résulte de la fusion de quatre instances : la Commission Nationale contre les violences faites aux femmes, la Commission sur l'image des femmes dans les médias, le Conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale, et, enfin, l'Observatoire de la Parité entre les Femmes et les Hommes. Cette dernière instance était la plus active et la plus visible. Créée en 1995 dans le contexte de la 4<sup>e</sup> conférence mondiale des femmes de Pékin et en plein essor de l'idée de parité, cette instance consultative était essentiellement reconnue pour sa production d'études sur la parité dans le domaine politique. L'Observatoire était déjà institué auprès du/de la Premier.e ministre (ou par délégation le/la ministre en charge des droits des femmes) qui présidait l'instance. Les Rapporteuses générales successives furent : Roselyne BACHELOT (1995-1999), Dominique GILLOT (1999), Catherine GENISSON (1999-2002), Marie-Jo ZIMMERMANN (2002-2010), Chantal BRUNEL (2010-2012).

## Une collaboration active avec des partenaires privilégiés

### Gouvernement et administrations

- Services du Premier ministre et ensemble des ministères
- Haut.e.s fonctionnaires à l'égalité et Association de femmes des ministères
- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
- Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP)
- Directrices régionales et déléguées départementales chargées des droits des femmes et de l'égalité (SDFE-DGCS)
- Conseil Supérieur à l'Égalité Professionnelle (CSEP)
- Agence française de développement (AFD), Expertise France

### Signataires EGACOM

- Parmi les partenaires du HCE, plus de 60 sont signataires de la convention EgaCom : Assemblées, Ministères, services déconcentrés de l'État, organismes publics nationaux, établissement d'enseignement supérieur et de recherche, collectivités et associations.

### Associations et militantes féministes

- Membre du collectif « Où est l'argent ? »
- Membre du collectif Ensemble contre le sexisme
- Membre du Comité de pilotage de l'Observatoire de l'égalité femmes hommes dans l'ESS - CNCRESS
- Membre du jury du concours d'éloquence de Droits humains pour tout.e.s
- Membre du jury du concours d'éloquence Buzzons contre le sexisme
- Membre du jury du concours des Olympes de la parole de l'AFFDU

### Monde de la recherche et des études

- REGINE (recherche et étude sur le genre et les inégalités dans les normes en Europe) et programme d'Enseignement universitaire clinique du droit (Euclid) de Paris Ouest Nanterre
- Projet Collectif de Sciences Po Paris
- INED, INSEE, CREDOC
- Membre du Conseil d'Observation Égalité Diversité de l'Université Claude Bernard Lyon1

### Institutions

- Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme
- Conseil Consultatif National d'Éthique
- Conseil National de la Protection de l'Enfance
- Conseil National des Barreaux
- Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Conseil National des Villes
- Conseil National du Numérique
- Conseil National du Sport
- Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
- Défenseur Des Droits
- Haut Conseil du travail social
- Observatoire de la laïcité
- Ordres professionnels

**HCE**  
République Français

- Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF)
- Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR)
- Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)
- Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)
- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
- Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH)
- Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes)

### Assemblées

- Assemblée nationale, et en particulier la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances (*partage et relais mutuels d'informations ; auditions relatives aux travaux du HCE ; co-partenaires de colloques et d'évènements*)
- Sénat, et en particulier la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances (*partage et relais mutuels d'informations ; auditions relatives aux travaux du HCE ; co-partenaires de colloques et d'évènements*)
- Conseil économique, social et environnemental, et en particulier la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité (*partage d'informations ; élaboration du rapport annuel « où est l'argent ? » et organisation du colloque*)

### Collectivités territoriales

- Associations d'élu.e.s : Régions de France, Assemblée des Départements de France, Assemblée des communautés de France, Association des maires de France
- Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe et de nombreuses collectivités
  - Centre National de la Fonction Publique Territoriale
  - Centre Hubertine Auclert

### Au niveau européen

- Bureau égalité de genre de la DG Justice
- Conseil de l'Europe
- European Institute for Gender Equality
- Union pour la Méditerranée

### Au niveau international

- Ambassades
- Conseil du Statut de la Femme du Québec
- European Parliamentary Forum on Population and Development
- ONU Femmes, Comité ONU Femmes France, Comité onusien CEDAW
- Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

# HAUT CONSEIL à l'**EGALITE** ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

## Plus de 500 expert.e.s auditionné.e.s par le Haut Conseil

### Évaluation de la stratégie « Genre et Développement », 2015 :

**Bertrand BARBE**, Directeur général délégué de l'Agence française d'Expertise technique internationale ; **Shanti BOBIN**, Cheffe du Bureau Multifin 5 de la Direction générale du Trésor ; **Anne-Marie DESCOTES**, Directrice générale de la Mondialisation, ministère des Affaires étrangères et du Développement international, **Jean-Marc GRAVELLINI**, Directeur des opérations de l'Agence Française de Développement ; **Véronique MOREIRA**, Vice-Présidente déléguée à la Coopération solidaire du Conseil régional Rhône-Alpes, pour le volet collectivités territoriales ; **Stéphanie SEYDOUX**, Cheffe du Service des Droits des Femmes du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes ; **Claudy VOUHE**, Ancienne Présidente de l'association Genre en Action, pour le volet société civile de la Plateforme Genre et Développement

### Évaluation de la stratégie « Genre et Développement », 2016 :

**Gautier MIGNOT**, Directeur général adjoint de la Mondialisation, de la Culture, de l'Enseignement et du Développement International du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International ; **Laurence BRETON-MOYET**, Directrice des Opérations de l'AFD ; **Luc LE CABELLEC**, Directeur adjoint du Département des Appuis transversaux de l'AFD ; **Sarah LAHMANI**, Accompagnatrice de Laurence Breton-Moyet ; **Bertrand BARBE**, Directeur général délégué d'Expertise France ; **Béatrice KHAIAT**, Directrice générale de Campus France ; **Shanti BOBIN**, Cheffe du bureau Multifin 5, Direction générale du Trésor ; **Martine LEVY**, Membre du Forum Femmes Méditerranée ; **Adeline MAZIER**, Représentante de Coordination Sur, Directrice générale du FORIM, membre du bureau de coordination SUD et référente pour le Conseil d'Administration de la Commission Genre et Développement ; **Olivia DABBOUS**, Accompagnatrice de Laurence Breton-Moyet ; **Léonie GUERLAY**, Département Gouvernance et Droits Humains ; **Didier RAYON**, Responsable des études de Campus France

### Évaluation de la stratégie « Genre et Développement », 2017 :

**Philippe BAUDUIN**, Directeur général adjoint de l'AFD ; **Benjamin BECHAZ**, Sous-directeur du développement humain MAEDI ; **Valentin BLOYET**, Division de l'Appui Environnemental et Social AFD ; **Claire DEVINEAU**, Adjointe au chef du bureau Multifin ; **Anna DRIEUX**, Unité de l'évaluation Multifin ; **Pierre GAUDIN**, Chef du Bureau Multifin 5, DG Trésor ; **Claire HODARA**, Sous-directeur du développement humain MAEDI ; **Agathe HORVAIS**, Division de l'Appui Environnemental et Social AFD ; **Sarah LAHMANI**, Division de l'Appui Environnemental et Social AFD ; **Adeline MAZIER**, Directrice du FORIM, Secrétaire générale de Coordination SUD et référente Genre au Conseil d'administration ; **Jean-François PACTET**, Sous-directeur du développement humain MAEDI ; **Jean-Noël ROULLEA**, Chef de la Division de l'Appui Environnemental et Social AFD

### Situation des femmes demandeuses d'asile en France, 2017 :

**Anne BABOUT**, Responsable du Service Juridique de la Coordination de l'Accueil des Familles Demandeuses d'Asile (CAFDA), Pole Asile CASP ; **Florence BOREIL**, Associée à la protection ; **Pascal BRICE**, Directeur général de l'OFPPA ; **Coralie CAPDEBOSCO**, Référente « Torture et traite des êtres humains » OFPPA ; **Radek FICEK**, Directeur de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile, France-Terre d'Asile ; **Dia Jacques GONDO**, Administrateur principal chargé de la protection ; **Ghada HATEM-GANTZER**, Cheffe du Service de Gynécologie-Obstétrique du Centre hospitalier de Saint-Denis, fondatrice de la Maison des Femmes de St-Denis ; **Violaine HUSSON**, Chargée des questions femmes et personnes étrangères victimes de violences à la CIMADE ; **Didier LESCHI**, Directeur général de l'OFIL et Préfet, sur site (15<sup>e</sup>) ; **Cécile MALASSIGNE**, Référente « Violences faites aux femmes » ; **Raphael SODINI**, Directeur de l'Asile à la Direction générale des Etrangers en France du Ministère de l'Intérieur ; **Géraldine TENEU**, Centre d'accueil de Demandeurs d'asile COALLIA de Livry-Gargan (93)

### Évaluation du plan d'action français « Femmes, Paix et Sécurité », 2018 :

**Ouafae SANANÈS**, Chargée de mission principale, experte Genre au sein de la cellule « Lien social, Genre, Sport et Développement », Agence Française de Développement ; **Fanny BENEDETTI**, Cheffe du pôle genre, éducation, population et jeunesse à la sous-direction du développement humain, direction générale de la mondialisation, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ; **Anne-Cécile BIEBER**, Capitaine de Police au sein de la Direction de la Coopération Internationale, ministère de l'Intérieur ; **Coralie CAPDEBOSCO**, Référente « Torture et traite des êtres humains », Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides ; **Odile CONCHOU**, Responsable de la cellule « Lien social, Genre, Sport et Développement », Agence Française de Développement ; **Anne DE MAZIEUX**, Contre-Amiral, Chargé de mission « Mixité » - Direction des ressources humaines (DRH-MD) ministère des Armées ; **Christian GINER**, Contrôleur général des armées, Chef de la cellule THEMIS. ministère des Armées ; **Violaine HUSSON**, Chargée des questions femmes et personnes étrangères victimes de violences, CIMADE ; **Emeline LAURENS**, Rédactrice, sous-direction des droits de l'Homme et des affaires humanitaires, direction des Nations Unies et organisations internationales, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ; **Cécile MALASSIGNÉ**, Cheffe de file des référents de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides sur les violences faites aux femmes ; **Florence MANGIN**, Haute fonctionnaire à l'égalité entre les femmes et les hommes, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ; **Nathalie MARTHIEN**, Préfète, conseillère du gouvernement et Haute fonctionnaire adjointe pour l'égalité entre les femmes et les hommes, ministère de l'Intérieur ; **Philippe MONDON GUILHAUMON**, Délégué dans les fonctions de Haut fonctionnaire à l'égalité et chargé de projet égalité à la direction des ressources humaines du ministère des Armées ; **Fanny PETITBON**, Responsable plaidoyer, CARE France ; **Isabelle ROME**, Haute fonctionnaire à l'égalité entre les femmes et les hommes, ministère de la Justice ; **Jean-Charles SÉRÉ-CHARLET**, Directeur adjoint des Nations Unies et organisations internationales, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ; **Charles TELLIER**, Directeur de la division de prévention des crises et de relèvement post-conflit, Agence Française de Développement

### Avis relatif à la révision constitutionnelle, 2018 :

**Isabelle BOUCOBZA**, Professeure en droit public à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense ; **Anne LEVADE**, Professeure de droit public, Université Paris Est – Créteil, Présidente de l'Association Française de Droit Constitutionnel

### Guide de la parité :

**Michèle RIOT-SARCEY**, Historienne ; **Etienne GRASS**, Directeur du cabinet de la Ministre des droits des femmes ; **Guillaume HOUZEL**, Conseiller social et vie étudiante, culture scientifique et technique du cabinet de la Ministre de l'Enseignement supérieur et la de recherche ; **Annie JUNTER**, Docteure en droit privé ; **Janine MOSSUZ-LAVAU**, Directrice de recherche CNRS au CEVIPOF ; **Mariette SINEAU**, Directrice de recherche CNRS au CEVIPOF ; **Aurélia TROUPEL**, Maître de conférence, Université Montpellier 1

### Parité dans les intercommunalités ? Propositions pour une égale représentation des femmes et des hommes dans les instances communautaires, 2018 :

**Anne GARDERE**, Avocate au Barreau de Lyon ; **Sandrine GUIRADO**, Responsable de la communication, des relations presse et publiques de l'Assemblée des Communautés de France ; **Martin LESAGE**, Chef de bureau des structures territoriales de la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur ; **Simon MAUROUX**, Responsable des questions juridiques et institutionnelles de l'Assemblée des Communautés de France ; **Nicolas PORTIER**, Directeur général de l'Assemblée des Communautés de France ; **Alison YENI-MARCHAND**, Rédactrice, à la sous-direction des compétences et institutions locales de la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur

### Quel partage du pouvoir entre les élu.e.s au niveau local ?, 2017 :

**Michèle BERTHY**, Vice-Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise ; **Floriane BOULAY**, Responsable aux Affaires juridiques et institutionnelles de l'Assemblée des communautés de France ; **Julie CASTREC**, Doctorante à l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ; **Vincent GALIBERT**, Etudiant en Master « Affaires Publiques » à Sciences Po Paris ; **Sandrine GUIRADO**, Responsable de la communication, des relations presse et publiques de l'Assemblée des Communautés de France ; **Michel KOEBEL**, Professeur en sociologie à l'Université de Strasbourg ; **Christine STEBENET**, Conseillère départementale de la Haute-Garonne en charge de l'égalité entre les femmes et hommes

## Vers un égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles, 2016 :

**Anne AMSON**, Représentant la Déléguée de la Délégation pour la rénovation de l'encadrement dirigeant ; **Marie-Ange ANDRIEUX**, Co-présidente de l'AFECA ; **Léo APOTHEKER**, Vice-Président du Conseil d'administration - SCHNEIDER ELECTRIC ; **Agnès ARCIER**, Présidente d'honneur - fondatrice de l'association Administration Moderne (association de femmes hautes fonctionnaires) ; **Jérôme BARON**, Secrétaire général de l'Agence des participations de l'État ; **Agnès BRICARD**, Fondatrice de l'Association des Femmes Diplômées d'Expertise comptable Administrateurs ; **Patrick BUFFET**, Président-directeur général - ERAMET ; **Patrice CAINE**, Président-directeur général - THALES ; **Marie-Dominique CAVALLI**, Co-présidente de l'AFECA ; **Martine CHARBONNIER**, Secrétaire générale adjointe de l'Autorité des Marchés Financiers ; **Delphine CHARRIER-BLESTEL**, Adjointe au Directeur de la division régulation des sociétés cotées au sein de la Direction de la régulation et des affaires internationales ; **Marine DARNAULT**, Cheffe du bureau « égalité professionnelle » du SDFE ; **Robert DE METZ**, Président du Conseil d'administration - DEXIA ; **Michel DE ROSEN**, Président du Conseil d'administration - EUTELSAT COMMUNICATIONS ; **Floriane DE SAINT PIERRE**, Présidente d'Ethics & Boards, accompagnée de **Guillaume de PIEDOUÉ** ; **Eric DE SEYNES**, Président du Conseil de surveillance - HERMES INTERNATIONAL ; **Frédérique DERIQUEHEM**, Partner «Progress» ; **Dominique DRUON**, Présidente-fondatrice, Administratrice indépendante d'entreprises cotées et non cotées ; **Pascal DURAND-BARTHEZ**, Secrétaire général du Haut Comité de gouvernement des entreprises ; **Eva ESCANDON**, Présidente de Femmes Chefs d'Entreprises ; **Louis GALLOIS**, Président du Conseil d'administration - PSA ; **Marc GARIDEL**, Président du Conseil d'administration - IPSEN ; **Anne-Gabrielle HEILBRONNER**, Secrétaire générale du Conseil de surveillance - PUBLICIS ; **Caroline KRYWINSKY**, Sous-directrice de l'animation interministérielle des politiques de ressources humaines, de la Direction générale de l'administration de la fonction publique ; **Bruno LAFONT**, Président-directeur général - LAFARGE ; **Philippe LAZARE**, Président-directeur général - INGENICO ; **Guy LE PECHON**, Associé gérant de Gouvernance et Structures ; **Brigitte LONGUET**, Présidente de la Fédération Femmes administrateurs ; **Bernard MICHEL**, Président du Conseil d'administration - GECINA ; **Anne NAVEZ**, Membre de Femmes Chefs d'Entreprises et dirigeante de la société « Votre administrateur » ; **Caroline OULIE**, Partner Boyden France ; **Stéphane PALLEZ**, Présidente du Conseil d'administration - FRANCAISE DES JEUX ; **Cécile PARISY**, Conseillère de la Délégation pour la rénovation de l'encadrement dirigeant, placée auprès du Secrétariat Général du Gouvernement ; **Pascal POIROT**, Vice-président du Cercle des Administrateurs ; **Denis RANQUE**, Président du Conseil d'administration - AIRBUS GROUP ; **Isabelle ROUX-TRESCASES**, Cheffe du Contrôle général économique et financier du ministère de la fonction publique ; **Hubert SAGNIERES**, Président-directeur général - ESSILOR ; **Marc SANGLE-FERRIERE**, Directeur général de Russel Reynolds Associates ; **François SAUVADET**, Président du Conseil départemental des Côtes d'Or et Député de Côte d'Or ; **Gilles SCHNEPP**, Président du Conseil d'administration - LEGRAND ; **Pierre TODOROV**, Secrétaire général du conseil d'administration- EDF ; **Agnès TOURAINE**, Présidente de l'Institut Français des Administrateurs ; **Caroline WEBER**, Directrice générale de MIDDLENEXT

### Contribution au débat sur l'accès à la PMA, 2015 :

**Jocelyne FILDARD**, Co-présidente de la Coordination Lesbienne en France ; **Stéphanie HENNETTE-VAUCHEZ**, Professeure de droit public, Directrice du Master 2 « Droits de l'Homme », Université Paris Ouest Nanterre La Défense ; **Pierre JOUANNET**, Professeur d'histo-embryologie, ancien président de la fédération des CECOS et auteur d'un rapport récent sur la PMA pour l'Académie de Médecine ; **Anne-Marie LEROYER** ; Juriste, Professeure à l'École de Droit de la Sorbonne, Université Paris I et rapporteure du Groupe de travail « Filiation, origines, parentalité », constitué en octobre 2013 par **Dominique BERTINOTTI**, alors ministre en charge de la Famille ; **Irène THERY**, Sociologue, Présidente du Groupe de travail « Filiation, origines, parentalité »

### La santé et l'accès aux soins, une urgence pour les femmes en situation de précarité, 2017 :

**Sophie BINET**, Secrétaire générale adjointe à l'UGIC-CGT et pilote de la Commission « Femmes Mixité » à la CGT ; **Didier BOENO**, Médecin généraliste maître de stage universitaire à Marseille ; **Samah CHAABAN**, Médecin généraliste de la Case de Santé, Centre de santé communautaire à Toulouse ; **Florence CHAPPERT**, Chargée de mission à l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail ; **Sylvaine COPONAT**, Membres du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes ; **Jean-Marc DELAHAYE**, Chargé des relations internationales à l'Ordre des sages-femmes ; **Isabelle DERRENDINGER**, Membres du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes ; **Bernard GUILLON**, Gynécologue-obstétricien, fondateur de l'association ADSF ; **Dominique HENON**, Autrice du rapport « La santé des femmes en France » (2010) ; **Maëva JEGO-SABLIER**, Médecin généraliste à Marseille, Cheffe de clinique universitaire au département de médecine générale de la faculté de médecine de Marseille ; **Claudine JUNIEN**, Généticienne, membre de l'Académie de médecine ; **Marie Josée KELLER**, Présidente du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes ; **Thierry KURTH**, Adjoint au Chef du Bureau des prises en charge post aigües, pathologies chroniques et santé mentale de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) ; **Edwina LAMOUREUX**, Secrétaire confédérale CFDT santé au travail ; **Thierry LANGE**, épidémiologiste et professeur à l'université Toulouse III ; **Sophie LAURENCE**, Référente santé, Direction des Missions France à Médecins du Monde ; **Eric LENOIR**, Chef de la mission de coordination de l'action interministérielle et sectorielle du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) ; **Françoise MILEWSKI**, Économiste OFCE-PRESAGE – « La précarité financière et sociale des femmes et conséquences en terme de santé » ; **Claire MOUNIER-VEHIER**, Présidente de la Fédération française de cardiologie ; **Bénédicte MOUTIN**, Secrétaire confédérale CFDT insertion, pauvreté et chômage ; **Jean-François NATON**, Conseiller confédéral CGT en charge de la santé et de la protection sociale ; **Ségolène NEUVILLE**, Secrétaire d'État chargée de la lutte contre l'exclusion ; **Etienne PINTE**, Président du Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale (CNLE) ; **Chantal RICHARD**, Secrétaire confédérale CFDT santé au travail ; **Jeanine ROCHEFORT**, Gynécologue, responsable de la délégation Ile-de-France de Médecins du Monde ; **Christelle SAVATIER**, Membre du bureau National du Comité National des Privés d'Emplois à la CGT



### Rapport relatif à l'accès à l'IVG, 2013 :

**Julie BARROIS**, Chargée de mission, Bureau des plateaux techniques et des prises en charge hospitalières aiguës, Direction générale de l'offre de soins, Ministère des affaires sociales et de la santé ; **Laurent CARON**, Avocat, responsable de la commission ordinale professionnelle technologies ; **Déborah CVETOJEVIC**, Chargée de mission, bureau des plateaux techniques et des prises en charge hospitalières aiguës, Direction générale de l'offre de soins, Ministère des affaires sociales et de la santé ; **Anne-Gaëlle DANIEL**, Chargée de mission IVG-contraception à l'ARS IDF ; **Sophie EYRAUD**, Chargée de mission, bureau des plateaux techniques et des prises en charge hospitalières aiguës, Direction générale de l'offre de soins, Ministère des affaires sociales et de la santé

### Rapport relatif à l'éducation à la sexualité, 2016 :

**Michel BOZON**, Directeur de recherche à l'INED ; **Laurence COMMUNAL**, Chargée de mission académique en Éducation à la sexualité à l'académie de Grenoble ; **Catherine LAPOIX**, Adjointe au directeur de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ; **Nadine NEULAT**, Ancienne cheffe du Bureau de la santé, de l'action sociale et de la sécurité de la DGESCO ; **Nadine TOULZE**, Mouvement Français pour le Planning Familial, Région Midi-Pyrénées ; **Thierry TROUSSIER**, Responsable de la Chaire « Santé sexuelle et droits humains » - UNESCO ; **Valérie BERGER-AUMONT**, Cheffe du bureau du développement des pratiques sportives, de l'éthique sportive et des relations avec les fédérations multisports et affinitaires, à la Direction des Sports du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ; **Lucile BLUZAT**, Responsable du programme «santé sexuelle», INPES ; **Muriel DEHAY**, Infirmière conseillère technique auprès du recteur de Lille ; **Jean-Paul DELAHAYE**, Ancien directeur Général de l'Enseignement Scolaire ; **Catherine EL MGHAZLI**, Mouvement Français pour le Planning Familial, Région Midi-Pyrénées ; **Frédérique FAUCHER-TEBOUL**, Médecin cheffe du pôle santé, DPMI - Pôle santé, Conseil Général de l'Essonne (91) ; **Véronique GASTE** Cheffe du bureau de la santé, de l'action sociale et de la sécurité, Direction générale de l'enseignement scolaire ; **Alain GIAMI**, Directeur de recherche à l'Inserm ; **Delphine KERSAUDY-RAHIB**, Chargée de mission étude et recherche du programme «santé sexuelle », INPES ; **Aurore LE MAT**, Doctorante en science politique ; **Véronique LE RALLE**, Chargée de mission Éducation à la sexualité Conseil général de l'Essonne ; **Françoise PETREAULT**, Sous-directrice de la vie sociale, des établissements et des actions socioéducatives, Direction générale de l'enseignement scolaire ; **Patricia PICQUES**, Inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Liévin, membre de l'équipe académique de pilotage « éducation à la sexualité » du rectorat de Lille

## Violences gynécologiques et obstétricales, 2018 :

**Claire AKOUKA**, Responsable de la communication du Conseil national de l'Ordre des Sages-femmes ; **Basma BOUBAKRI**, Co-présidentes de l'Institut de recherche et d'Action pour la Santé des Femmes (IrASF) ; **July BOUHALLIER**, Co-présidentes de l'Institut de recherche et d'Action pour la Santé des Femmes (IrASF) ; **Marie-Laure BRIVAL**, Gynécologue-obstétricienne et membre de l'ANCIC, Maternité des Lilas ; **Agnès BUZYN**, Ministre des Solidarités et de la santé ; **Clara DE BORT**, Directrice d'hôpital et autrice du blog « En jupe » ; **Humbert DE FREMINVILLE**, Représentant du Collège de la médecine générale ; **Mélanie DECHALOTTE**, Journaliste à France Culture, autrice du Livre noir de la gynécologie ; **Anne EVRARD**, Co-présidente du Collectif Interassociatif Autour de la Naissance (CIANE) ; **Jean-Marie FAROUDJA**, Président de la Section Ethique et Déontologie du Conseil national de l'Ordre des Médecins ; **Catherine GRENIER**, Directrice de l'Amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ; **Sophie GUILLAUME**, Présidente du Collège national des sages-femmes de France et sage-femme ; **Ghada HATEM-GANTZER**, Gynécologue-obstétricienne, fondatrice de la Maison des Femmes à Saint-Denis ; **Marie-Hélène LAHAYE**, Juriste et autrice du blog « Marie accouche là » ; **Dominique LE GUDULEC**, Présidente du Collège de la Haute Autorité de Santé ; **Perrine MILLET**, Gynécologue-obstétricienne, responsable du diplôme inter-universitaire « Prise en charge des maltraitances rencontrées en gynécologie obstétrique » mis en place dans les universités de Grenoble-Alpes, Paris-Descartes et Montpellier ; **Jean-Christophe PAUL**, Chef de département des formations de santé ; **Caroline RAQUIN**, Organisation Nationale des Syndicats de Sages-Femmes (ONSSF) ; **Alice ROCQ-HARVARD**, Sage-femme, sexologue et militante au sein du Mouvement Français pour le Planning Familial ; **Jean SIBILA**, Président de la Conférence nationale des Doyens des Facultés de Médecine et doyen de la faculté de Strasbourg ; **Antoine TESNIERE**, Conseiller santé à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) ; **Martin WINCKLER**, Ancien médecin généraliste, blogueur et auteur de plusieurs essais et ouvrages sur le suivi gynécologique et la maltraitance médicale ; **Willy BELHASSEN**, Organisation Nationale des Syndicats de Sages-Femmes (ONSSF) ; **Clémence DURANT-TONERRE**, Organisation Nationale des Syndicats de Sages-Femmes (ONSSF)

## Avis sur le projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 2013 :

**Dominique ROUSSEAU**, Maître de conférences en droit constitutionnel ; **Dominique THIERRY**, Président national de France bénévolat ; **Erika FLAHAULT**, Sociologue, maître de conférences à l'Université du Maine, le Mans ; **Hélène PERIVIER**, Économiste spécialiste des questions d'égalité entre les sexes à l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques)

## Formation à l'égalité filles-garçons, 2016 :

**Edouard ANDREASSIAN**, Directeur national adjoint de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) ; **Sigolène COUCHOT-SCHIEUX**, Maîtresse de conférences en EPS, ESPE de Créteil, sur la mise en œuvre des formations genre/égalité dans les ESPE ; **Eric DEBARDIEUX**, Ancien délégué ministériel chargé de la prévention de la lutte contre les violences en milieu scolaire ; **Benoît DUCANGE**, Chef de projet M@gistère au sein de la direction du numérique pour l'éducation (DNE), Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; **Ghislaine FRITSCH**, Cheffe du bureau de l'orientation et de l'insertion professionnelle, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; **Joëlle GUYOT**, Adjointe au Sous-Directeur des politiques de formation et d'éducation ; **Emmanuel HEMERY**, Chef de bureau de la vie scolaire étudiante et de l'insertion ; **Judith KLEIN**, Cheffe de la Mission «prévention des discriminations et égalité fille-garçon», Sous-direction de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives, DGESCO, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche représentante de **Florence ROBINE**, Directrice générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), Co-présidente du comité de pilotage de la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018, sur l'ensemble des dispositifs d'éducation à l'égalité et la Convention interministérielle ; **Pierre LAPORTE**, Conseil Supérieur des Programmes, Secrétaire général adjoint ; **Michel LEVEQUE**, Sous-Directeur des politiques de formation et d'éducation ; **Michel LUSSAULT**, Conseil Supérieur des Programmes, Président ; **Gaël PASQUIER**, Maître de conférence en sociologie à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation, Académie de Créteil ; **Laurent REGNIER**, Chef du département de l'architecture et de la qualité des formations de niveau master et doctorat, Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP), Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; **Sarah ROUX-PERINET**, Cheffe du Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation, Sous-direction des programmes d'enseignement, de la formation des enseignants et du développement numérique, Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; **Virginie GOHIN**, Cheffe du bureau de la formation continue des enseignants, sous-direction des programmes d'enseignement, de la formation des enseignants et du développement numérique, Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche ; **Stéphanie SEYDOUX**, Cheffe du Service des Droits des femmes et de l'Égalité femmes-hommes (SDFE), Adjointe à la Directrice générale de la Cohésion sociale (DGCS), et représentante de **Sabine FOURCADE**, Déléguée interministérielle aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, Co-présidente du comité de pilotage de la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018, sur la Convention interministérielle

## **Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe, 2015 :**

**François BARASTIER**, Délégué adjoint de la Délégation à l'information et à la communication (DICOM), Secrétariat général des ministères chargé des affaires sociales ; **Claudie BAUDINO**, Docteure en sciences politiques, spécialiste des politiques linguistiques ; **Nathalie CHAVANON**, Responsable du département Communication Gouverne-mentale, Service d'information du Gouvernement ; **Yannick CHEVALIER**, Grammairien, maître de conférences à l'université Lyon II ; **Sylvie CROMER**, Sociologue, maîtresse de conférences à l'Université Lille II ; **Séverine DE SOUSA**, Directrice Adjointe de l'Association des Maires de France (AMF) ; **Thibault DI MARIA**, Responsable COM chez la FONDATION CHANEL ex responsable de la communication et des relations publiques, Centre Hubertine Auclert ; **Anne-Marie GILBERT**, Sociologue, chercheuse au Center for Women and Gender Studies (IZFG), Université de Berne (Suisse) ; **Michèle LOUP**, Ancienne conseillère régionale d'Île-de-France en charge de la Mission Égalité Femmes-Hommes, co-auteure du Guide « Le genre dans la communication » du Conseil régional d'Île-de-France ; **Elodie MASSÉ**, Directrice de la communication d'Alfortville ; **Baptiste MAURIN**, Directeur de la communication, Assemblée des départements de France (ADF) ; **Christine MESSABEL**, Psychologue sociale, maîtresse de conférences à l'Institut de psychologie, Université Lyon II ; **Claire-Lise NIERMARECHAL**, Chargée de mission auprès de **Thérèse RABATEL**, adjointe au Maire de Lyon déléguée à l'égalité femmes-hommes et aux personnes en situation de handicap ; **Sabine REYNOSA**, Membre du collectif « Femmes mixité » de la CGT, auteure du décalogue pour une rédaction non sexiste ; **Éliane VIENNOT**, Professeure de littérature française de la Renaissance à l'Université Jean Monnet (Saint-Etienne), membre de l'Institut universitaire de France ; **Kahina YAZID**, Chargée de mission égalité femmes-hommes, ville de Choisy-le-Roi

### Rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes, 2014 :

**Amandine BERTON-SCHMITT**, Chargée de mission éducation au Centre Hubertine Auclert ; **Laëtitia BISCARRAT**, Docteure en Sciences de l'Information et de la Communication ; **Marie-Lou BRET**, Ancienne chargée de mission au Centre Hubertine Auclert ; **Maëlle CARON**, Chargée de mission du Département Actions de communication ; **Nathalie CHAVANON**, Responsable du département Communication externe, Service d'Information du Gouvernement ; **Annie CORNET**, Professeure ordinaire de l'Université HEC-Ulg (Liège) ; **Laurence FRANCESCHINI**, Directrice générale des médias et des industries culturelles, ministère de la Culture et de la Communication ; **Pascale GELEBART**, Chargée de mission éducation au Syndicat National de l'Éducation (SNE), directrice générale de l'association « Savoir lire » ; **Virginie GOHIN**, Cheffe du bureau de la formation continue des enseignants, sous-direction des programmes d'enseignement, de la formation des enseignants et du développement numérique – DGESCO, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; **Magali JALADE**, Juriste-conseil à l'ARPP, en charge des relations avec les associations sociétales et responsable du Secrétariat du Conseil Paritaire de la Publicité ; **Pierre LAPORTE**, Secrétaire général adjoint du Conseil Supérieur des Programmes ; **Michèle LOUP**, Ancienne Conseillère régionale Ile-de-France ; **Isabelle MAGNARD**, Syndicat National de l'Édition ; **Stéphane MARTIN**, Directeur général de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) ; **Sylvie PIERRE-BROSSOLETTE**, Membre du CSA ; **Bérénice RAVACHE**, Secrétaire générale de Radio France ; **Laurent REGNIER**, Chef du département de l'architecture et de la qualité des formations de niveau master et doctorat – DGEIP, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; **Sarah ROUX-PERINET**, Cheffe du Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation, Sous-direction des programmes d'enseignement, de la formation des enseignants et du développement numérique, DGESCO, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; **Geneviève SELLIER**, Professeure en études cinématographiques, membre de l'Institut Universitaire de France ; **Henriette ZOUGHEBI**, Vice-Présidente des lycées au Conseil régional d'Île de France

### Avis sur la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel, 2013 :

**Hélène DE RUGY**, Déléguée générale de l'Amicale du Nid

### Avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun, 2015 :

**Stéphane VOLANT**, Secrétaire général de la SNCF, accompagné de **Nathalie VALLE**, Direction de la sûreté de la SNCF et membre de « SNCF au féminin » ; **Rima ACHTOUK**, Coordinatrice de la campagne #TakeBackTheMetro, accompagnée de **Marie KRUMPE**, membres du Conseil d'administration d'Osez le Féminisme ! ; **Chris BLACHE**, Consultante en socio-ethnologie, co-fondatrice de « Genre et Ville », accompagnée de **Sydney BALOUE** et **Pascale LAPALUD** ; **Héloïse DUCHE**, Porte-parole du collectif Stop Harcèlement de rue ; **Fabrice FUSSY**, Chef de l'Observatoire national de la délinquance dans les transports (ONDT) et chargé de l'analyse et de la recherche ; **Marion GUILLOUX**, Docteure en psychologie sociale ; **Jean-Charles POTTIER**, Directeur adjoint du Service Sécurité de la RATP ; **Cécile RIFFARD**, Responsable de l'unité « Marque » de la RATP ; **Muriel SALMONA**, Psychiatre-Psychothérapeute, chercheuse et Formatrice en psycho traumatologie et en victimologie, Présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie

### Avis pour une juste condamnation sociétale et judiciaire du viol et autres agressions sexuelles, 2016 :

**Laure IGNACE** ; Juriste, membre de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail ; **Marilyn BALDECK**, Déléguée générale de l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail ; **Clara DE BORT**, Direction du pôle Réserve sanitaire de l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires ; **Claude KATZ**, Avocat ; **Catherine LE MAGUERESSE**, Juriste, ex-présidente de de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail ; **Emmanuelle PIET**, Médecin de Protection maternelle et infantile, Gynécologue et Présidente du Collectif féministe contre le viol

### Évaluation du 4<sup>e</sup> plan de lutte contre les violences faites aux femmes, 2016 :

**Agnès LORDIER-BRAULT**, Conseillère médicale à la Direction générale de l'Offre de Soins du ministère de la Santé ; **Clémence MEYER**, Magistrat et rédactrice au Bureau de la Politique Pénale Générale de la DACG ; **Stéphanie SEYDOUX**, Cheffe du Service des Droits des Femmes et de l'Égalité de la Direction Générale de la Cohésion Sociale ; **Marilyn BALDECK**, Déléguée générale de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail ; **Isabelle BROHIER**, Conseillère technique, Caisse Nationale des Affaires Familiales ; **Pierre-Yves EYRAUD**, Adjoint à la sous-directrice de l'insertion, de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté à la DGCS ; **Laure IGNACE**, Avocate au Barreau de Paris ; **Christine-Sarah JAMA**, Juriste et Directrice de Voix de femmes ; **Martine JAUBERT**, Cheffe du bureau de la vie personnelle et sociale à la DGCS/SDFE ; **Pierre N'GAHANE**, Secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance ; **Olivier PETIT**, Chef de bureau urgence sociale et hébergement, DGCS ; **Hélène SAINTE MARIE**, Directrice de projet Droit au logement et à l'hébergement de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages ; **Dominique SIMON-PEIRANO**, Chargée de mission, Comité interministériel de prévention de la délinquance ; **Frédéric TURBLIN**, Adjoint chargé de l'implantation des départements des politiques et de l'implantation de la Caisse Nationale des Affaires Familiales

## Contribution relative à la verbalisation du harcèlement dit « de rue », 2018 :

**Marylin BALDECK**, Déléguée générale de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail ; **Catherine FAURE**, Directrice centrale adjointe de la Direction centrale de la sécurité publique du Ministère de l'Intérieur, accompagnée de **Stéphanie CHERBONNIER**, Conseillère judiciaire de la Direction Générale de la Police Nationale du Ministère de l'Intérieur ; **Clémence MEYER**, Adjointe au chef du bureau de la politique pénale générale de la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces du Ministère de la Justice ; **Léa SCARPEL**, Juriste de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail

## Évaluation du 5<sup>e</sup> plan de lutte contre les violences faites aux femmes, 2018 :

**Valérie DELNAUD**, Cheffe de service, adjointe au directeur, de la Direction des affaires civiles et du sceau, ministère de la Justice ; **Hélène FURNON PETRESCU**, Cheffe du Service des Droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes à la Direction Générale de la Cohésion Sociale ; **Marilyn BALDECK**, Déléguée générale de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail ; **Virginie BROT**, Cheffe du bureau du droit des personnes et de la famille, Direction des affaires sociales et du sceau, ministère de la Justice ; **Sabine CARRE**, Rédactrice au bureau du droit des personnes et de la famille, Direction des affaires sociales et du sceau, ministère de la Justice ; **Hélène DE RUGY**, Déléguée générale, Amicale du Nid ; **Louise DELAVIER**, Responsable des programmes et de la communication, Association En Avant Toutes ; **Léa GUICHARD**, Conseillère technique, Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles ; **Ghada HATEM GANTZER**, Présidente de l'association Maison des femmes de Saint-Denis ; **Rémy HEITZ**, Directeur des affaires criminelles et des grâces ; **Violaine HUSSON**, Responsable des questions Genre et Protection, CIMADE ; **Christine-Sarah JAMA**, Directrice, Voix de Femmes ; **Catherine NOUVELLON**, Présidente par intérim, association Femmes pour le dire, femmes pour agir ; **Nicolas PRISSE**, Président de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives ; **Dominique SIMON-PEIRANO**, Chargée de mission « Prévention et lutte contre les violences intrafamiliales faites aux femmes et aide aux victimes » au Secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation

## **Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture, le temps de l'action, 2018 :**

**Véronique ATALY**, Comédienne, représentante de l'association AAFA et de la Commission « tunnel de la comédienne de 50 ans » ; **Françoise BANAT-BERGER**, Directrice Générale des Archives Nationales ; **Françoise BARRET**, Conteuse, Association pour la promotion des artistes conteurs ; **Angeline BARTH**, Secrétaire adjointe de la SFA-CGT (Syndicat français des artistes-interprètes) ; **Philippe BELAVAL**, Président du Centre des monuments nationaux ; **Vincent BERJOT**, Directeur général du Patrimoine, Ministère de la Culture ; **David BOBEE**, Metteur en scène, Directeur du Centre dramatique national de Rouen ; **Claire BODIN**, Directrice artistique Festival Présences féminines, musique classique ; **Aline CESAR**, Ancienne Présidente du collectif H/F en Ile de France ; **Mélanie CHRISTIN**, Entrepreneuse en jeux vidéo ; **Bastien COLAS**, Conseiller théâtre à la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes ; **Muriel COUTON**, Directrice des relations auteurs et utilisateurs, SACD ; **Laurence DES CARS**, Présidente du Musée d'Orsay et de l'Orangerie ; **Sophie DESCHAMPS**, Ancienne Présidente de la SACD, scénariste ; **Laurence EQUILBEY**, Cheffe d'orchestre ; **Aurore EVAIN**, Chercheuse, autrice, metteuse en scène, comédienne ; **Stéphanie GEMBARSKI**, Chargée d'administration générale de la FEDELIMA (Fédération des lieux de musiques actuelles) ; **Brigitte GONTHIER-MAURIN**, Ancienne présidente de la Délégation aux droits des femmes du Sénat ; **Elsa GOUJON-GRIGORI**, Coordinatrice Voix, chant classique, technique, Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne ; **Catherine GUYOT**, Architecte et Directrice de l'ARVHA (Association pour la recherche sur la ville et l'habitat) ; **Bérénice HAMIDI-KIM**, Maîtresse de conférences en études théâtrales à l'Université de Lyon II ; **Pascale HENROT**, Directrice de l'Office national de diffusion artistique ; **Martine JAUBERT**, Cheffe de bureau au Service des droits de femmes, Direction générale de la cohésion sociale, Secrétariat d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes ; **Sonia JOSSIFORT**, Programmatrice de cinéma ; **Claire LAMBOLEY**, Inspectrice générale des affaires culturelles, Haute fonctionnaire à l'égalité entre les femmes et les hommes, Ministère de la Culture ; **Elizabeth LE HOT**, Sous-directrice du développement de l'économie culturelle à la Direction générale des médias et des industries culturelles, Ministère de la Culture ; **Guillaume LECHEVIN**, Président de la Fédération des lieux de musiques actuelles ; **Natasha LEROUX**, Musicienne/Enseignante en Musiques actuelles au conservatoire de Pierrefitte-sur-Seine ; **Fanny LIGNON**, Chercheuse et Maîtresse de conférences à l'ESPE de l'Académie de Lyon - Université Lyon 1, en études cinématographiques et audiovisuelles ; **Madeleine LOUARN**, Metteuse en scène, Présidente du SYNDEAC (Syndicat des entreprises artistiques et culturelles) ; **Macha MAKEÏEFF**, Metteuse en scène et Directrice du Théâtre national de la Criée, Marseille ; **Hélène MARQUIE**, Chorégraphe, danseuse et maîtresse de conférence en études de genre à Paris 8 ; **Stéphane MARTINET**, Adjoint au sous-directeur à la Direction générale de la création artistique, Ministère de la Culture ; **Mourad MERKOUZI**, Chorégraphe, directeur du Centre chorégraphique national de Créteil ; **Blandine METAYER**, Comédienne, représentante de l'association AAFA et de la Commission « tunnel de la comédienne de 50 ans » ;



**Carole MODIGLIANI-CHOURAQUI**, Chargée de mission au Service des droits de femmes, Direction générale de la cohésion sociale, Secrétariat d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes ; **Anne MORVAN**, Responsable du département pianistes et accompagnateurs, Conservatoire à rayonnement régional de Lyon ; **Selma MUZET-HERRSTROM**, Stagiaire à la Direction des Affaires Culturelles de la mairie de Paris, mission Égalité femmes-hommes ; **Catherine PETIT**, Conseillère de M<sup>me</sup> Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'état auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, ancienne conseillère culture de M<sup>me</sup> Laurence ROSSIGNOL, ancienne Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes ; **Estelle PICOT-DERQUENNE**, Coordinatrice nationale de l'association « Scènes d'enfance-Assitej France », jeune public ; **Reine PRAT**, Ancienne Inspectrice générale de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle ; **Michel PROSIC**, Directeur régional à la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes ; **Guy PRUNIER**, Conteur, Association pour la promotion des artistes conteurs ; **Hyacinthe RAVET**, Musicologue, sociologue de la musique, Professeure à l'Université Paris-Sorbonne, chercheuse à l'Institut de recherche en musicologie ; **Pascal ROGARD**, Directeur de la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques) ; **Agnès SAAL**, Chargée de mission pour la labellisation « égalité » et « diversité », Ministère de la Culture ; **Florian SALAZAR-MARTIN**, Président de la Fédération nationale des élu.e.s à la culture ; **Cyril SAUSSEAU**, Directeur du SYNDEAC ; **Johanna SCHIPPER**, Autrice de bande dessinée, enseignante à l'école européenne supérieure de l'image d'Angoulême et membre du collectif des créatrices de bandes dessinées ; **Geneviève SELLIER**, Historienne du cinéma, professeure émérite en études cinématographiques à l'Université Bordeaux 3 ; **Claire SERRE-COMBE**, Secrétaire de la SFA-CGT (Syndicat français des artistes-interprètes) ; **Stéphanie SEYDOUX**, Ancienne cheffe du service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, Direction générale de la cohésion sociale, Secrétariat d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes ; **Charlotte SILVERA**, Réalisatrice, scénariste ; **Leslie THOMAS**, Secrétaire Générale du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) ; **Marina TOME**, Comédienne, représentante de l'association AAFA et de la Commission « tunnel de la comédienne de 50 ans » ; **Jean-Noël TRONC**, Directeur Général de la Sacem (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) ; **Nathalie VEUILLET**, Metteuse en scène, Compagnie la Hors De Lyon, Présidente de la fédération des arts de la rue, région auvergne Rhône Alpes ; **Laurence WURTZ**, Ancienne conseillère culture de M<sup>me</sup> Pascale BOISTARD, ancienne Secrétaire d'État aux droits des femmes

## Avis sur le déploiement d'une budgétisation intégrant l'égalité femmes-hommes, 2019 :

**Renaud DUPLAY**, Sous-directeur de la Synthèse budgétaire, Direction du budget, Ministère de l'Action et des Comptes publics ; **Farida BELKHIR**, Adjointe au chef du Bureau des lois de finances, Direction du Budget, Ministère de l'Action et des Comptes publics ; **Pierre CHAVY**, Chef du bureau des lois de finances, Direction du Budget, Ministère de l'Action et des Comptes publics ; **Nathalie MAIOLINI**, Cheffe du bureau de la performance de la dépense publique et de la fonction financière, Direction du Budget, Ministère de l'Action et des Comptes publics ; **Régine DIYANI**, Directrice de l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) ; **Laurent ROBILLARD**, Délégué à la maintenance et à la supervision opérationnelle de l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) ; **Jacques DUNABEITIA**, Délégué aux transformations ministérielles de l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) ; **Carole SPADA**, Cheffe du bureau de l'animation et de la veille du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), Secrétariat d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes ; **Olivier MONTES**, Adjoint à la cheffe de bureau de l'animation et de la veille du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), Secrétariat d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes ; **Mar MERITA BLAT**, Ancienne chargée de mission aux études d'impact du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) ; **Paul DAULNY**, Chargé de l'accompagnement des collectivités locales et des syndicats au Centre Hubertine Auclert ; **Isabelle GUEGUEN**, Fondatrice de PERFEGAL, Conseil en égalité femmes-hommes ; **Nouzha SKALLI**, Ancienne ministre du Développement social, de la Famille et de la Solidarité du Maroc ; **Jeroen DECUYPER**, Attaché à l'Institut pour l'égalité de femmes et des hommes de Belgique ; Vera JAUK, Experte de la BIE au Ministère de l'éducation et des droits des femmes de l'Autriche ; **Caroline RENTERIA**, Cheffe de la division Management de finances publiques, Fonds monétaire international ; **Helena MORAIS MACEIRA**, Research Officer Gender Mainstreaming, European Institute for Gender Equality

## Transversal Rapport EGALiTER :

Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales, 2014 : **Sébastien ROUX**, Sous-directeur des salaires, du travail et des relations professionnelles à la DARES ; **Sophie BUFFETEAU**, Conseillère en charge de l'évaluation et de la recherche auprès de la Ministre des droits des femmes ; **Marie-Claude BOILEAU**, Membre du bureau de l'association Familles Rurales ; **Thierry DAMIEN**, Président de l'association Familles Rurales ; **Karen SERRES**, Présidente de la commission nationale des agricultrices de la FNSEA, membre du CESE ; **Carine GRAND'JANY**, Directrice du CIDFF de la Meuse ; **Marie-José ZAGO**, Cheffe du service du Numéro Vert Social au Conseil Général du Gers ; **Béatrix VERILLAUX**, Coordinatrice de l'ouvrage « Femmes du milieu rural : entrepreneuse et créatrices d'activité – Parcours de femmes », Association WECF France (Women in Europe for a Common Future) ; **Anne-Laure DESGRIS** Directrice générale de la coopérative OXALIS ; **Eric PALLANDRE**, Entrepreneur, coopérative OXALIS ; **Christine BLEC**, Educatrice spécialisée, Association de prévention spécialisée mulhousienne (ASPM) ; **Marie-Hélène DACOS-BURGUES**, ATD Quart Monde ; **Catherine BODY**, Directrice du CIDFF 13 ; **Fériel KACHOUKH** Présidente du Centre Opale (Association Observer, Penser, Agir avec les Lois pour l'Égalité) ; **Brigitte CHABERT**, Directrice de l'association Du côté des femmes ; **Gaëlle LENFANT**, Présidente de la commission égalité femmes-hommes de l'ARF (Association des régions de France) ; **Marie-Hélène BACQUE**, Urbaniste, sociologue, co-rapporteuse du rapport Bacque, Mechemache, « Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires », juillet 2013 ; **Chris BLACHE**, Consultante en socio-ethnographie, co-fondatrice de l'association « Genre et Ville » ; **Pascale LAPALUD**, Urbaniste-Designer, co-fondatrice de l'association « Genre et Ville » ; **Hélène GETTOLO**, Sociologue - membre associée au Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir /Consultante pour Artémisia / Co-auteur de Pour une prise en compte du genre dans les actions d'insertion des femmes en milieu rural, 2006 ; **Edith MARUÉJOULS**, Doctorante en géographie, auteure de Loisirs publics des jeunes et mixité : pertinence d'un paradigme féministe. L'égalité réelle entre les femmes et les hommes à l'épreuve des loisirs sexués, Thèse de doctorat ; **Evelyne BOUZZINE**, Directrice du CRPV 91 Essonne ; **Bénédicte MADELIN**, Directrice de Profession Banlieue ; **Frédéric CALLENS**, Directeur de cabinet, Direction de la lutte contre les discriminations et l'accès aux droits (DLCAD), Acsé ; **Laurence GIRARD**, Directrice générale de l'Acsé ; **Brigitte ALLAIN**, Députée de Dordogne, agricultrice et ancienne porte-parole de la Confédération paysanne, Co-présidente du Groupe d'études « Politiques de la ruralité » à l'Assemblée nationale ; **Alain CALMETTE**, Député du Cantal, ancien instituteur et inspecteur de la jeunesse et des sports et ancien maire d'Aurillac, Co-président du Groupe d'études « Politiques de la ruralité » à l'Assemblée nationale ; **Jean-Luc GUILLLOT**, Vice-président chargé des politiques agricoles, président de la communauté de communes du Canton d'Aurignac, Association des Communautés de France (AdCF) ; **Christophe BERNARD**, Secrétaire général, chargé de l'aménagement du territoire, questions rurales, Association des Communautés de France (AdCF) ; **Sabine SALMON**, Présidente national du mouvement Femmes solidaires ; **Bérénice BOUSSE**, Ancienne présidente de Femmes solidaires d'Halluin, Nord ; **Carine DELAHAIE**, Rédactrice en cheffe de Clara magazine, Femmes solidaires ;

**Christine BLEC**, Éducatrice spécialisée, Association de prévention spécialisée mulhousienne (ASPM) ; **Géraldine KETTERLIN**, Éducatrice spécialisée, Association de prévention spécialisée mulhousienne (ASPM) ; **Fatima AREDJAL**, Participante au projet participatif lancé par l'APSM dans le cadre du groupe EGATER, Mulhouse ; **Chaïma BOUGTIB**, Participante au projet participatif lancé par l'APSM dans le cadre du groupe EGATER, Mulhouse ; **Mina FORESTIER**, Participante au projet participatif lancé par l'APSM dans le cadre du groupe EGATER, Mulhouse ; **Minever OZEN**, Participante au projet participatif lancé par l'APSM dans le cadre du groupe EGATER, Mulhouse ; **Eric DELZANT**, Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale depuis le 25 juillet 2013 (DATAR), Chargé de la préfiguration du commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) ; **Dominique BONANS**, Responsable de l'Observatoire des territoires à la DATAR ; **Damarys MAA MARCHAND**, Présidente de la fédération IFAFE (Initiative des femmes africaines de France et d'Europe) regroupant 32 associations de femmes migrantes africaines et d'ailleurs ; **Romain PASQUIER**, Docteur en science politique, directeur de recherche au CNRS, spécialisé sur les questions de gouvernance régionale et de décentralisation ; **Renaud EPSTEIN**, Docteur en sociologie (ENS Cachan), Maître de conférences en Science Politique de l'université de Nantes, membre du comité scientifique de l'Onzus ; **Mélanie GAMBINO**, Enseignante-chercheuse en géographie, thèse : « Vivre dans les espaces ruraux de faible densité de population : pratiques et représentations des jeunes dans le Périgord vert (France) et le Rural Galway (Irlande) », 2008 ; **Elise VINET**, Maîtresse de Conférences en psychologie sociale, laboratoire GRePS, Université Lyon 2, a dirigé l'étude-action sur les discriminations multifactorielles envers les femmes dans trois quartiers prioritaires lyonnais (rapport commandé par la Ville de Lyon, août 2013). ; **Claudy LEBRETON**, Présidente de l'Assemblée des départements de France (ADF)

### **Transversal Investir dans l'organisation administrative et institutionnelle des Droits des femmes, 2017 :**

**Thalia BRETON**, Ancienne conseillère Droits des femmes de Marisol TOURAINE, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité, auprès du préfet de la région d'Île-de-France ; **Delphine CHAUFFAUT**, Ancienne conseillère Droits des femmes de Pascale BOISTARD, Secrétaire d'État chargée des Droits des femmes ; **Sandrine DAUPHIN**, Docteure en sciences politiques et enseignantes à l'université Paris III ; **Emmanuel GIANESINI**, Conseiller maître à la Cour des comptes ; **Marie-Anne LEVEQUE**, Conseillère d'État, ancienne Directrice Générale de l'Administration et de la Fonction Publique, ancienne conseillère en charge des Droits des femmes à Maignon ; **Françoise PICQ**, Sociologue et historienne, maîtresse de conférences en sciences politiques à Paris Dauphine, militante féministe ; **Jacky RICHARD**, Conseiller d'État, ancien membre du HCE ; **Isabelle ROUX-TRESCASES**, Ancienne Cheffe du Service du Contrôle général économique et financier, fondatrice d'un réseau de haut.e.s fonctionnaires de Bercy pour la politique d'égalité, et en charge de l'encadrement dirigeant auprès du SGG ; **Isabelle SAURAT**, Conseillère à la Cour des comptes, ancienne membre du HCE ; **Claire SCHMITT**, Ancienne conseillère Droits des femmes de Pascale BOISTARD, Secrétaire d'État chargée des Droits des femmes ; **Jérôme TEILLARD**, Ancien Directeur de cabinet adjoint de Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre des Droits des femmes

## Des rencontres permanentes avec les associations

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes a été pensé, dès sa création, comme un lieu de concertation avec la société civile afin d'animer le débat public sur les grandes orientations de la politique des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes.

Au-delà de l'apport de ses membres, le HCE s'organise pour mobiliser l'expertise des associations. En effet, les associations apportent un éclairage de terrain issu de leurs pratiques : ce sont elles qui sont au plus près des femmes qu'elles reçoivent, écoutent et accompagnent pour certaines d'entre elles, et viennent enrichir les réflexions et les travaux sur les droits des femmes.

Dès 2013, et ce, chaque année, une rencontre des associations a été organisée. Plus de 100 associations ont assisté aux rencontres annuelles du HCE organisées au mois de septembre.



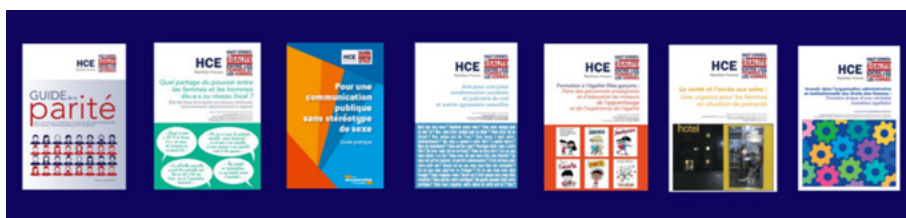
Rencontre avec les associations.



Collectif ensemble contre le sexisme.

## C. Une institution au travail

En 6 ans, le Haut Conseil a élaboré près de 50 publications : des travaux qui résultent de saisine, d'auto-saisines et de mandats de rapporteur national toujours croissants.



Publication	Modalité d'inscription au programme de travail du Haut Conseil
-------------	--

### Commission « Santé, droits sexuels et reproductifs »

Rapport sur l'accès à l'IVG - Information sur internet (volet 1)	Saisine
Rapport sur l'accès à l'IVG - Accès dans les territoires (volet 2)	Saisine
Avis portant contribution au débat sur l'accès à la PMA	Auto-saisine
Rapport relatif à l'éducation à la sexualité : répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité femmes-hommes	Saisine
Rapport sur la santé et l'accès aux soins : une urgence pour les femmes en situation de précarité	Auto-saisine
Rapport relatif aux actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical	Saisine

### Commission « Lutte contre les stéréotypes et la répartition des rôles sociaux »

Rapport « Contre les stéréotypes de sexe, conditionner les financements publics »	Saisine
Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe	Auto-saisine
Rapport « Formation à l'égalité filles-garçons : faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité »	Auto-saisine
Rapport sur l'état du sexisme en France	Prévu par la loi

<b>Commission « Violences de genre »</b>	
Avis sur la proposition de loi n° 1437 renforçant la lutte contre le système prostitutionnel	Auto-saisine
Avis relatif au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles dans les transports en commun	Saisine
Rapport intermédiaire d'évaluation du 4 <sup>e</sup> plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes	Mandat de rapporteur national
Avis pour une juste condamnation sociétale et judiciaire du viol et autres agressions sexuelles	Auto-saisine
Évaluation finale du 4 <sup>e</sup> plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.	Mandat de rapporteur national
Rapport « En finir avec l'impunité des violences faites aux femmes en ligne : une urgence pour les victimes »	Auto-saisine
Contribution relative à la verbalisation du harcèlement dit « de rue »	Auto-saisine
Note de positionnement sur le projet de loi violences sexistes et sexuelles	Auto-saisine
Évaluation intermédiaire du 5 <sup>e</sup> plan interministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes.	Mandat de rapporteur national

<b>Commission « Parité en matière politique, administrative et dans la vie économique et sociale »</b>	
Étude genrée sur le cumul des mandats des parlementaires	Auto-saisine
Avis sur le projet de loi n° 835 relatif à l'Enseignement supérieur et la Recherche	Auto-saisine
Avis sur le projet de loi n° 377 relatif à l'élection des sénateurs	Auto-saisine
Avis sur les projets de loi organique n° 885 et ordinaire n° 885 et ordinaire n° 886 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député.e, de sénateur.rice et de représentant.e au Parlement européen	Auto-saisine
Parité en politique : entre progrès et stagnations. Évaluation de la mise en œuvre des lois dites de parité dans le cadre des élections de 2014 : municipales et communautaires, européennes, sénatoriales	Auto-saisine
Vers un égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles : la part des femmes dans les conseils d'administration et de surveillance. Rapport intermédiaire d'évaluation de la mise en œuvre des lois du 27 janvier 2011 et du 12 mars 2012	Saisine



Quel partage du pouvoir entre les femmes et les hommes élu.e.s au niveau local ?	Saisine
Avis « Pour une Constitution garante de l'égalité entre les femmes et les hommes »	Auto-saisine
Guide de la Parité : des lois pour le partage à égalité des responsabilités politiques et sociales	Auto-saisine
Les chiffres clés de la parité aux élections sénatoriales	Auto-saisine
Avis sur la parité dans les intercommunalités	Auto-saisine

### Commission « Enjeux européens et internationaux »

Contribution à l'actualisation de la stratégie française « Genre et développement »	Mandat de rapporteur national
Premier Rapport d'évaluation intermédiaire « Genre et développement » (2014)	Mandat de rapporteur national
Deuxième Rapport d'évaluation intermédiaire « Genre et développement » (2015)	Mandat de rapporteur national
Rapport final d'évaluation de la mise en œuvre de la seconde Stratégie « Genre et développement »	Mandat de rapporteur national
Contribution à la concertation sur la réforme du droit d'asile	Auto-saisine
Avis sur le projet de loi n° 2182 relatif à la réforme de l'asile	Auto-saisine
Rapport sur la situation des femmes demandeuses d'asile en France après l'adoption de la loi portant réforme du droit d'asile	Auto-saisine
Plaidoyer « Les femmes, actrices de la lutte contre le dérèglement climatique »	Auto-saisine
Rapport d'évaluation finale « Femmes, paix et sécurité »	Mandat de rapporteur national

### Travaux transverses

Avis liminaire sur le projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes	Saisine
Avis global sur le projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes	Saisine
Etude EGALITER	Saisine
Rapport EGALiTER « Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés »	Saisine



Rapport « Où est l'argent pour les droits des femmes ? Une sonnette d'alarme » (2016)	Auto-saisine
Avis « Investir dans l'organisation administrative et institutionnelle des Droits des femmes : première brique d'une véritable transition égalitaire »	Saisine
Rapport sur les inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture : après 10 ans de constats, le temps de l'action	Auto-saisine
Rapport « Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ? » (2018)	Auto-saisine
Avis sur le déploiement de la budgétisation intégrant l'égalité femmes-hommes	Saisine
Enquête « Rapport des collectivités en matière d'égalité femmes-hommes »	Auto-saisine

Ces travaux ont nécessité plus de 700 heures de réunions

	Nombre de réunions	Nombre d'heures de réunion
Commissions thématiques	217	521
Assemblée plénière	28	90
Groupes de travail ad hoc	35	91
Commission permanente	14	21
	<b>294</b>	<b>723</b>



# 3. Une institution écoutée, en France et à l'international

## A. Près d'une centaine de rendez-vous avec le Gouvernement et le Parlement

### Rendez-vous avec le Gouvernement

Date	Membre du Gouvernement	Objet du RDV
13-sept.-18	Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics	Présentation des travaux du HCE relatifs aux finances publiques
29-juin-18	Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes	Remise du rapport sur les actes sexistes dans le suivi gynécologique et obstétrical
		
12-avr.-18	Agnès BUZYN, Ministre de la Santé	Audition par le Haut Conseil

Date	Membre du Gouvernement	Objet du RDV
16-févr.-18	Françoise NYSSSEN, Ministre de la Culture 	Remise du rapport sur les inégalités femmes-hommes dans les arts et la culture
7-févr.-18	Mounir MAHJoubi, Secrétaire d'État chargé du numérique 	Remise du rapport sur les violences faites aux femmes en ligne
18-déc.-17	Jacqueline GOURAULT, Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur	Remise du Rapport sur la situation des femmes demandeuses d'asile
27-juil.-17	Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes	Remise du rapport sur les mécanismes institutionnels des droits des femmes
7-juil.-17	Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes	Remise du rapport sur la santé des femmes précaires
22-juin-17	Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes	Intervention lors de l'Assemblée Plénière du HCE
14-avr.-17	Matthias FEKL, Ministre de l'Intérieur	Signature de la convention pour une communication sans stéréotype de sexe
9-mars-17	Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Signature de la convention pour une communication sans stéréotype de sexe
22-févr.-17	Bruno LE ROUX, Ministre de l'Intérieur	Présentation des travaux relatifs à la parité et aux violences
2-févr.-17	Laurence ROSSIGNOL, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes	Remise du rapport sur la parité au niveau local

Date	Membre du Gouvernement	Objet du RDV
30-janv.-17	Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	Signature de la convention pour une communication sans stéréotype de sexe
12-déc.-16	Audrey AZOULAY, Ministre de la Culture et de la Communication	Présentation des travaux du HCE relatifs aux inégalités dans les arts et la culture
2-nov.-16	Laurence ROSSIGNOL, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes	Signature de la convention pour une communication sans stéréotype de sexe pour les ministères sociaux
18-oct.-16	Jean-Marc AYRAULT, Ministre des Affaires Etrangères et du Développement international	Présentation du 2 <sup>e</sup> rapport d'évaluation intermédiaire de la stratégie Genre et Développement 2013-2017
14-oct.-16	André VALLINI, Secrétaire d'État chargé du développement et de la francophonie	Remise du rapport d'évaluation du plan Genre et Développement (2015)
		
5-oct.-16	Laurence ROSSIGNOL, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes	Remise du rapport sur le viol
15-juin-16	Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et Laurence ROSSIGNOL, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes	Remise du rapport sur l'éducation à la sexualité à l'école
		

Date	Membre du Gouvernement	Objet du RDV
13-juin-16	Laurence ROSSIGNOL, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes	Intervention lors de l'Assemblée Plénière du HCE
8-mars-16	François HOLLANDE, Président de la République et Laurence ROSSIGNOL, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes	Installation du 2 <sup>e</sup> mandat du Haut Conseil
8-mars-16	Jean-Jacques URVOAS, Ministre de la Justice	Signature de la convention pour une communication sans stéréotype de sexe
10-févr.-16	Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes et Pascale BOISTARD, Secrétaire d'État chargée des Droits des Femmes	Remise du rapport sur la parité en entreprise
4-sept.-15	Pascale BOISTARD, Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et et les hommes	Présentation de l'évaluation intermédiaire du 4 <sup>e</sup> plan de lutte contre les violences faites aux femmes
16-avr.-15	Pascale BOISTARD, Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et et les hommes	Remise de l'avis relatif au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles dans les transports en commun
10-déc.-14	Myriam EL KHOMRI, Secrétaire d'État chargée de la politique de la ville	Présentation du rapport EGALiTER
12-nov.-14	Annick GIRARDIN, Secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie	Présentation des travaux de la commission internationale du HCE
20-oct.-14	Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes et Pascale BOISTARD, Secrétaire d'État chargée des Droits des Femmes	Remise du rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes de sexe



Date	Membre du Gouvernement	Objet du RDV
7-oct.-14	Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes et Pascale BOISTARD, Secrétaire d'État chargée des Droits des Femmes	Intervention lors de l'Assemblée Plénière du HCE
25-sept.-14	Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes	Présentation des travaux du HCE
24-juin-14	George PAU-LANGEVIN, Ministre des Outre-Mer	Présentation des travaux du HCE
19-juin-14	Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre des Droits des femmes	Remise du rapport EGALITER
7-nov.-13	Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre des Droits des femmes	Remise du rapport sur l'accès à l'avortement en France
13-sept.-13	Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre des Droits des femmes	Présentation du rapport sur l'information sur internet relative à l'avortement et de l'Avis sur le Projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes
13-juin-13	Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre des Droits des femmes	Intervention lors de l'Assemblée Plénière du HCE
28-mars-13	Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre des Droits des femmes	Intervention lors de l'Assemblée Plénière du HCE
8-janv.-13	Jean-Marc AYRAULT, Premier ministre et Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre des Droits des femmes	Installation du Haut Conseil



### 3. Une institution écoutée, en France et à l'international

## Rendez-vous avec le Parlement



Date	Instance	Objet de l'audition	Représentant.e.s du HCE
17-janv.-19	Sénat - Délégation aux Droits des femmes	Avis sur la parité dans les intercommunalités	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE, Claire GUIRAUD, Secrétaire Générale
16-janv.-19	Assemblée Nationale - Délégation aux Droits des femmes	Travaux sur la parité dans les exécutifs locaux	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE, Claire GUIRAUD, Secrétaire Générale
28-nov.-18	Conseil économique, social et environnemental - Délégation aux Droits des femmes	Travaux sur les droits sexuels et reproductifs	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE et Claire GUIRAUD, Secrétaire Générale
29-oct.-18	Assemblée Nationale - Délégation aux Droits des femmes	Projet de loi de finances 2019	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE et Claire GUIRAUD, Secrétaire Générale



Date	Instance	Objet de l'audition	Représentant.e.s du HCE
4-juil.-18	Gérard Larcher, Président du Sénat	Projet de loi constitutionnelle	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE, Réjane SENAC, Présidente de la commission Parité et Claire GUIRAUD, Secrétaire Générale
12-juin-18	Sénat - Commission des lois	Projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE et Claire GUIRAUD, Secrétaire Générale
12-juin-18	Assemblée Nationale - Délégation aux Droits des femmes	Projet de loi constitutionnelle	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE et Claire GUIRAUD, Secrétaire Générale
12-juin-18	Sénat - Délégation aux Droits des femmes	Projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE et Claire GUIRAUD, Secrétaire Générale
24-mai-18	Sénat - Délégation aux Droits des femmes et Délégation aux Collectivités locales	Table-ronde sur les conditions d'exercice des mandats locaux par les élues	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE
19-avr.-18	Comité consultatif national d'éthique	Présentation de l'Avis sur la Procréation Médicalement Assistée	Claire GUIRAUD, Secrétaire Générale
18-avr.-18	François de Rugy, Président de l'Assemblée Nationale	Projet de loi constitutionnelle	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE, Réjane SENAC, Présidente de la commission Parité et Claire GUIRAUD, Secrétaire Générale
12-avr.-18	Assemblée Nationale - Délégation aux Droits des femmes	Projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE et Claire GUIRAUD, Secrétaire Générale
11-avr.-18	Assemblée Nationale - Commission des lois	Projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE et Claire GUIRAUD, Secrétaire Générale
27-juil.-17	Assemblée Nationale - Délégation aux Droits des femmes	Présentation du Rapport sur les mécanismes institutionnels	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE et Claire GUIRAUD, Secrétaire Générale
7-mars-17	Claude Bartolone, Président de l'Assemblée Nationale	Signature de la Convention EGACOM du HCE	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE

### 3. Une institution écoutée, en France et à l'international

Date	Instance	Objet de l'audition	Représentant.e.s du HCE
24-nov-16	Sénat - Délégation aux Droits des femmes	Proposition de loi relative à l'extension du délit d'entrave à l'IVG	Françoise LAURANT, Présidente de la commission Santé
3-nov-16	Sénat - Délégation aux Droits des femmes	Présentation du Rapport « Où est l'argent pour les droits des femmes ? »	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE et Romain SABATHIER, Secrétaire Général
22-juin-16	Assemblée Nationale - Délégation aux Droits des femmes et Commission des affaires culturelles et de l'éducation	Présentation du Rapport sur l'éducation à la sexualité	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE, Romain SABATHIER, Secrétaire Général et Margaux COLLET, Responsable des études
1-juin-16	Assemblée Nationale	Projet de loi égalité et citoyenneté	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE
25-mai-16	Patrick Bernasconi, Président du Conseil économique, social et environnemental	Signature de la Convention EGACOM du HCE	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE
30-mars-16	Assemblée Nationale - Groupe SRC	Projet de loi égalité et citoyenneté	Romain SABATHIER, Secrétaire Général
27-janv-16	Conseil économique, social et environnemental - Délégation aux Droits des femmes	Travaux du HCE	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE et Romain SABATHIER, Secrétaire Général
4-nov-15	Groupe SRC de l'Assemblée Nationale	Avis du HCE sur le harcèlement dans les transports en commun	Ernestine RONAI, Co-Présidente de la commission Violences de genre
1-juil-15	Assemblée Nationale - Délégation aux Droits des femmes	Rapport du HCE sur la parité en politique en 2014	Réjane SENAC, Présidente de la commission Parité
16-avr-15	Sénat - Délégation aux Droits des femmes	Rapport du HCE sur la parité en politique en 2014	Réjane SENAC, Présidente de la commission Parité
7-oct-14	Assemblée Nationale - Délégation aux Droits des femmes	Projet de loi de réforme de l'asile	Maxime FOREST, Président de la commission Enjeux Internationaux et Européens, Cécile SPORTIS, Rapporteuse et Caroline RESSOT, Responsable juridique

Date	Instance	Objet de l'audition	Représentant.e.s du HCE
6-oct.-14	Assemblée Nationale - Commission des lois	Projet de loi de réforme de l'asile	Maxime FOREST, Président de la commission Enjeux Internationaux et Européens, Cécile SPORTIS, Rapporteuse et Caroline RESSOT, Responsable juridique
1-oct.-14	Assemblée Nationale - Délégation aux Droits des femmes	Présentation du Rapport sur l'avortement	Françoise LAURANT, Présidente de la commission Santé et Claire GUIRAUD, Responsable des études
11-mars-14	Sénat - Commission des lois	Projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Romain SABATHIER, Secrétaire Général
12-févr.-14	Sénat - Commission Spéciale	Proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE
6-févr.-14	Sénat - Délégation aux Droits des femmes	Proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel	Ernestine RONAI et Elisabeth MOIRON-BRAUD, Co-Présidentes de la commission Violences de genre et Françoise LAURANT, Présidente de la commission Santé
19-nov.-13	Assemblée Nationale - Délégation aux Droits des femmes	Projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Réjane SENAC, Présidente de la commission Parité
13-nov.-13	Assemblée Nationale - Commission des affaires culturelles et de l'éducation	Projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Isabelle GERMAIN, Présidente de la commission Stéréotypes et Romain SABATHIER, Secrétaire Général
7-nov.-13	Assemblée Nationale - Commission des lois	Projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE et Romain SABATHIER, Secrétaire Général
6-nov.-13	Assemblée Nationale - Commission spéciale	Proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE
6-nov.-13	Assemblée Nationale - Délégation aux Droits des femmes	Projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE et Romain SABATHIER, Secrétaire Général

### 3. Une institution écoutée, en France et à l'international

Date	Instance	Objet de l'audition	Représentant.e.s du HCE
6-nov.-13	Assemblée Nationale - Groupe SRC	Projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE et Romain SABATHIER, Secrétaire Général
18-juil.-13	Sénat - Commission des lois	Projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE
11-juil.-13	Sénat - Délégation aux Droits des femmes	Projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Réjane SENAC, Présidente de la commission Parité
14-juin-13	Assemblée Nationale - Commission des lois	Projets de loi organique relatif au non cumul des parlementaires	Danielle BOUSQUET, Présidente du HCE
3-juin-13	Sénat - Délégation aux Droits des femmes	Projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche	Vincent BERGER, Rapporteur de la commission Parité
15-avr.-13	Sénat - Délégation aux Droits des femmes	Projet de loi pour l'égalité sur l'élection des sénateurs et sénatrices	Réjane SENAC, Présidente de la commission Parité

## B. De nombreuses reprises par les médias

Animer le débat public sur les grandes orientations de la politique des droits des femmes et de l'égalité est l'une des missions du Haut Conseil à l'Égalité. En ce sens, le relais dans les médias des travaux et initiatives du HCE s'est accentué ces dernières années. Le HCE a développé une expertise sur les sujets liés à l'égalité femmes-hommes et ses membres et sa présidente Danielle BOUSQUET, sont régulièrement sollicités pour intervenir dans les médias : TV, radio, presse écrite nationale et régionale.

« Ces travaux permettent d'avoir un aperçu clair de certaines problématiques spécifiques et contribuent au travail de sensibilisation et d'information que j'effectue en tant que journaliste féministe. »

Esther Meunier, journaliste indépendante  
(auparavant chez Madmoizelle)

« Avis et rapports fouillés et argumentés, sur la base de données précises. Pour un journaliste, la publication de tels travaux légitime le fait de pouvoir prendre le temps de les analyser pendant 1, 2 ou 3 jours afin d'en rendre compte de la situation de la parité en France en 2018. »

Adrien Disson,  
journaliste Mediacités

## Présence dans la presse écrite



## Des passages radio et TV

Gilles LAZIMI 10 février 2018 Mag Santé france Info



Ernestine RONAI 25 novembre 2017 BFMTV



Brigitte GRÉSY 26 décembre 2014 RFI



Rejane SENAC 29 avril 2015 Le Jour où...



Danielle Bousquet 16 avril 2015 Bourdin Direct, BFMTV



Afin de diffuser ses travaux et relayer ses initiatives, le Haut Conseil à l'Égalité s'est doté d'outils de communication :

- Un site internet [www.haut-conseil-egalite.gouv.fr](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr) : près de **150 000** visites en 2018 ;
- Une lettre d'information diffusée à **17 500** personnes ;
- Un compte facebook avec plus de **9 000** abonné.e.s ;
- Un compte twitter avec plus de **11 000** abonné.e.s ;
- Près de **150** Communiqués de presse envoyés depuis sa création en 2013.



## C. Une diffusion des travaux du Haut Conseil sur l'ensemble du territoire

Les travaux du Haut Conseil à l'Égalité ont fait l'objet de très nombreuses présentations sur l'ensemble du territoire et on été mobilisés par des acteur.rice.s de l'égalité.

Un questionnaire d'appel à témoignage, diffusé en décembre 2018, a suscité près de 200 réponses, de la part d'étudiant.e.s, d'enseignant.e.s, d'artistes, de journalistes, de professionnel.les de santé ou de justice, de communicant.e.s, de militant.e.s et d'élu.e.s politiques pour l'essentiel.

Parmi les répondant.e.s, 9 personnes sur 10 ont utilisé les rapports, avis, notes et études du HCE, la moitié s'est appuyée sur les communiqués de presse, plus d'1/3 a consulté en particulier les articles du site internet, plus d'1/3 suit les publications sur les réseaux sociaux et au moins 1/10 ont utilisé les tribunes publiées dans la presse.

Près de 65% des répondant.e.s se sont servi.e.s des travaux du HCE dans leurs **pratiques professionnelles et presque autant (61%) pour leur réflexion personnelle** et pour convaincre leur entourage familial et professionnel.

1/3 des répondant.e.s se sert des travaux du HCE pour la rédaction, d'articles, 1/3 dans le cadre d'un travail de plaidoyer, 1/3 à l'occasion d'un évènement grand public. Enfin, 2 répondant.e.s sur 10 se servent des travaux du HCE dans leur enseignement, et plus d'1/10 s'appuie dessus dans le cadre d'un travail universitaire (de nombreux mémoires sont mentionnés dans les commentaires).

### Une légitimité et une utilité reconnues par les acteurs et actrices de l'égalité

Les répondant.e.s témoignent **du fait que le HCE fait, pour elles et eux, office d'argument d'autorité : beaucoup décrivent ses travaux comme « objectifs », « précis » ou « scientifiques », tout en étant « engagés » et « accessibles ».**

« De façon générale, les travaux du HCE sont techniquement bien détaillés. S'agissant des travaux sur les projets de loi, les avis et rapports, diverses sources d'information



sont citées, et nombreux détails sont précisés. Ses travaux sont suffisamment documentés pour aider à avoir un aperçu global, ainsi qu'une idée transversale et concrète du sujet et du contexte en cause, et, donc, très utiles pour la recherche scientifique. »

Alicia Brox, Doctorante en Études de Genre,  
Juriste en droit français et espagnol

« L'ensemble des productions du HCE sont de grande qualité et extrêmement rigoureux. Les travaux du HCE — en particulier les statistiques sur les élu.es — sont extrêmement utiles pour les chercheur.es qui travaillent sur le thème de l'égalité et en particulier sur la question de l'égalité en politique. Ils permettent tout à la fois de montrer les progrès réalisés dans ce domaine et surtout de pointer les inégalités qui perdurent malgré les dispositifs paritaires. Ils sont un instrument efficace de remise en cause du sens commun sur la question des inégalités. »

Sandrine Lévèque, Professeure de Science Politique,  
Université Lyon 2/Triangle

« Les travaux sont utiles car ils sont une source indépendante et reconnue : études exhaustives, données chiffrées, arguments clairs, propositions d'action concrètes. Ils permettent de changer le regard sur l'égalité Femmes-Hommes : grâce à un engagement fort mais sans stigmatiser ou revendiquer de façon virulente, ses travaux sont un appui dans les démonstrations en faveur de l'égalité auprès de tous les interlocuteurs et interlocutrices : la caution du HCE est forte et reconnue et surtout le HCE sait s'autosaisir des bons sujets au bon moment, et bien couvrir l'actualité. »

Corinne Hirsch, co-fondatrice  
du laboratoire de l'égalité.





« Ces travaux permettent aux victimes de ne plus souffrir en silence à cause du déni mais d'être reconnues, par une instance de l'État. L'indifférence tue. Ces travaux permettent une prise de conscience générale. Et cette prise de conscience est essentielle à toute résolution de problème. »

Sonia Bisch, membre du collectif  
Tou.te.s contre les Violences Obstétricales et Gynécologiques,  
Châtenay-Malabry (92)

« [Le Guide de la communication du HCE] m'a permis d'être au clair concernant les bases de l'écriture inclusive et de les mettre en pratique tant dans ma vie professionnelle que personnelle »

Anne Pinault-Rabier,  
Chargée de communication chez Action contre la Faim

« [Les écrits du HCE] me permettent d'approfondir mes connaissances et d'étayer précisément mon propos dans le cadre de la formation continue des enseignant.e.s de ma circonscription ou lors des stages départementaux. Nous avons relayé un le rapport sur la formation sur notre site de circonscription en février 2017 »

Céline Baey, conseillère pédagogique dans le premier degré  
et membre du groupe départemental Égalité filles-garçons  
de Moselle

« Je travaille à l'Assemblée nationale. Je me sers très souvent de l'ensemble des rapports pour nourrir la réflexion et proposer des amendements aux parlementaires. »

Mathilde Julié-Viot, conseillère parlementaire

« Ces travaux sont pour moi une référence d'accès immédiat et facile, une somme des connaissances françaises officialisées sur les inégalités femmes-hommes »

Olivier Manceron,  
membre du conseil d'administration de FDMA,  
membre de Zeromacho et écrivain.



« Le HCE a permis à notre association de comprendre l'urgence à mettre en place des actions sur les inégalités femmes hommes dans tous les domaines notamment sur le sexisme. Ces rapports du HCE très enrichissants nous ont permis de mieux argumenter sur ses inégalités, montrer l'importance de la place de la femme dans la société et d'apporter des réponses concrètes au public sur les conséquences de cette inégalité au niveau des femmes. En d'autres termes, ces travaux permettent d'avoir un

aperçu global de la place de la femme dans notre société et de se rendre compte de l'urgence d'intervenir. »

Awa Ba, EFAPO (En finir avec la polygamie),  
Chilly-Mazarin (91)

« Les travaux du HCE sont fiables, objectifs, leur éventail est large et analyse des domaines variés de la situation des femmes. Cela permet une approche aussi précise que possible de certains thèmes tout en apportant un regard global. »

Marie-Claude Ripert,  
Olympe de Gouge aujourd'hui, Paris (75)

« Les rapports et plaidoyers m'ont permis de meilleures argumentations et de bonne base pour penser des stratégies et des enseignements. »

Thierry Troussier, Titulaire Chaire UNESCO  
Santé sexuelle et Droits humains, Paris (75)

« Les travaux du HCE sont à la fois d'une grande expertise tout en étant facilement abordables. Les études chiffrées sont particulièrement précieuses pour étayer nos analyses. Les prises de position de Mme Bousquet sont également d'une grande aide pour renforcer nos actions. J'ai grand plaisir à assister aux remises des rapports, qui mêlent la pédagogie utile avec la convivialité ».

Claire Fougerol  
Militante, Osez le féminisme

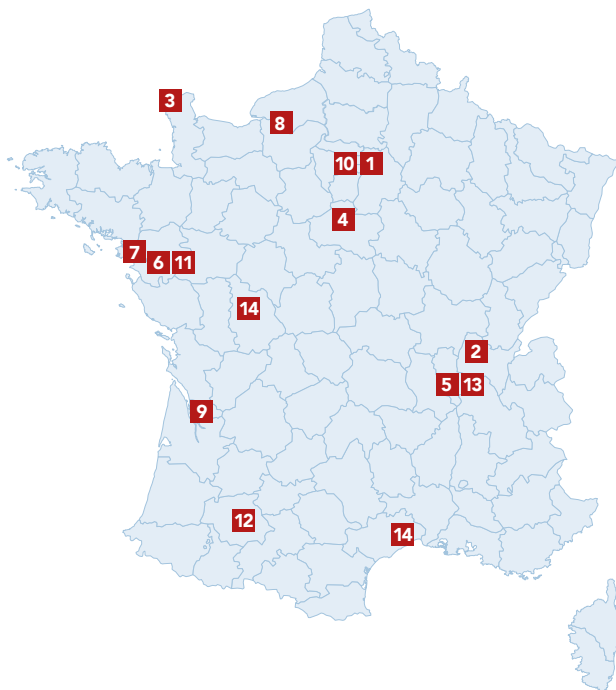
« Les rapports sont clairs, solides et sont force de recommandation. »

Florence Masquin,  
cheffe de produits

« Les argumentaires par thématique sont faciles d'accès et rigoureux, les statistiques très utiles. Les dossiers collent souvent avec l'actualité ce qui en font des outils utilisables rapidement. Son indépendance est précieuse ! »

Nina Charlier, Syndicat National  
de l'Éducation Physique (SNEP)

## Des travaux qui se diffusent aux quatre coins du territoire



**1** « Les travaux nous ont été utiles pour la formation des travailleurs sociaux dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes et d'autre part pour la création de notre observatoire. Ils nous ont aidé à repérer les freins inhérents à la ruralité. »

Bruno Burgund, chargé de projet  
Égalités territoriales, Bondy (93)

**2** « Les rapports du HCE permettent de trouver une force, une respectabilité. Le HCE est un organisme très reconnu pour son impartialité, son regard aiguisé, ses arguments. Vos écrits peuvent donner du poids dans ma conduite de la politique publique d'égalité femmes hommes, cela permet de devenir légitime et écouté. Votre expertise et vos alertes font levier. »

Pascale Guillet, déléguée droits des femmes égalité,  
Bourg-en-Bresse (01)

**3** « Pour montrer que chaque personne peut être source de changement pour rendre visibles les femmes et parler des femmes et des hommes de façon égalitaire. J'ai diffusé chaque fois que l'occasion s'est présentée le guide pour une communication publique sans stéréotype de sexe. »

Véronique Perrais-Philippe, conseillère municipale  
de Digulleville-la-Hague (50)

**4** « Pour moi les travaux du HCE sont une référence, voire LA référence, notamment des données qu'il faut connaître sur l'inégalité entre les femmes et les hommes pour pouvoir les utiliser en matière de communication. »

Isabelle Quiénot, retraitée,  
anciennement à la Direction Départementale  
des Territoires du Loiret en tant que Chargée de mission  
Développement Durable, Loury (45)

**5** « Je regarde (même rapidement) les mails reçus du HCE, indiquant les travaux et réactions du HCE. Cela m'aide à suivre l'actualité (très important : il y a tellement d'infos, cela fait le tri du plus important) et à nourrir mes réflexions et mes actions concrètes. Je vais aussi ici et là regarder le site du HCE quand je suis à la recherche d'un chiffre, d'un communiqué de presse, cela complète mes infos. Et surtout la ligne des réactions du HCE sur tel ou tel sujet est une référence politique pour moi. Le travail du HCE est solide. La défense des droits des femmes est une ligne directrice de confiance incarnée par le HCE. »

Thérèse Rabatel, Adjointe au Maire de Lyon  
déléguée à l'égalité femmes-hommes  
et aux personnes en situation de handicap, Lyon (69)

**6** « La question de l'égalité des femmes et des hommes figure depuis 2016 au rang des priorités de la politique culturelle de la Ville de Nantes et Nantes Métropole se concrétise par la mise en œuvre d'une feuille de route. Les équipes de direction des principales institutions culturelles nantaises ont été conviées à une rencontre professionnelle mi-novembre pour faire un point d'étape sur la situation nantaise et continuer à avancer collectivement dans les réflexions et les actions à mener. À cette occasion, une présentation du rapport du HCE a permis d'alerter sur l'urgence à agir et de prendre connaissance des principales préconisations qui sont formulées pour lutter contre les constats d'inégalités. Cette diffusion / présentation du rapport HCE s'est révélée très positive. Elle a permis, d'une part, de mettre en perspective le plan d'actions élaboré localement et d'en consolider la pertinence, et d'autre part, de disposer d'une vision large et synthétique des problématiques qui a suscité une capacité à prendre la mesure de l'ampleur des questions à résoudre, voire une prise de conscience face à certaines données. »

Helga Sobota, Directrice générale de la culture,  
Ville de Nantes et Nantes Métropole (44)

**7** « Ces travaux ont permis de donner une référence sérieuse et institutionnelle sur un sujet qui est souvent déprécié ou remis en cause. »

Sarah Trichet-Allaire, élue Europe Ecologie Les Verts,  
Saint-Nazaire (44)

**8** « Les travaux du HCE sont utiles pour s'appuyer sur des constats quantitatifs et qualitatifs sérieux, pour faciliter l'avancée de certains projets, pour argumenter au moment de lancer des nouveaux sujets, pour relayer auprès de mes contacts dans mon cadre professionnel, pour enrichir mes connaissances »

Uzam Sebinwa, responsable du service égalité  
et prévention des discriminations à la métropole de Rouen (76)

**9** « Ces travaux sont des mines d'informations importantes et d'une richesse de données, je considère votre structure comme un vrai observatoire de l'évolution de notre société en matière d'égalité femmes/hommes. »

Véronique Hammerer, députée,  
Pugnac (33)

**10** « Dans mon cas qui est doublement lié au sujet des droits des femmes dans ma pratique, puisque je suis simultanément en service civique à la DRDFE IDF et chercheuse sur les politiques publiques en faveur de l'égalité femmes-hommes, ce sont surtout les rapports du HCE qui m'ont nourrie, tant dans leurs problématiques qui sont souvent à la pointe des préoccupations actuelles à ce sujet, que dans la finesse de leurs analyses. Les travaux du HCE donnent de véritables outils en particulier pour communiquer précisément sur le sujet de l'égalité, avancer des chiffres et des études probantes et souvent très fournies, légitimées par l'aspect institutionnel de la structure. »

Louise Ricaud, DRDFE Île-de-France  
Service civique mission égapro, Paris (75)

**11** « Parce qu'ils font un rappel de chiffres, des recommandations pour faire évoluer le cadre législatif, et parce que l'institution fait autorité, les travaux du HCE sont utiles. »

Michelle Meunier, Sénatrice de la Loire-Atlantique,  
Nantes (44)

**12** « [Ces travaux] nous ont été utiles pour la formation des travailleurs sociaux dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes et d'autre part pour la création de notre observatoire. Ils nous ont aidé à repérer les freins inhérents à la ruralité. »

Marie-José Zago, cheffe de service du Numéro vert social  
au Conseil départemental du Gers, Auch (32)

**13** « J'utilise le "guide pratique pour une communication sans stéréotypes de sexe". C'est l'expression par une structure institutionnelle française d'un discours dont je suis convaincue quant à la nécessité de déstéréotyper la communication en général, les images et les textes. En formation, je m'appuie sur cette argumentation "officielle" face aux objections du type "oui mais c'est l'Académie française qui le dit". Cela dépersonnalise mon discours et constitue l'une des traces écrites aux personnes apprenantes qui souhaitent modifier leur pratique professionnelle. »

Vinciane Mouronville-Chareille,  
Dirigeante de l'agence UniQ en son genre, Lyon (69)

**14** « En tant que membre de plusieurs associations féministes les rapports facilitent la participation et l'animation de tables rondes et débats et les communiqués de presse me permettent de mieux proposer et participer aux actions faites par ces associations. »

Florence Briol, membre de l'Union européenne féminine  
et du CIDFF, Poitiers (86)

**15** « [L'apport des travaux du HCE :] Accès aux données, législation, archives pour travail d'évaluation politiques publiques, réalisation de situations de références et enquêtes »

Geneviève Tapié, Présidente de l'Observatoire  
régional de la parité d'Occitanie, Montpellier (34)



## Le enquête sur les rapports des collectivités

**HCE**  
Haut Conseil à l'Égalité  
FEMMES - HOMMES  
LES TERRITOIRES

**Rapport des collectivités en matière d'égalité femmes - hommes :**  
poursuivre le déploiement pour atteindre l'égalité partout

**Étude - Novembre 2018**  
Haut Conseil à l'Égalité

Depuis la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (art. 61), les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ont l'obligation de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes concernant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. **La compétence en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est un effet partagé entre toutes les collectivités locales** (L1114 du code des Collectivités Locales).

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) a lancé la **première enquête sur l'état de mise en œuvre de cette obligation**, dans le cadre d'un projet financé par des étudiants.e.s de Sciences Po, et avec le concours des associations d'élus.e.s (Département de France, Assemblée des Communautés de France, Association des Maires de France, Fédération Française des Maires de France, Union des Régions d'Europe) et complété d'un questionnaire quantitatif adressé à l'ensemble des collectivités concernées, des entretiens ont été organisés avec quelques collectivités territoriales (Conseil Départemental du Doubs, Conseil Régional de Bretagne, Métropole Rouen-Normandie).

**136 collectivités ont répondu au questionnaire.** L'échantillon des communes et EPCI à fiscalité

propre étant trop limité, les analyses présentées ci-dessous portent quasiment que sur les départements et les régions.

**Une mise en œuvre de la loi en cours, en particulier dans les départements et les régions, sans doute en retard dans les communes et les intercommunalités**

100 % des départements et des régions ayant répondu à l'enquête ont présenté un rapport en 2017. La loi est donc mise en œuvre dans au moins 40 % des départements et des régions.

Ces collectivités font preuve d'une montée en charge progressive du dispositif : en 2015, cela concernait 64 % des départements et 20 % des régions ayant répondu ; en 2016, cela concernait 89 % de départements et 57 % des régions ayant répondu.

12 % des EPCI à fiscalité propre et 10 % des communes ayant répondu ont indiqué ne pas avoir réalisé de rapport car elles ignorent l'existence de la disposition légale.

Malgré les incites, les rapports doivent comporter deux volets :

- Un inventaire des ressources humaines de la collectivité et la situation en matière d'égalité professionnelle.
- L'autre concerne les politiques publiques que la collectivité mène sur son territoire.

© Haut Conseil à l'Égalité - 2018. Tous droits réservés. 100 pages, 148 EPCI à fiscalité propre, soit 6,4 % de EPCI de plus de 20 000 hab., 107 départements, soit 70 % de départements ayant répondu, soit 40 % de régions.

Le HCE a publié une étude sur les rapports égalité femmes-hommes des collectivités, prévus par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (article 61). Le dispositif prévoit que les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitant.e.s présentent, chaque année, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes les hommes préalablement aux discussions sur le budget.

Cette étude, menée avec le concours d'associations d'élu.e.s (l'Assemblée des communautés de France, l'Assemblée des départements de France, l'Association française du

conseil des communes et régions d'Europe, l'Association des Maires de France et Régions de France) et d'étudiant.e.s de Sciences Po Paris, a été alimentée par 134 collectivités (20 communes et 68 EPCI de +20 000 habitant.e.s, 39 départements et 7 régions).

La loi semble plutôt bien mise en œuvre dans les départements et régions, bien qu'un quart des départements et qu'un sixième des régions ayant répondu reconnaissent un défaut de priorisation politique du sujet. En revanche, les communes et intercommunalités semblent en retard. Plus grave, 1 commune et EPCI sur 10 ayant répondu a indiqué ignorer l'existence de la disposition légale.

« Nous avons réalisé un premier rapport, comme la loi l'obligeait, au moment des orientations budgétaires 2016 ; il était assez succinct et essentiellement tourné vers les ressources humaines. L'année suivante, on a essayé de faire mieux en s'intéressant à l'ensemble des politiques départementales. »

Conseil départemental du Doubs, entretien

## D. Une portée internationale

L'influence du Haut Conseil à l'Égalité sur les débats internationaux s'est développée depuis sa création en 2013, selon deux axes : une participation institutionnelle accrue aux instances internationales et la structuration d'actions de plaidoyer.

### Une participation institutionnelle accrue

**Europe / Union européenne :** Le HCE participe activement aux travaux du Comité consultatif de l'Union européenne sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, dont il est devenu membre en mars 2015. Ce comité réunit les représentant.e.s des ministères chargés de promouvoir l'égalité des chances et les représentant.e.s des instances indépendantes en matière d'égalité et de partenaires sociaux, afin de répondre aux demandes d'avis formulées par la Commission ou d'élaborer des avis de sa propre initiative. Le HCE a également établi des contacts et coopère avec le Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE).



4 octobre 2016 - Échanges entre Danièle BOUSQUET et Isabelle SIMONIS, ministre des droits des femmes Fédération Wallonie-Bruxelles

**ONU et instances multilatérales :** Membre des délégations ministérielles françaises, le HCE a participé à toutes les sessions annuelles de la Commission de la Condition de la Femme (CSW) depuis 2014. À la demande du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la présidente du HCE a par ailleurs mené les délégations françaises à la Commission Population et Développement (CPD) en 2013, 2014, 2015 et 2017, afin de soutenir une vision universaliste et progressiste des droits des femmes et de leur autonomisation, face aux offensives d'États conservateurs visant à limiter et à relativiser les droits des femmes et le concept même d'égalité femmes-hommes.

Le HCE a présenté ses analyses au comité CEDEF lors de l'examen des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> rapports périodiques de la France en novembre 2015 et juillet 2016, aux côtés des représentant.e.s de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme, lors de l'audition des Instances nationales des Droits de l'Homme (INDH).

Le HCE est par ailleurs en contacts réguliers avec les organisations internationales traitant des questions d'égalité femmes-hommes, notamment ONU Femmes, l'Organisation Internationale de la Francophonie ou encore l'UNESCO.

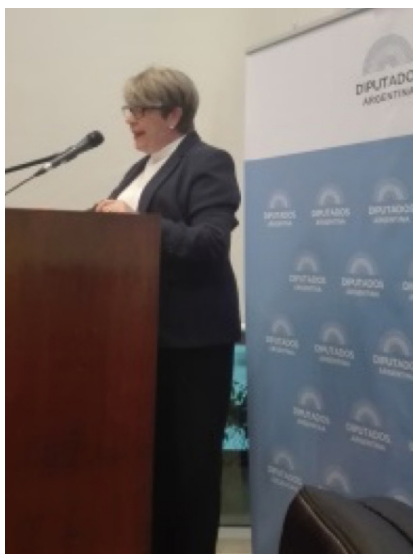


26 septembre 2018 - Intervention de Geneviève COURAUD sur la santé sexuelle à la conférence organisée par la @ChaireSanteseX UNESCO.

### Des actions de plaidoyer en amont des échéances internationales

Le HCE mène également des actions de plaidoyer en amont des grandes échéances internationales. Il est à l'origine, avec les délégations des droits des femmes de l'Assemblée nationale et du Sénat, d'un plaidoyer et d'un Appel sur « Les Femmes actrices de la lutte contre le dérèglement climatique » signé par plus de 100 personnalités françaises et internationales, afin de sensibiliser les négociateur.rice.s en amont de la COP21 (Paris, décembre 2015) et l'opinion publique, à l'impact particulier du changement climatique sur les femmes et à l'importance de leur contribution pour lutter contre le dérèglement climatique.

Le HCE a également mené plusieurs campagnes de plaidoyer afin de défendre les droits sexuels et reproductifs, menacés dans le monde et notamment en Europe, et la présidente du HCE est intervenue en mai 2018 devant le parlement argentin afin de plaider en faveur du droit à l'avortement.



8 mai 2018 - Intervention de Danielle Bousquet devant le parlement argentin dans le cadre du projet de loi de légalisation de l'avortement.

Le HCE a également à cœur de contribuer à la diffusion des savoirs, de partager les travaux qu'il mène / a menés et d'échanger avec des associations, chercheur.se.s ou institutions partenaires. Ce sont ainsi 53 délégations étrangères (dont 16 sur la seule année 2018), qui ont été reçues par le HCE depuis sa création. Des coopérations ont été structurées avec certains pays ou partenaires étrangers (Chili, Maroc, Québec). Une première réunion a été organisée à Paris le 21 janvier 2019 afin de renforcer les liens avec les institutions homologues européennes et le Québec.



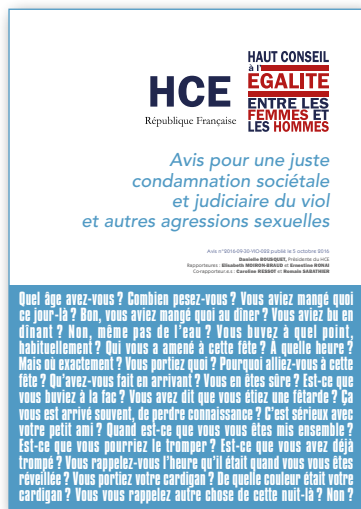
21 janvier 2019 - Réunion avec les homologues du HCE à l'international.



sensibilisation a été organisée à l'automne 2015, avec une mobilisation des services de l'État sur le territoire. Par ailleurs, plusieurs études ont été menées sur les faits de harcèlement sexiste et violences sexuelles dans les transports, et sur le sentiment d'insécurité ressenti par les femmes, notamment l'enquête VIRAGE, une étude réalisée par la RATP et une autre par la SNCF.

En 2018, pendant les discussions sur le projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le HCE s'est auto-saisi, dans la continuité de son travail de 2015, et a publié, le 22 janvier 2018 une contribution relative à la verbalisation du harcèlement dit « de rue », afin d'apporter son éclairage à la création de cette infraction.

## Mieux condamner le viol et les agressions sexuelles



Le viol est l'une des expressions les plus brutales des violences commises contre les femmes et les enfants. Le viol est une arme de destruction, comme en témoignent les conséquences nombreuses qu'il génère. Très peu de femmes et d'enfants révélant des violences sexuelles sont entendu.e.s, et qu'une très faible minorité d'entre elles et eux entame une démarche judiciaire. En bout de course et en dépit du caractère massif de ce phénomène, une poignée de condamnations sont prononcées et la grande majorité des agresseurs restent impunis.

Dans son Avis sur l'incrimination du viol et des autres agressions sexuelles de 2016, le Haut Conseil à l'Égalité a recommandé d'améliorer la réponse globale, à la fois juridique, judiciaire, éducative et politique, à ce phénomène.

Cet Avis comporte plusieurs avancées majeures sur la thématique des violences sexuelles, et a fait émerger plusieurs propositions de modifications législatives dans le débat public.

C'est ainsi que dans son Avis, le HCE recommandait d'introduire dans le code pénal un seuil d'âge de 13 ans, en-deçà duquel le non-consentement est présumé. C'était la première fois qu'une institution publique portait cette recommandation en France, ce qui a permis l'introduction de la question de l'impossibilité du consentement des enfants à des rapports sexuels dans le débat public.

En outre, le HCE proposait de modifier le code pénal, en précisant la définition des infractions d'agressions sexuelles et du viol. Les éléments de menace, surprise, contrainte ou violences pourraient ainsi être utilement précisés à partir de la jurisprudence.

Avec cet Avis, le Haut Conseil à l'Égalité a fait émerger la question de la tolérance sociétale vis-à-vis des violences sexuelles, aussi appelée la « culture des violences », et en particulier lorsque ces violences sont commises contre des mineur.e.s.

## Briser le tabou des violences gynécologiques et obstétricales et en faire un sujet du débat public



Alors que la question des actes sexistes dans le suivi gynécologique et obstétrical des femmes était encore largement taboue il y a peu, le hashtag #PayeTonUtérus lancé sur Twitter le 19 novembre 2014, avait fait émerger plus de 7000 témoignages de femmes en 24h dénonçant par exemple des propos porteurs d'injonction sur leur physique ou leur volonté ou non d'avoir un enfant, des examens vaginaux brutaux ou pratiqués sans leur consentement, jusqu'à des violences sexuelles.

En portant au niveau institutionnel cette question, le HCE a contribué à sa reconnaissance et à la mise à l'agenda politique de ce sujet fondamental pour la santé des femmes.

Les violences gynécologiques et obstétricales ne sont pas des faits isolés, elles sont une manifestation d'un phénomène plus large : le sexisme. Le HCE recommande ainsi de reconnaître l'existence et l'ampleur des actes sexistes dans le cadre du suivi gynécologique et obstétrical, de prévenir les actes sexistes notamment par la formation des professionnel.le.s de santé, enfin de faciliter et d'améliorer les procédures de signalement et la condamnation des pratiques sanctionnées par la loi.

Largement relayée par les médias — avec plus d'une cinquantaine d'articles — la contribution du HCE a permis de faire émerger ce sujet dans le débat public, afin de faire bouger les lignes. C'est en ce sens, que le journal Le Monde a lancé un appel à témoignages et que la Secrétaire d'État, Marlène SCHIAPPA, a annoncé la mise en place d'un groupe de travail sur ces questions.



## Le sous-financement des politiques d'égalité femmes-hommes : le collectif « Où est l'argent ? »

Chaque année, depuis 2016, des recommandations sont formulées par plusieurs organisations pour rappeler l'urgence d'investissements publics et privés en faveur des droits des femmes.



En 2016, un premier rapport « **Où est l'argent pour les droits des femmes ? Une sonnette d'alarme** » — élaboré par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la Fondation des Femmes, le Fonds pour les Femmes en Méditerranée (FFMed), le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE), le Comité ONU Femmes France ainsi que Women's WorldWide Web France (W4 France) — avait dressé un état des lieux inédit des financements publics et privés en faveur des initiatives pour l'égalité femmes-hommes en France. Il mettait en lumière le sous-financement des politiques dédiées à l'égalité

femmes-hommes et appelait à y allouer des moyens suffisants. Le colloque, organisé le 15 septembre 2016 au CESE, à l'occasion de la publication du rapport, avait mobilisé plusieurs centaines de participant.e.s. Le 20 septembre 2017, le colloque « Où est l'argent pour les droits sexuels et reproductifs ? Garantir le droit des femmes à disposer de leur corps : la France doit tenir ses engagements » a été organisé par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), le Comité ONU Femmes France, Equilibres & Populations, la Fondation des Femmes, le Fonds pour les Femmes en Méditerranée (FFMed), le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) et Women's WorldWide Web (W4). Il visait à interpeller les responsables politiques dans le but de prendre des engagements financiers pour la promotion des droits et de la santé sexuels et reproductifs des femmes en France et dans le monde, et rattraper ainsi l'important retard qu'elles et ils ont pris en termes d'aide publique au développement dans ce domaine. En 2018, un rapport intitulé « Où est l'argent pour lutter contre les violences faites aux femmes ? » a été présenté lors d'un colloque le 22 novembre, dans le cadre de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes du 25 novembre, par le Conseil économique, social et environnemental, la Fondation des Femmes, le Fonds pour les Femmes en Méditerranée, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes et Women's WorldWide Web. Ce rapport relevait le manque de financements pour faire face à l'ampleur des violences conjugales et permettre aux femmes d'en sortir et estimait à 506 millions d'euro le besoin annuel de financement public.



## B. Améliorer les lois et les politiques publiques

Le Haut Conseil a été pensé et créé avec la mission centrale d'émettre des recommandations et d'accompagner les pouvoirs publics — en priorité le Gouvernement et les parlementaires — dans leurs prises de décision en matière de droits des femmes et d'égalité. Un de ses objectifs est d'améliorer les lois existantes et de participer à l'écriture de nouvelles lois en faveur de l'égalité femmes-hommes. Pour cela, le HCE formule des recommandations qui peuvent être de nature législative, de nature règlementaire ou autre. Par ailleurs, le travail avec le Parlement est facilité par un dialogue régulier et de qualité, notamment par la présence parmi les membres du HCE des présidentes des Délégations parlementaires aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

### Droit à l'avortement : passer d'un droit à part à un droit à part entière



En 2013, l'un des premiers travaux du HCE a porté sur l'accès à l'IVG afin de moderniser la loi existante et de remobiliser les services de l'État pour que le droit à l'avortement soit réaffirmé et effectif partout sur le territoire.

En effet, face au constat de la persistance voire de l'aggravation des obstacles à l'accès à l'IVG (pression sociale l'assimilant à un échec de la contraception, fermeture de près de la moitié des centres habilités à pratiquer cet acte, etc.), le HCE a formulé 34 recommandations articulées autour du droit, de l'information, de l'offre de soins et de la gouvernance.

Parmi celles-ci, se trouve la suppression du délai de réflexion et de la notion de détresse, deux éléments repris dans le cadre de la loi Santé et votés par le Parlement. Ainsi, le Premier programme national d'actions, lancé en janvier

2015 pour améliorer l'accès à l'IVG en France a prévu l'augmentation du nombre de lieux et de professionnel.le.s de santé pouvant pratiquer l'IVG. La gratuité est enfin garantie, tandis que l'importance d'une information fiable et neutre est mise en avant : le site institutionnel [www.ivg.gouv.fr](http://www.ivg.gouv.fr), la campagne nationale #IVGcestmondroit et la mise en place d'un numéro vert 0800 08 11 11 confié au Planning familial en témoignent.

## Violences faites aux femmes en ligne : changer la loi pour mieux condamner



Pour mieux connaître et faire reculer les violences faites aux femmes en ligne, le HCE a réalisé le premier testing français au sujet de la modération des contenus sexistes effectuée par les réseaux sociaux et a formulé des recommandations à l'attention des géants du web mais également des pouvoirs publics, pour renforcer le droit existant. Le Rapport identifie un droit relativement complet pour lutter contre le harcèlement, avec des dizaines d'infractions qui couvrent la très grande majorité des formes qu'il peut prendre. Cependant le HCE a mis en lumière une lacune, celle de punir les « raids », c'est-à-dire le harcèlement concerté de plusieurs agresseurs contre une même victime. De plus, des avancées législatives ont été proposées concernant le renforcement du droit à l'effacement (« droit à l'oubli ») pour les personnes majeures et un délai de 24h

maximum d'examen des signalements sexistes par les réseaux sociaux. La faible condamnation des infractions relevant des violences faites aux femmes en ligne s'explique également en raison des trop courts délais de prescription. C'est pourquoi le HCE recommandait dans son rapport de l'étendre, de 1 an à 3 ans.

## Réforme constitutionnelle : consacrer l'égalité femmes-hommes dans la loi des lois



Le débat sur la révision constitutionnelle débutée au printemps 2018 a été une opportunité pour le HCE de réaffirmer le besoin d'une meilleure reconnaissance de l'égalité entre les femmes et les hommes comme principe fondamental de l'organisation des pouvoirs publics et de notre société. La Constitution actuelle porte encore les traces de siècles d'exclusion des femmes de la citoyenneté, et n'est pas la garante absolue du principe d'égalité entre les femmes et les hommes. Le HCE a procédé à la réécriture de la Constitution sous un prisme égalitaire et l'a transmise à l'ensemble des parlementaires. Ce texte vise plusieurs objectifs : rendre visible et explicite l'égalité femmes-hommes au cœur de la Constitution en consacrant l'égalité de tou.te.s les citoyens et les citoyennes devant la

loi « sans distinction de sexe », comme c'est le cas pour l'origine ou la religion ; user du féminin à égalité avec le masculin et notamment en remplaçant l'expression « Droits de l'homme » par « droits humains » ; garantir le partage du pouvoir à égalité entre les femmes et les hommes ; limiter plus strictement le cumul des mandats ; et consacrer dans le texte trois nouveaux droits fondamentaux : le droit à la contraception et à l'avortement, le droit à une vie sans violence sexiste et sexuelle et enfin, le droit de bénéficier à égalité des financements publics de l'État et des collectivités territoriales. Pour cela, le HCE a travaillé en lien avec la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, qui a repris un certain nombre des propositions formulées dans l'Avis « Pour une Constitution garante de l'égalité entre les femmes et les hommes ».

## Évaluations de la stratégie Genre et développement



Par son rôle d'évaluation des politiques publiques, le HCE a contribué à renforcer l'intégration des enjeux d'égalité femmes-hommes dans les politiques et stratégies de la France à l'international, et a permis une meilleure appréhension de ces enjeux par les acteurs.rice.s concerné.e.s. Le HCE a été chargé par le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de l'évaluation de la stratégie française « Genre et Développement » (2 rapports annuels et 1 rapport final publié en octobre 2017). Les recommandations faites, en particulier le renforcement du portage institutionnel et politique, l'élargissement de son périmètre à l'ensemble de la politique étrangère et non aux seuls enjeux de développement et le renforcement systématique de la formation ont été prises en compte pour l'élaboration d'une

nouvelle Stratégie internationale de la France en matière d'égalité femmes-hommes (2018-2022), dont le HCE sera évaluateur.

Le HCE a également travaillé sur les questions des femmes demandeuses d'asile et effectué des recommandations en vue de la loi sur la réforme du droit d'asile. Promulguée en juillet 2015, cette loi reprend plusieurs des recommandations du HCE, dont l'accompagnement des demandeur.se.s d'asile pendant l'entretien par un.e représentant.e d'une association, la formation des officier.e.s de protection aux questions de genre et la publication des données statistiques sexuées.

Le HCE a enfin réalisé l'évaluation du plan d'action national « Femmes, Paix et Sécurité » (rapport final publié en décembre 2018), plan interministériel coordonné par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et il est consulté, sur la base des recommandations effectuées, pour l'élaboration du 3<sup>e</sup> plan national d'action.

## Parité : les lois ou l'indispensable contrainte pour faire advenir le partage du pouvoir



Lorsque la loi prévoit des contraintes paritaires, le partage du pouvoir est une réalité. Lorsque la loi est silencieuse, l'égalité n'advient pas. Sur la base de ce constat, le HCE a toujours encouragé la mise en place de règles paritaires dans tous les espaces de pouvoir, pour qu'il ne subsiste aucun espace de décision sans parité, que ce soit en matière administrative, politique ou économique.

Toutes les élections ont fait l'objet d'une analyse du Haut Conseil à l'Égalité : élections législatives et sénatoriales de 2017, élections régionales de 2015, élections européennes, départementales et municipales de 2014, et élections intercommunales, à la suite des fusions induites par la loi NOTRe. À ce titre, l'Avis « Parité dans les intercommunalités ? » recommande d'instaurer des règles, à la fois au

niveau des communes, et directement des instances communautaires, pour que les intercommunalités, instances centrales de la vie démocratique locale, ne soient plus des zones blanches de la parité.

En matière économique, le rapport d'évaluation intermédiaire de la mise en œuvre des dispositifs prévus par les lois de 2011 (dite loi Copé-Zimmermann) et de 2012 (dite loi Sauvadet) rappelle les obligations légales de représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration des entreprises et des établissements publics, et propose des solutions pour les faire respecter : les faire mieux connaître par les entreprises et établissements, et accompagner celles et ceux-ci dans la mise en œuvre de la loi. En 2018, les plus grandes entreprises visées par la loi (les entreprises du CAC40 et du SBF120) respectent presque toutes les obligations imposées par la loi, et comptent plus de 40% de femmes dans leur conseil d'administration. Un exemple de plus que la loi paie !

# C. Mobiliser

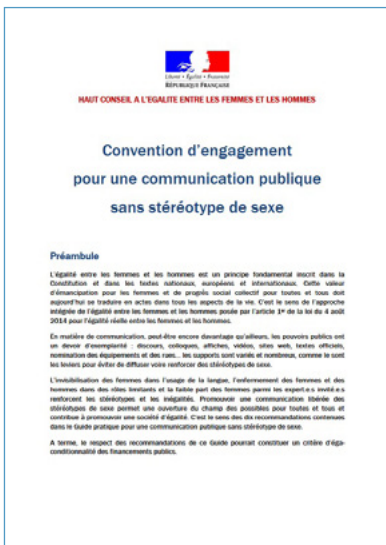
## Communiquer sans stéréotypes

« Le langage est politique, et les représentations sont tout sauf neutres dans le regard et la pensées de nos concitoyennes et concitoyens » indiquait Danielle Bousquet, lors de la présentation du Guide pratique pour une communication publique sans stéréotypes de sexe, cette affirmation marque l'introduction de l'écriture égalitaire dans le débat public.

Destiné aux professionnel.le.s de la communication des collectivités territoriales, des services de l'État ou des établissements publics, le Guide de la communication constitue un outil pratique pour combattre les stéréotypes de sexe dans les dispositifs de communication interne et externe des organisations publiques ou privées.



En plus de ce Guide, le HCE propose, depuis 2015, aux organisations publiques et privées la signature d'une « Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotypes de sexe ». À ce jour, plus d'une soixantaine d'organisations publiques et privées se sont engagées dans une démarche de sensibilisation et de changement des pratiques en interne.



4. Une institution audacieuse qui fait bouger les lignes

## **La ville de Fontenay-sous-Bois applique 9 des 10 recommandations de la Convention EgaCom**

« Quelques mesures ont été mises en œuvre après la signature de la convention d'engagement : Le guide pratique "Pour une communication publique sans stéréotype de sexe" a été diffusé auprès des services municipaux par sa mise en ligne sur l'Intranet. Les principes dudit guide ont été inscrits dans la Charte graphique de la collectivité. Nombre de documents internes (formulaires, notes, journal interne..) et externes (affiches, dépliants, le "Guide pratique de Fontenay-sous-Bois") appliquent les recommandations pour une communication sans stéréotype de sexe. Une attention particulière est portée aux images : un travail particulier a été effectué sur les publications en direction des jeunes et des familles (ex. : représentation égale de filles et de garçons, dans des activités non stéréotypées, dans les catalogues de séjours vacances proposés par la ville). L'organigramme général de la collectivité ainsi que l'ensemble des fiches de postes ont également été révisés pour intégrer les recommandations pour les noms de métiers. La ville a avait déjà signé la Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes depuis 2010 et avait mis en œuvre plusieurs plan d'actions. L'une des premières mesures du 1<sup>er</sup> Plan d'actions portait déjà sur la communication sans stéréotype (suppression des termes "mademoiselle" et "nom de jeune fille" début 2012). Ainsi les agent.e.s étaient le plus souvent déjà sensibilisé.e.s sur ces questions. Le guide et la convention d'engagement qui l'accompagnait ont été l'occasion de communiquer et s'engager plus formellement dans le respect de ces principes, qui ont été bien acceptés par les équipes. La plupart du temps, le travail qui s'est engagé avec des services municipaux autour de la communication sans stéréotype ne s'est pas résumé à cela, et a été l'occasion d'aller plus loin. Exemple : le travail sur les catalogues de séjours vacances proposés par la ville (représentation égale de filles et de garçons, dans des activités non stéréotypées) s'est accompagné de sessions de formations de l'ensemble des animateurs.trices des séjours vacances sur la mixité et l'égalité filles-garçons dans leurs pratiques professionnelles. »

Clémentine Bretagnolle, Chargée de mission Droits des femmes,  
Mairie de Fontenay-sous-Bois

## **Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales applique 9 des 10 recommandations de la Convention EgaCom**

« Signataire de la convention en mars 2018, Le Département 66 a également mis en œuvre les actions suivantes : concernant la formation des agent.e.s : un temps de sensibilisation est systématiquement prévu par la chargée de mission Égalité lors de ses interventions au sein des différents services de la collectivité ; deux journées de formation/sensibilisation dédiées à la communication publique sans stéréotype de sexe seront programmées en 2019 : la première sera destinée aux agent.e.s communicant.e.s de la collectivité (11 mars) et la seconde sera proposée aux publics scolaires sous forme de conférences-ateliers (12 mars) ; s'agissant du guide de recommandations : le Département des Pyrénées-Orientales a fait l'acquisition de 200 exemplaires en mai 2018 afin de les diffuser aux agent.e.s en interne, mais également aux partenaires institutionnels et associatifs en externe. Le guide est également disponible en ligne sur le site du CD66 (et bientôt sur l'intranet de la

collectivité). Dans le cadre de sa politique départementale en faveur de l'égalité femmes-hommes, le Département des Pyrénées-Orientales se mobilise fortement autour de trois axes prioritaires d'intervention : la lutte contre les violences faites aux femmes, l'éducation à la sexualité & le droit à disposer de son corps, et l'éducation à la lutte contre les stéréotypes sexistes. Sur ce volet, il intervient notamment par la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, dès le plus jeune âge et pour tous les publics (organisation annuelle du concours vidéo "Buzzons contre le sexisme !", décliné à l'échelle départementale depuis 2013, séquences de théâtre-forum sur ce thème dans le cadre de la Semaine des droits des femmes, mise en place d'actions de formation en direction des professionnel-le-s sur la prévention des violences sexistes, etc. (programmations Semaine des droits des femmes et Calendrier des événements Égalité). Le Département des Pyrénées-Orientales via la mission Égalité dispose par ailleurs d'un pôle ressources Égalité et met ainsi à disposition des agent-e-s et de ses partenaires divers outils d'éducation à la lutte contre les stéréotypes sexistes (ouvrages, expositions, jeux, etc. Ex : l'exposition "Héro(ïne)s" est actuellement présentée dans un collège du Conflent, projet à l'initiative d'élèves du club féministe de l'établissement scolaire). Ce qu'a entre autres permis la diffusion du guide : une meilleure prise en compte de l'importance à faire reculer les stéréotypes sexistes et les inégalités de genre dans les différents supports de communication et le développement d'une culture partagée en matière d'éducation à la lutte contre les stéréotypes de sexe. »

Céline Florimond, Responsable de la Mission Égalité  
du Département des Pyrénées-Orientales.

### Liste des signataires

Date de la signature	Nom de la structure
11 juin 2018	Université de Versailles-Saint-Quentin
1 juin 2018	Associations Droits des lycéen.ne.s
1 juin 2018	Forum français de la jeunesse
5 mai 2018	Ville de Batz-sur-Mer
10 mars 2018	Association Elu.e.s contre les violences faites aux femmes (ECVF)
8 mars 2018	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis Conseil National des Barreaux

8 mars 2018





Date de la signature	Nom de la structure
6 mars 2018	Ville de Romainville
2 mars 2018	Conseil départemental des Pyrénées-Orientales 
1 janvier 2018	CIDFF Bas-Rhin
5 décembre 2017	INRIA
3 décembre 2017	Fédération de la Maison des Lycéen.ne.s
17 novembre 2017	Mouvement Français pour le Planning Familial
26 octobre 2017	Union d'associations Hologramme Global
9 octobre 2017	Université Toulouse Jean Jaurès 
29 juin 2017	Commune de Monteneuf
27 juin 2017	Commune de Damparis
23 juin 2017	Commune de Ruelle-sur-Tourve
18 mai 2017	Commune de Fontenay-Sous-Bois
14 avril 2017	Ministère de l'Intérieur



Date de la signature	Nom de la structure
6 avril 2017	Préfecture de la Région Centre-Val-de-Loire
6 avril 2017	Préfecture de l'Indre
6 avril 2017	Préfecture de l'Indre-et-Loire
6 avril 2017	Préfecture d'Eure-et-Loire
6 avril 2017	Préfecture du Loir-et-Cher
30 mars 2017	Commune de Boissy-Saint-Léger
17 mars 2017	Commune de Colombier-Saugnieu
9 mars 2017	Assemblée Nationale
8 mars 2017	Préfecture du Morbihan
7 mars 2017	Ministère de l'Éducation nationale
7 mars 2017	Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche
7 mars 2017	Université Paris Est Créteil Val-de-Marne
2 mars 2017	Conseil départemental du Val-de-Marne
3 janvier 2017	Ministère de l'Agriculture
	Ville de Brest et Brest-Métropole
13 décembre 2016	
7 novembre 2016	Préfecture d'Ile-de-France
2 novembre 2016	Ministères sociaux

#### 4. Une institution audacieuse qui fait bouger les lignes

Date de la signature	Nom de la structure
2 novembre 2016	Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes 
4 octobre 2016	CSESS
28 juillet 2016	Ville de Clermont-Ferrand
9 juin 2016	ENA
25 mai 2016	Conseil économique, social et environnemental
1 avril 2016	Communication Publique
31 mars 2016	Ville de Paris
8 mars 2016	Ministère de la Justice
28 janvier 2016	Femmes pour le dire, femmes pour agir (FDFA)
26 janvier 2016	Sciences Po Toulouse
8 janvier 2016	IMAJ' 32
10 décembre 2015	Commissariat général à l'égalité des territoires
20 novembre 2015	ENS Rennes
5 novembre 2015	CNAM
5 novembre 2015	CNFPT
5 novembre 2015	ONISEP
5 novembre 2015	Région Bretagne
5 novembre 2015	Universcience
5 novembre 2015	Université Paris-Ouest Nanterre La Défense
	Centre de formation des enseignants de la danse et de la musique (Cefedem) Normandie

## Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture



C'est via le monde de la culture qu'a émergé, en 2017, le mouvement #MeToo et #BalanceTonPorc. Cette vague de dénonciations des violences vécues au quotidien par les femmes a permis une prise de conscience du caractère systémique de ces violences et de l'impunité dont jouissent encore les agresseurs, *a fortiori* quand ce sont des hommes de pouvoir. Elle a ainsi jeté une lumière crue sur les difficultés spécifiques que rencontrent les femmes artistes, et les inégalités entre les femmes et les hommes dans le milieu de la culture.

Ainsi, alors que les femmes sont majoritaires parmi les étudiant.e.s des écoles d'arts (6 étudiant.e.s sur 10 sont des femmes), elles disparaissent ensuite des radars. Ainsi, 97% des groupes programmés par les grands festivals de musique sont composés exclusivement ou

majoritairement d'hommes ; 85% des expositions-hommage dans les grands lieux d'exposition sont dédiées à un homme ; depuis sa création il y a 70 ans, le festival de Cannes a décerné 1 seule palme d'or à une femme ; aucune femme ne dirige un théâtre national ; le Panthéon compte 5 femmes et 73 hommes ; à poste égal et compétences égales, une femme artiste gagne en moyenne 18% de moins qu'un homme.

C'est sur la base de ces constats que le Haut Conseil à l'Égalité, dans son rapport « Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture. Acte II : après 10 ans de constats, le temps de l'action », recommande de prévoir des mécanismes d'éga-conditionnalité pour les aides publiques accordées dans le secteur culturel, qui représentent chaque année environ 10 milliards d'euros. D'autre



part, ce rapport propose de déraciner les inégalités, via une lutte résolue contre les violences commises contre les femmes, une correction de l'orientation avant et après la formation initiale, et la possibilité pour les artistes de mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle.

La remise de ce rapport à la ministre de la Culture Françoise NYSSSEN a rencontré un engagement fort de sa part en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, à travers des annonces volontaristes, notamment en matière de parité. L'engagement autour de l'égalité dans la culture continue de mobiliser. Ainsi, en septembre 2018, le Centre National du Cinéma s'est engagé à mettre en œuvre des dispositifs pour favoriser l'éga-conditionnalité des aides accordées au cinéma (obligation de publier des statistiques sexuées dans les dossiers d'agrément, inclusion, dans le cadre de la renégociation des conventions CNC-régions, d'un volet sur l'égalité femmes-hommes), pour atteindre la parité au sein de ses propres commissions (présidences et membres) et chez ses partenaires (jurys des festivals et des écoles soutenues par le CNC), ou encore valoriser et accroître la représentation des femmes réalisatrices.

Ce rapport a également fait l'objet de nombreuses présentations publiques, qui ont permis de le faire connaître à un public très large. Au total, ce sont plus de 2 500 professionnel.le.s des arts et de la culture qui ont pu prendre connaissance des propositions du HCE. Des présentations en ont été faites à Paris (Maison des métallos, Archives Nationales, Librairie des Femmes, Opéra Bastille, Musée du Louvre dans le cadre du salon international du patrimoine), au festival d'Avignon en juillet 2018 devant de nombreuses.x professionnel.le.s de la culture pour l'Office national de la diffusion artistique et pour la Maif, à Nantes, Caen, Lyon, Rennes et Marseille. Il a également été présenté dans des structures d'enseignement artistique supérieures (Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon). Et à l'échelle européenne, au Festival de théâtre de Mérida en Espagne.

# 5. Trois recommandations dans la perspective d'un HCE encore renforcé

Le HCE est reconnu comme une instance experte, dont les recommandations viennent nourrir la structuration de politiques publiques d'égalité. Pour continuer d'assurer ses missions dans la durée, le Haut Conseil aura besoin d'être encore renforcé.

## A. Renforcer les moyens humains et financiers du HCE

La qualité des travaux du Haut Conseil, et par conséquent le riche bilan de l'instance, sont rendus possibles par les efforts très importants de ses membres et de l'équipe du Secrétariat général. Afin que le HCE puisse continuer à impulser des politiques féministes ambitieuses, il est nécessaire que le HCE soit encore renforcé, à la fois dans ses missions et ses moyens, humains et financiers. C'est une question d'efficacité des politiques publiques comme de reconnaissance de l'importance accordée aux droits des femmes.

**L'équipe du Secrétariat général devrait être renforcée.** Pour assurer ses missions, le Haut Conseil à l'Égalité est composé de 73 membres se réunissant en 5 commissions thématiques. La préparation et le suivi des travaux de ces 5 commissions, auxquelles s'ajoutent souvent des groupes de travail *ad hoc* pour conduire des travaux complémentaires et transversaux, repose sur une équipe restreinte composée de 3 agent.e.s, lui permettant difficilement de remplir les missions, et en tout état de cause, en dépassant très largement les horaires légaux de travail.

**Le fonctionnement devrait être simplifié par un rattachement fonctionnel unique aux Services du Premier ministre.** L'instance ne possède pas de budget autonome dédié, et la prise en charge des divers postes de coûts repose sur un triple rattachement fonctionnel (ministère chargé des droits des femmes, secrétariat général des ministères sociaux, services du Premier ministre), multipliant d'autant les interlocuteurs et les procédures.

**Un budget propre dédié aux études** permettrait de produire davantage de données mobilisables par tous les acteurs investis dans l'analyse et la proposition de solutions pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes. Pour pallier le manque de données sur les sujets qu'il traite dans ses travaux, le HCE conduit d'ores et déjà des enquêtes et études. Un budget dédié permettrait de leur donner une plus grande ampleur.

### **Les statistiques sexuées, un enjeu clé pour l'égalité**

Disposer de ressources chiffrées est indispensable pour mener des travaux d'analyse et proposer des améliorations. La problématique de l'accessibilité, voire même de l'existence, de données mobilisables se pose dans nombre de travaux du HCE, qu'ils concernent les violences contre les femmes, la santé, les stéréotypes, la parité ou la situation à l'international et en Europe.

Dans de nombreux rapports, le HCE recommande ainsi de prévoir des mécanismes de remontées d'informations, sur l'application des dispositifs prévus par les lois d'égalité.

C'est également une recommandation portée par l'Institut Européen pour l'Égalité entre les femmes et les hommes (EIGE) en 2018, dans le cadre de son travail d'analyse des politiques nationales de lutte contre les violences commises contre les femmes. L'Institut recommande de rendre accessibles des statistiques sexuées sur l'ensemble des infractions : enregistrer systématiquement le sexe et l'âge de la victime, et enregistrer la relation entre la victime et l'agresseur pour toutes les infractions reportées.

**Un budget de communication** serait également nécessaire, afin d'organiser des événements dans les territoires notamment, alors même que l'appétence pour l'égalité y est forte et que certains territoires sont désireux de créer des mécanismes de concertation à l'image du Haut Conseil.

**Une indemnisation des président.e.s de commission devrait être envisagée.** Les membres du HCE sont, à ce jour, bénévoles. Or, en 6 ans, 294 réunions se sont tenues, ce qui représente plus de 700 heures de réunion. Un mandat, et en particulier un mandat de président.e de commission, signifie un investissement important. Il pourrait être envisagé, à l'image de l'indemnité forfaitaire et mensuelle prévue pour la présidente du HCE, une indemnité pour les président.e.s de commission. Par ailleurs, l'expertise des membres est elle-aussi mise à contribution. Une indemnisation pourrait être également envisagée pour les membres nommé.e.s par arrêté du Premier ministre : représentant.e.s d'associations, expert.e.s/chercheur.ses, et personnalités qualifiées.

## **B. Instaurer des règles strictes sur la régularité de la participation des membres**

Le bon travail des commissions repose sur la participation active et régulière de l'ensemble de ses membres. L'instauration de règles strictes sur la participation des membres pourrait être envisagée, ainsi qu'un renouvellement annuel des membres pour les remplacements nécessaires.

## C. Envisager, à moyen-terme, les conditions d'une articulation entre le Haut Conseil à l'Égalité et le Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle (CSEP)

À ce jour existent deux instances aux modalités de fonctionnement différentes : l'une, indépendante, en charge des questions d'égalité — sauf de l'égalité professionnelle —, réunissant des expert.e.s, élu.e.s, représentant.e.s de l'administration et de la société civile, et présidée par une personnalité d'expérience ; l'autre en charge de l'égalité professionnelle réunissant les partenaires sociaux, expert.e.s et administration et fonctionnant sur un mode paritaire sous la double présidence de la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Ministre du Travail. Pour une meilleure transversalité des réflexions et des travaux, et une lisibilité plus forte du cadre des instances en charge de l'égalité vis-à-vis des partenaires et de la société civile, les modalités d'un rapprochement à moyen terme mériteraient d'être envisagées, dans le respect des spécificités de chacune.





# Deuxième partie

## Une institution féministe





Au fil des 50 publications produites depuis 2013 par le Haut Conseil se dessine une vision résolument féministe de la société et des rapports sociaux de sexe. L'ensemble des analyses développées par le Haut Conseil convergent vers une urgence : lutter contre un ordre inégalitaire prétendument naturel. Femmes au foyer, hommes aux Assemblées : telle serait une société bien ordonnée !

En tant qu'instance féministe progressiste, qui reconnaît l'absence d'égalité formelle et matérielle entre les femmes et les hommes et qui travaille à en finir avec le sexisme, le genre et les inégalités femmes-hommes, le Haut Conseil appelle à la reconnaissance et la réalisation pleine et entière des droits fondamentaux des femmes : le droit de disposer de son corps, le droit à l'autonomie économique, le droit de vivre en sécurité et le droit à la citoyenneté pleine et entière.

### Définitions

**Le sexisme<sup>1</sup>** est une idéologie qui repose sur le postulat de l'infériorité des femmes par rapport aux hommes, d'une part, et d'autre part, est un ensemble de manifestations des plus anodines en apparence (remarques,...) aux plus graves (viols, meurtres,...). Ces manifestations ont pour objet de délégitimer, stigmatiser, humilier ou violenter les femmes et ont des effets sur elles (estime de soi, santé psychique et physique et modification des comportements).

**Le genre<sup>2</sup>** est le système de normes hiérarchisées et hiérarchisantes de féminité /masculinité. Ces normes sont différentes, construites en opposition, et valables dans une culture donnée, une époque donnée. Ce système produit des inégalités entre les femmes et les hommes.

---

1 - Lire à ce titre « L'état des lieux du sexisme en France » - 2019.

2 - Lire à ce titre le « Rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes » - 2014



# 1. Pour une République des Droits humains, qui reconnaisse et garantisse les droits fondamentaux des femmes

## A. Le droit de disposer de son corps, contre son contrôle

Les travaux du Haut Conseil reposent sur la conviction que le droit à disposer de son corps est la condition *sine qua non* pour l'autonomie des femmes et pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le contrôle de la descendance est en effet au cœur de la domination masculine, et implique/explicite les stratégies déployées pour assurer le contrôle du corps des femmes et de leur capacité de procréation.

Les entraves au droit de disposer de son corps pour les femmes sont aujourd'hui encore bien réelles et prennent diverses formes, telles que par exemple :

- La stigmatisation de l'avortement dans la loi, qui demeure encore un droit à part, par exemple avec l'existence d'une double clause de conscience pour les professionnel.le.s de santé ;
- Un accès inégal à l'avortement et à la planification familiale, sur le territoire français, et partout dans le monde — sans que l'aide publique française au développement n'y contribue suffisamment<sup>3</sup> ;
- Des propos porteurs de jugements par les professionnel.le.s de santé lors du suivi gynécologique et obstétrical des femmes<sup>4</sup>.
- L'interdiction pour les couples de femmes et les femmes seules à avoir recours à la procréation médicalement assistée<sup>5</sup>.

3 - Lire à ce titre les rapports intermédiaires et final d'évaluation de la mise en œuvre de la seconde Stratégie « Genre et développement » - 2013, 2015, 2017.

4 - Lire à ce titre le Rapport « Les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical - Des remarques aux violences, la nécessité de reconnaître, prévenir et condamner le sexisme » - 2018.

5 - Lire à ce titre les travaux du HCE sur la PMA - « Contribution au débat sur l'accès à la PMA » - 2015.

## La complémentarité, c'est bon pour les gamètes

La complémentarité des gamètes des femmes et des hommes et la capacité de gestation des femmes sont centrales dans la reproduction de l'espèce. Mais cette complémentarité dans la reproduction ne saurait justifier ni la domination masculine, ni les assignations sociales qu'elle recherche.

C'est **dans l'objectif de contrôler** cette capacité reproductive des femmes à porter et donner naissance aux enfants des deux sexes que se fonde la domination des hommes sur les femmes

Le sexisme, c'est cette domination. C'est une idéologie qui repose sur le postulat de l'infériorité des femmes par rapport aux hommes et un ensemble de manifestations, notamment le continuum des violences faites aux femmes, lesquelles sont toujours et partout un moyen d'appropriation du corps des femmes et de contrôle de leur activité et de leur place dans les rapports sociaux.

## B. Le droit à l'autonomie économique, contre la dépendance

**Au cœur du nouveau contrat social que le Haut Conseil appelle de ses vœux réside le droit fondamental à l'autonomie économique, pour être libre de choisir sa vie.**

Empêchées de pouvoir « gagner leur vie » de manière autonome, les femmes n'ont eu historiquement d'autre moyen de subsistance que de dépendre d'un père ou d'un mari. L'argent, en tant que moyen légal d'échanges des biens a permis d'imposer cet ordre inégalitaire, dont il reste des traces aujourd'hui. L'autonomie économique n'est pas, encore aujourd'hui, une réalité pour toutes les femmes :

- Le salaire des femmes est encore inférieur à celui des hommes. À titre d'exemple, en 2015, le salaire net moyen des femmes était inférieur de 18% à celui des hommes<sup>6</sup>.
- Dans les quartiers de la politique de la ville, une femme sur deux est sans emploi.
- Lorsqu'elles sont cheffes de famille monoparentale – les femmes composent 85% des chef.fe.s de famille monoparentales – dans un tiers des cas, elles (sur)vivent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté.
- Les inégalités pendant la vie active se ressentent fortement au moment de la retraite. C'est ainsi que les retraites des femmes sont en moyenne encore très inférieures à celles des hommes.

6 - Source : Statistiques de l'Insee, « Salaire net annuel moyen en équivalent temps plein – Hommes », et « Salaire net annuel moyen en équivalent temps plein – Femmes », Déclaration annuelle de données sociales / DADS.

## C. Le droit de vivre en sécurité, sans violences, ni rappels à l'ordre

**Le Haut Conseil appelle à la reconnaissance, pour les femmes, d'un droit de vivre en sécurité.** Car chaque année en France, plus de 200 000 hommes commettent des violences contre leur compagne. Toutes les 7 minutes, un homme viole ou tente de violer une femme.

Les violences et les rappels à l'ordre sont aujourd'hui une réalité quotidienne pour de trop nombreuses femmes, qu'elles prennent la forme de violences physiques les plus graves ou de remarques sexistes<sup>7</sup>. Véritable bras armé du sexisme et de la domination masculine, elles ont pour effet d'en blesser un grand nombre bien sûr, mais surtout, par la menace qu'elles représentent, d'assurer le contrôle de toutes les femmes : dans leurs déplacements dans la rue, dans leur expression en ligne, dans leurs trajectoires professionnelles au travail. Et les formes de rappel à l'ordre les plus tolérées — qui passent par l'humour ou les remarques sexistes — concourent à rappeler la potentialité de violences plus graves si les femmes ne se conforment pas au rôle qui est attendu.

Dans leurs formes les plus graves, les violences ont une visée punitive. Les féminicides « intimes » par exemple, c'est-à-dire les meurtres de femmes par leur conjoint ou ex-conjoint sont souvent commis au moment de la séparation, alors que la compagne est sur le point de sortir de l'emprise de son conjoint. Par ailleurs, elles peuvent avoir une visée punitive vis-à-vis des femmes qui tenteraient de s'écarter des rôles qui leurs sont assignés. C'est le cas par exemple des viols « correctifs » qui sont infligées par les hommes aux femmes, en particulier les femmes lesbiennes. C'est le cas, encore, de l'attentat de l'école Polytechnique de Montréal en 1989, qui tua 14 femmes<sup>8</sup>. Considérant que les femmes pionnières prenaient la place d'hommes, l'assassin constitua une liste noire, composée des 19 femmes qu'il avait projeté d'assassiner. Cette liste comprenait plusieurs noms de pionnières, qui avaient accédé à des métiers traditionnellement réservés aux hommes. Ce faisant, l'assassinat de 14 femmes devient un signal, une menace, pour toutes les féministes et toutes les femmes occupant des fonctions dont elles avaient été historiquement exclues.<sup>9</sup>

7 - Parmi ce continuum, on compte les publicités, les blagues, les remarques, les injures, le harcèlement, les menaces et les atteintes physiques.

8 - 13 étudiantes et une personne administrative.

9 - Lire à ce titre l'ouvrage de Mélissa BLAIS *J'Haïs les féministes !*, et l'ouvrage collectif *Retour sur un attentat antiféministe*. École Polytechnique 6 décembre 1989, dirigé par Mélissa BLAIS, Francis DUPUIS-DÉRI, Lyne KURTZMAN et Dominique PAYETTE.

# D. Le droit à la citoyenneté pleine et entière, contre l'invisibilisation et l'exclusion des espaces d'expression et de décision

## Le Haut Conseil appelle enfin à la reconnaissance du fait que les femmes sont des citoyennes à part entière.

Ce droit n'est aujourd'hui pas pleinement reconnu et mis en œuvre. Bien que les filles aujourd'hui aient de meilleurs résultats scolaires, bien que des femmes aient de réelles expertises professionnelles, leur compétence continue à être mise en cause, entravant leur place dans la société :

- Les postes de n°1 des collectivités, par exemple, sont très largement monopolisés par les hommes : ils dirigent 84% des mairies, 90 % des départements et des régions.
- Les conseils d'administration des entreprises sont encore majoritairement composés d'hommes.
- La fameuse règle de grammaire : « le masculin l'emporte sur le féminin » apprend dès le plus jeune âge aux filles et aux garçons, qui domine et qui subit. La mise sous le tapis des noms de métiers au féminin qui ont trait à la création ou à des fonctions prestigieuses en termes de transmission de savoir (autrice, écrivaine, doctoresse, philosophe<sup>10</sup>), inculque l'idée que les femmes ne pourraient créer, que « l'intelligence des femmes, c'est dans les ovaires »<sup>11</sup>.
- Les politiques mémorielles mises en œuvre pour valoriser et diffuser l'héritage français contribuent quant à elles à valoriser et diffuser une représentation tronquée de l'Histoire dont les femmes sont les grandes absentes. Dans l'ensemble des dispositifs de valorisation de l'héritage culturel français, les femmes sont sous-représentées, comme si les hommes étaient les seuls pourvoyeurs de l'héritage culturel, politique et artistique français. Le terme « patrimoine » est éloquent à cet égard, puisqu'il signifie littéralement « héritage du père ».
- Les pratiques médiatiques dénoncées par plusieurs collectifs<sup>12</sup> contribuent invisibiliser les femmes et les considérer davantage comme témoins que comme expertes. En 2017, le CSA comptabilisait seulement 35% de femmes parmi les expert.e.s invité.e.s dans les médias, et moins de 30% (27%) de femmes parmi les invité.e.s politiques<sup>13</sup>. En 2015, les femmes ne représentaient que 24% des personnes dont il était question dans les nouvelles (presse, radio et télévision) dans le monde, et en France.
- Enfin, les femmes sont encore largement minoritaires dans les métiers prestigieux qui assurent un certain pouvoir symbolique : ainsi en 2011, on ne comptait par exemple que 2% de femmes urologues, 5% de femmes orthopédistes et 10% de chirurgiennes digestives<sup>14</sup>.

10 - Lire à ce titre les travaux d'Aurore ÉVAIN et d'Éliane VIENNOT, qui exhument des termes gommés de la langue française par les académiciens du XVII<sup>e</sup> siècle.

11 - Phrase prononcée par Léo FERRÉ, lors d'une interview télévisée.

12 - Prenons la Une notamment.

13 - La représentation des femmes à la télévision et à la radio, rapport du CSA sur l'exercice 2017

14 - Emmanuelle Zolesio, « De la nécessité pour les femmes chirurgiens de « faire leurs preuves » », Questions Vives [En ligne], Vol.8 n°15 | 2011, mis en ligne le 01 juin 2011.



## 2. La nécessité d'une action résolue des pouvoirs publics

Convaincu que l'égalité n'advient pas spontanément, le Haut Conseil considère que l'action résolue des pouvoirs publics est la clé du changement attendu. Les pouvoirs publics sont les garants des libertés individuelles de toutes et tous et de la sanction des stratégies anti-égalitaires.

Ces stratégies anti-égalitaires passent par trois instruments. Principalement : la loi — ou son contournement, les représentations — toujours empreintes de stéréotypes, et les finances publiques — aujourd'hui inégalitaires ou aveugles aux inégalités.

Le Haut Conseil propose d'utiliser ces instruments pour faire advenir l'égalité entre les femmes et les hommes.

### A. Par la loi et son application

La loi a constitué longtemps un outil du contrôle du corps des femmes, de la légitimation des violences, de l'invisibilisation et de l'exclusion des femmes, et de la confiscation de leur capacité économique. Alors que les lois ont longtemps été sexistes, depuis plus de soixante-dix ans, le sexisme recule dans les lois : reconnaissance de l'égal accès à la citoyenneté (droit de vote et lois de parité), autonomie des femmes (fin du statut de mineure, réforme des régimes matrimoniaux, autorité parentale), égalité salariale, liberté de disposer de son corps (avortement et contraception), et lois contre les violences.

Pour autant, afin que les droits humains (libre disposition de son corps, autonomie économique, vie en sécurité, citoyenneté pleine et entière) forment le socle d'un nouveau contrat social, le HCE recommande qu'ils soient inscrits dans le droit et que leur mise en œuvre effective soit garantie par la loi. Le HCE appelle ainsi, via son Avis pour une constitution garante de l'égalité femmes-hommes, que ces droits soient garantis par la Constitution. Comme l'indique le Conseil constitutionnel, « *la Constitution est un acte de souveraineté. C'est au sein d'un État démocratique la règle qu'un peuple se donne à lui-même* ». Ainsi, l'intégration dans la Constitution de dispositions reconnaissant l'égalité entre les femmes et les hommes comme principe d'égalité représenterait un symbole culturel, politique et sociétal fort. En outre, la Constitution doit garantir une société égalitaire.

Par ailleurs, les droits fondamentaux que propose le HCE doivent être déclinés dans la loi :

- Pour un droit effectif à l'autonomie économique et contre le maintien des femmes dans une situation de domination économique, le Haut Conseil a appelé à la lutte contre la précarité qui touche plus spécifiquement les femmes<sup>15</sup>. Le HCE appelle également à lutter contre le système prostitutionnel, forme exacerbée de l'exploitation des écarts de richesse, via une prise de position tranchée en faveur de la pénalisation des acheteurs d'actes sexuels<sup>16</sup>.
- Pour le droit à une citoyenneté à part entière et contre les stratégies d'exclusion des femmes des espaces de décision et de visibilité, le Haut Conseil prône la mixité et la parité comme objectifs, que ce soit dans les lieux du pouvoir politique<sup>17</sup>, dans les lieux de la création culturelle<sup>18</sup>, mais aussi la participation des femmes dans les processus de pacification<sup>19</sup>.
- Pour le droit à la sécurité et contre les stratégies d'intimidation physiques et psychiques par les violences faites aux femmes, qu'elles soient conjugales, sexuelles, etc, le HCE a appelé à une lutte résolue contre ces violences et à la mise en œuvre réelle d'un droit à la sécurité, à la dignité et à la protection<sup>20</sup>.
- Enfin, pour un droit à la liberté, et notamment la liberté de disposer de son corps, le HCE défend un accès garanti à la santé, pour toutes les femmes, et ce quel que soit leur niveau de ressources<sup>21</sup>, un accès réellement garanti à l'IVG, ou encore l'autorisation pour les couples de femmes et les femmes célibataires à avoir recours à la PMA.

## B. Par la lutte contre les stéréotypes, qui naturalisent les inégalités

Véritable huile du rouage du système des inégalités, les stéréotypes, répétés à l'envie, visent à naturaliser cet ordre inégalitaire et donc à le faire percevoir comme normal et donc acceptable.

---

15 - Lire à ce titre le rapport « Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés » - 2014.

16 - Lire à ce titre l'« Avis sur la proposition de loi n°1437 renforçant la lutte contre le système prostitutionnel » - 2013.

17 - Lire à ce titre les travaux du HCE sur la parité, notamment : « Parité en politique : entre progrès et stagnations. Évaluation de la mise en œuvre des lois dites de parité dans le cadre des élections de 2014 : municipales et communautaires, européennes, sénatoriales » - 2014, « Vers un égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles : la part des femmes dans les conseils d'administration et de surveillance. », « Quel partage du pouvoir entre les femmes et les hommes élu.e.s au niveau local ? », « Avis Parité dans les intercommunalités ? » - 2018, « Note sur les élections sénatoriales de 2017 » - 2017, « Guide de la Parité » - 2017.

18 - Lire le rapport « Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture » - 2018.

19 - Lire l'« Évaluation finale de la stratégie Femmes, paix et sécurité » - 2018

20 - Lire les travaux sur la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment l'« Avis relatif au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles dans les transports en commun » - 2017, le « Rapport intermédiaire d'évaluation du 4<sup>e</sup> plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes » - 2016, l'« Avis pour une juste condamnation sociétale et judiciaire du viol et autres agressions sexuelles », - 2016, le rapport « En finir avec l'impunité des violences faites aux femmes en ligne : une urgence pour les victimes » - 2018, et l'« Évaluation intermédiaire du 5<sup>e</sup> plan interministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes » - 2018

21 - Rapport « La santé et l'accès aux soins : une urgence pour les femmes en situation de précarité » - 2017.

Puisque par nature, les femmes seraient enclines à la douceur et à l'empathie, quoi de plus normal qu'elles assument 72% du travail domestique et occupent les métiers liés à la petite enfance et au soin aux autres ? Puisque par nature, les hommes seraient enclins à l'autorité, aimeraient se battre et résisteraient aux émotions, quoi de plus normal qu'ils dirigent les entreprises, les mairies et les armées ?

### Définition – les stéréotypes

Les stéréotypes de sexe sont des représentations schématiques et globalisantes qui attribuent des caractéristiques supposées « naturelles » aux filles/femmes, aux garçons/hommes, sur ce que sont et ne sont pas les filles/femmes et les garçons/hommes, sous-entendu « par nature ». Les stéréotypes de sexe font ainsi passer pour naturels et normaux des rôles de sexe différents et hiérarchisés, assignés aux femmes et aux hommes. Les rôles de sexe sont les traits psychologiques, les comportements, les rôles sociaux ou les activités assignées plutôt aux femmes ou plutôt aux hommes, dans une culture donnée, à une époque donnée.

Les stéréotypes imprègnent aujourd'hui encore le fonctionnement de notre société et conditionnent chacun.e dès son plus jeune âge : dans les médias, dans les jouets, dans la littérature, les arts et la culture en général, les représentations des femmes et des hommes sont souvent réduites à un petit nombre d'archétypes.

À terme, faire disparaître les stéréotypes permettra de voir les inégalités pour ce qu'elles sont : non pas le résultat d'une prétendue complémentarité naturelle des hommes et des femmes, mais bien la réalité objective de l'oppression des femmes par les hommes.

C'est ainsi que dans l'ensemble de ses rapports, le HCE propose des recommandations visant à faire évoluer les représentations de tous et toutes, par :

- la formation des personnels de l'éducation<sup>22</sup> ;
- la formation des forces de sécurité et de la justice ;
- la formation des professionnel.le.s des médias, de la communication, du journalisme, des arts et de la culture (Guide EGACOM) ;
- la sensibilisation des élèves par l'éducation à l'égalité et l'éducation à la sexualité<sup>23</sup> ;
- la sensibilisation du grand public.

22 - Lire à ce titre le Rapport « Formation à l'égalité filles-garçons : faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité » - 2017.

23 - Lire à ce titre les travaux du HCE « Rapport relatif à l'éducation à la sexualité : répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité femmes-hommes » - 2016.

## C. Par des finances publiques égalitaires

À l'échelle des finances publiques, le réel partage des richesses n'est pas une réalité. Malgré leur apparente neutralité, les dépenses publiques n'intègrent que rarement l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes. Lorsque les biais de genre sont impensés dans la dépense publique, l'argent public peut contribuer à renforcer les inégalités.

Ainsi, dans l'Avis sur le déploiement d'une budgétisation intégrant l'égalité femmes-hommes, le HCE met en évidence trois domaines révélateurs :

- La pratique sportive : les collectivités publiques subventionnent davantage d'équipements publics sportifs à destination des hommes. Elles ne prennent pas en compte le fait que, si en théorie ces équipements sont en libre accès et à disposition de tous et toutes, leur fréquentation réelle est très sexuée. Magali BACOU, sociologue et chargée d'études à l'Institut Régional du Travail en Occitanie, observe que : « dans une ville de Haute-Garonne, les hommes représentent 60 % des licencié.e.s de clubs sportifs, ils bénéficient de 73 % des subventions de la municipalité »<sup>24</sup>.
- La politique culturelle : les artistes hommes bénéficient davantage des dispositifs d'aide à la création que les artistes femmes. En 2014, 23% des montants attribués au spectacle vivant par l'administration, aussi bien centrale que décentralisée, ont été alloués à des projets dirigés par des femmes alors qu'elles représentent 31% des actives dans ce secteur.
- La politique agricole : Les hommes bénéficient davantage de la « Dotation jeune agriculteur » que les femmes du même âge, pour la création de structure agricole.

En outre, le budget dédié à réduire les inégalités, celui du Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, représente 30 millions d'euros, soit le plus petit budget de l'État. Proportionnellement au budget de la France, le budget spécifiquement dédié à l'égalité femmes-hommes ne représente ainsi que 0,009%.

Le budget de la lutte contre les violences faites aux femmes est lui-aussi bien insuffisant par rapport aux besoins identifiés. C'est ainsi que dans le rapport « Où est l'argent contre les violences faites aux femmes », l'estimation des besoins pour permettre aux femmes victimes de violences conjugales de sortir durablement de ces violences est de 506 millions d'euros. Or, aujourd'hui, d'après les estimations qui ont été réalisées dans le cadre de ce rapport, chaque année c'est moins de 80 millions d'euros qui sont dépensés, tous ministères confondus.

---

24 - BACOU Magalie, *Mixité, parité, genre et lutte contre les discriminations dans les politiques publiques : le cas des espaces et des équipements publics destinés aux loisirs des jeunes*, Université Toulouse II Le Mirail - CERTOP, Région Midi Pyrénées, 2008, p.67.

Aussi, le Haut Conseil à l'Égalité soutient :

- Le développement d'une « budgétisation intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes »<sup>25</sup>. Il s'agit de penser la dépense publique comme levier d'égalité entre les femmes et les hommes, dans toutes les politiques. En 2014, le HCE a introduit dans le débat public le principe d'« éga-conditionnalité » des financements publics, qui consiste à subordonner les financements publics au respect de l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les stéréotypes de sexe.
- Une augmentation des financements des politiques d'égalité et de lutte contre les violences faites aux femmes, via plusieurs travaux réalisés avec le collectif « Où est l'argent ? », qui recommandent d'augmenter substantiellement les budgets consacrés aux droits des femmes.

### Pistes pour l'avenir

Si le Haut Conseil a produit un grand nombre de travaux depuis sa création en 2013, il a bien évidemment été contraint de faire des choix et donc de renoncer à traiter de certaines problématiques, toute aussi importantes. À l'issue des 6 ans de travail, les membres du Haut Conseil auraient également souhaité pouvoir traiter des questions suivantes :

- Des inégalités femmes hommes dans le sport ;
- D'autres dimensions relevant du droit à disposer de son corps : de l'autoconservation ovocytaire par la congélation, de la gestation pour autrui, des normes contraceptives ;
- D'autres croisements intersectionnels dans toutes les sphères des inégalités (école, travail, etc.) : sexe et handicap, sexe et âge, sexe et orientation sexuelle, sexe et appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une prétendue race, sexe et origine sociale, etc.
- Des enjeux relatifs à la non-mixité (organisation des associations féministe, centres d'hébergement pour femmes victimes de violences, système scolaire, réseaux de femmes, etc.).

D'autres travaux, entamés durant ce mandat, pourraient être finalisés, comme l'élaboration d'une cartographie de l'ensemble des dispositifs paritaires existant dans tous les domaines et de ceux qui restent à prévoir.

25 - Lire à ce titre les travaux du HCE « Contre les stéréotypes de sexe, conditionner les financements publics » - 2014, rapports réalisés avec le collectif « Où est l'argent ? » - 2016, 2018, Avis « Investir dans l'organisation administrative et institutionnelle des Droits des femmes : première brique d'une véritable transition égalitaire » - 2017, « Avis sur le déploiement d'une budgétisation intégrant l'égalité femmes-hommes » - 2019, les évaluations intermédiaires et finales de la stratégie « Genre et Développement » - 2017, 2018.



# Remerciements

**Danielle BOUSQUET**, Présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes adresse ses sincères remerciements à l'ensemble des membres, pour leur implication et leur contribution à la réussite des travaux du Haut Conseil.

Est également remerciée pour ce document de bilan l'équipe du Secrétariat générale du Haut Conseil : **Claire GUIRAUD**, Secrétaire générale, **Marion ODERDA**, Responsable des études et de la communication, **Marion MURACCIOLE**, Chargée des commissions violences et parité, **Cléa LE CARDEUR**, Commissaire aux affaires internationales et européennes, **Mélanie BRISARD**, Chargée de communication en apprentissage, **Garance PACOURET** et **Carlotta GRADIN**, stagiaires ; ainsi que toute l'équipe du Pôle graphique, fabrication, déplacements, image (PGFDI) des services du Premier ministre.

Ainsi que le Comité de pilotage de préparation du bilan du HCE, et en particulier sa pilote : **Françoise VOUILLOT**, Présidente de la Commission stéréotypes. Ont participé aux réunions du Comité de pilotage : **Marie-France CASALIS**, **Geneviève COURAUD**, **Maxime FOREST**, **Brigitte GRESY**, **Annie GUILBERTEAU**, **Anne GRUMET**, **Nelly HERIBEL**, **Gilles LAZIMI**, **Françoise MORVAN**, **Grégoire THERY**.

## Crédits photos

@ Ministère de l'Intérieur - F. Pellier. © HCE. © Abaca, p 5.  
P 71-72 : © BFM TV, © LCI, © France 5, @ france Info, @ RFI.







55, rue Saint-Dominique - 75007 Paris  
Courriel : [haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr](mailto:haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr)  
Téléphone : 01 42 75 86 91

[www.haut-conseil-egalite.gouv.fr](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr)

Recevoir toutes nos informations : [bit.ly/HCECP](https://bit.ly/HCECP)

Nous suivre :

